UCLouvain

FIAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'écriture inclusive, instrument de visibilisation des femmes ou de neutralisation des genres ?

Analyse d'un corpus de presse écrite et de textes publiés par des partis politiques

Annexe 1 : Corpus

Autrice : Clémence Vanhal
Promotrice : Anne-Catherine Simon
Année académique 2020-2021
Master 120 en Langues et lettres modernes orientation générale, spécialisation en sciences et métiers du livre

Table des matières

Presse 4
1. Axelle 4
2. Les Grenades 17
3. RTBF 30
4. La Libre Belgique 44
5. Le Soir 66
Politique 81
6. Ecolo 81
7. Le PS 99
8. Le MR 117

Presse

1. Axelle : 6011 mots

https://www.axellemag.be/la-pandemie-revele-reflexes-conservateurs-allemagne/

Quand la pandémie révèle les réflexes conservateurs de la société allemande

Par *Cécile Calla — N°237* / p. WEB • *Mars 2021*

En Allemagne, à mesure que le confinement s'allonge, la gestion de la pandémie s'appuie toujours plus sur les femmes. Angela Merkel, la chancelière, n'est pas pressée de rouvrir les écoles. Sa politique semble encore nourrie par les représentations traditionnelles de la famille et du rôle central que doivent tenir les mères.

Les crises sont rarement des périodes favorables aux femmes et aux populations vulnérables. Ce constat bien connu des féministes s'est maintes fois vérifié depuis le début de la pandémie au printemps 2020. *Hausse des violences conjugales*, *IVG restreintes*, *chômage*, *surcharge de travail domestique*…, de nombreux rapports – et de nombreux articles d'axelle – ont décrit les effets collatéraux de la crise sanitaire.

Ce qui est moins visible et pourtant tout aussi préjudiciable sur le long terme, sont les forces conservatrices à l'œuvre dans la gestion de la pandémie. L'Allemagne en fournit un exemple éclatant. À mesure que le confinement s'allonge – il doit durer jusqu'au 7 mars –, le pays prolonge sans état d'âme la fermeture de la majeure partie des établissements scolaires. Au détriment des enfants, des adolescent·es et de leurs parents, surtout les mères, pour qui cela entraîne une charge quotidienne supplémentaire.

La chancelière contre la réouverture des écoles

Le pays avait été plutôt épargné par la pandémie lors de la première vague au printemps dernier. Mais l'Allemagne a été durement frappée lors de la seconde vague : 70.105 personnes sont décédées depuis le début de la pandémie (selon les chiffres officiels du 1er mars). Les responsables politiques ont fermé les centres culturels, salles de sport, bars et restaurants, au mois de novembre, puis les commerces dit « non essentiels » et enfin, les écoles, le 16 décembre dernier.

D'autres pays proches, comme la France, la Suisse, l'Espagne ou la Belgique, qui ont aussi vu le nombre d'infections et d'hospitalisations grimper à grande vitesse à l'automne, et dont le taux d'incidence est actuellement plus élevé qu'en Allemagne, ont néanmoins fait le choix de maintenir les écoles ouvertes. Pour ne pas menacer davantage l'égalité des chances (nombre d'enseignant·es ont perdu le contact avec les élèves lors du premier confinement au printemps 2020). Mais aussi pour permettre aux parents de continuer à exercer leur activité. Même si les données scientifiques restent encore incomplètes, des études ont montré que les enfants, *surtout les plus jeunes*, s'infectaient moins que les adultes et transportaient une charge virale moins élevée.

Angela Merkel semble bien peu pressée de rouvrir toutes les écoles. La chancelière chrétienne-démocrate Angela Merkel a choisi un autre arbitrage. Elle semble bien peu pressée de rouvrir toutes les écoles, alors même que la situation sanitaire s'est considérablement améliorée. Lundi 1er mars, le taux d'incidence atteignait 65,8/100.000 personnes, soit le niveau du mois d'octobre. La part de patient·es atteint·es du Covid-19 dans les services de soins intensifs oscillait entre 9,3 et 19,8 % au maximum selon les régions.

Seule une partie des écolier·ères (selon notre équivalent, les classes de 1ère jusqu'à la 4e primaire) et des enfants en crèche a pu retourner par petits groupes dans les établissements scolaires depuis le 22 février dans la plupart des régions allemandes. Aucune autre date n'a été évoquée pour les classes supérieures de primaire et de secondaire.

Une position partagée largement

Pour Angela Merkel, ce petit pas vers un retour à la continuité pédagogique était pourtant prématuré. Elle a pesé de tout son poids, en vain, pour retarder l'échéance, justifiant sa prudence par la menace posée par les variants du virus et la lenteur prise par le programme de vaccination.

Sa position est partagée par une grande partie de la population allemande, qui affiche une certaine indifférence face à la fermeture des établissements scolaires. *Un sondage* publié le 1er mars a montré que seul·es 32 % des Allemand·es souhaitent que les établissements scolaires rouvrent, alors qu'elles/ils sont 49 % à souhaiter la réouverture des commerces.

L'annonce du retour partiel à l'école d'une partie des enfants au 22 février a d'ailleurs été accompagnée d'une salve de critiques, venant aussi bien des parents que des représentant·es des enseignant·es. Les mises en garde des pédiatres, des psychologues et des travailleurs/euses sociaux/ales sur les retombées à long terme de cette rupture éducative, notamment pour les enfants et jeunes issu·es de familles défavorisées, ne sont pas vraiment prises au sérieux. Une *nouvelle étude* présentée le 10 février avait pourtant souligné que l'état psychique des enfants et des adolescent·es s'est fortement dégradé par rapport au premier confinement du printemps 2020.

Une politique traditionnelle

Cette politique presque uniquement fondée sur les recommandations des virologues et épidémiologistes et axée sur les populations à risque n'est guère surprenante quand on regarde la pyramide des âges en Allemagne. La part des plus de 67 ans représente 19 % de la population, soit un peu plus que les moins de 20 ans qui atteignent 18 % (*chiffres de 2019*).

Les mères qui travaillaient étaient qualifiées de « Rabenmutter », mère corbeau.

Cette politique s'appuie en outre sur une représentation encore traditionnelle de la famille et du rôle que doivent y tenir les mères. L'école ouverte toute la journée (« Ganztagschule ») et le fait qu'une mère puisse retourner travailler constituent des phénomènes encore assez récents en Allemagne. Jusqu'à il y a peu, surtout à l'Ouest, les établissements scolaires n'accueillant les enfants que le matin étaient la norme ; les mères qui travaillaient étaient qualifiées du terme péjoratif de « Rabenmutter », « mère corbeau ».

Ce n'est qu'à partir de 2005, après l'élection d'Angela Merkel à la chancellerie fédérale, que le pays a commencé à dépoussiérer sa politique familiale, votant une série de mesures (salaire parental, développement des crèches et des écoles ouvertes toute la journée) pour faciliter la conciliation entre la vie de famille et le travail. Mais on ne change pas aussi vite les mentalités.

Beaucoup d'Allemand·es considèrent encore avec méfiance les dispositifs de garde des moins de trois ans. L'emploi du terme « Fremdbetreuung », soit la garde confiée à une « personne étrangère »,

en dit long sur les connotations négatives autour de la prise en charge des petit·es par des professionnel·les de la petite enfance. L'idée que l'État via l'école assure un rôle d'éducateur au même titre que la famille semble encore incongrue.

Le long chemin vers l'égalité

Cette image datée de la mère a des répercussions concrètes sur le marché du travail. Les mères de famille travaillent le plus souvent à temps partiel. Elles sont *55 %* lorsqu'elles vivent en couple avec des enfants âgé·es de plus six ans ; les disparités salariales entre hommes et femmes (19 % en 2019) placent l'Allemagne dans le peloton de queue en Europe. La présence d'une femme au sommet de l'État n'est pas une garantie.

Dans ce contexte, beaucoup de mères n'ont pas osé remettre en question les charges supplémentaires liées à l'école à la maison ; elles étaient déjà nombreuses à avoir tout simplement réduit leur activité professionnelle au printemps 2020. *Une enquête d'opinion* de la fondation Hans Böckler en mai 2020 avait montré que 27 % des mères, contre 16 % des pères, avaient diminué leur temps de travail pour s'occuper des enfants.

Les dernières mesures prises par le gouvernement fédéral les y incitent encore plus, avec le versement d'une prime unique de 150 euros par enfant et la possibilité pour les salarié·es de prendre dix jours de congé pour garder leurs enfants. Dans *une étude* publiée le 1er mars, les experts de la fondation Hans Böckler s'inquiètent des conséquences à long terme de la fermeture des crèches et écoles sur le temps de travail des femmes.

Cette crise révèle donc le chemin qu'il reste encore à parcourir en Allemagne en matière d'égalité professionnelle. Elle atteste aussi que la présence d'une femme au sommet de l'État n'est jamais une garantie pour une politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Si l'action d'Angela Merkel a pu forcer l'admiration sur un certain nombre de dossiers tels que l'accueil des réfugié·es en 2015, la chancelière ne rentrera certainement pas dans les livres d'histoire pour son combat en faveur des droits des femmes et des minorités. On verra bien ce qu'en penseront les Allemand·es en septembre, lors des prochaines élections législatives…

Mis en ligne le 2 mars 2021

https://www.axellemag.be/grapa-controle-disproportionne-ainees-precarisees/

Pensions et Grapa : un contrôle « disproportionné » des aînées précarisées

Par *Camille Wernaers — N°239* / p. WEB • *Mai 2021*

La Grapa est un soutien financier aux personnes précarisées qui n'ont pas pu cotiser assez pour recevoir une pension décente. Parmi les allocataires de la Grapa : 66 % de femmes. Depuis 2019, une réforme durcit les contrôles que subissent les allocataires. *Ce 27 mai*, Vie Féminine et 40 autres organisations d'ancrages divers manifestent pour exiger des modifications en profondeur du système de la Grapa.

© Vie Féminine

"Grapa". Derrière ces cinq lettres, qui signifient "Garantie de revenus aux personnes âgées", se cache une aide financière indispensable pour de nombreuses personnes précarisées. Cette aide, en complément au montant de la pension, est octroyée aux personnes qui, au terme de leur carrière, n'ont pas pu cotiser assez pour recevoir une pension décente (fixée à 789,47 euros pour un·e cohabitant·e et à 1.184,20 pour une personne isolée).

Et la Grapa se conjugue au féminin. *Plus de la moitié des femmes* touchent moins de 1.000 euros de pension par mois en Belgique. Elles doivent donc plus souvent y faire appel : 66 % des personnes qui recourent à la Garantie de revenus aux personnes âgées sont des femmes. 20 % des bénéficiaires de la Grapa ne touchent aucune autre pension pour survivre et, parmi elles/eux, 75 % sont des femmes…

"Les inégalités à la pension sont liées aux inégalités sur le marché du travail", explique Soizic Dubot, coordinatrice nationale à Vie Féminine, mobilisée depuis longtemps sur les questions socioéconomiques. "Notre système de sécurité sociale prend mal en compte le temps partiel ou les petits contrats qui concernent de nombreuses femmes, notamment à cause des inégalités au sein des couples, des familles."

- *À lire / Fanny Dubois, la sécurité sociale et notre besoin de solidarité*

La crainte de la sanction

Comme de nombreuses allocations sociales dans notre pays, le droit à la Grapa est soumis au respect de certaines règles. La Grapa est réservée aux résident·es belges, qui ne peuvent quitter le pays que 29 jours par an et en ayant informé au préalable le SPF Pensions.

En 2019, les règles de contrôle du lieu de résidence sont durcies. C'est désormais au facteur ou à la factrice que revient le contrôle des personnes allocataires de la Grapa. De manière aléatoire et à l'improviste, les employé·es de bpost peuvent sonner pour leur demander de montrer leur carte d'identité. Après trois absences lors de ce contrôle, les allocataires disposent de cinq jours ouvrables pour obtenir un certificat de résidence de leur commune et le renvoyer au SPF Pensions, afin de garder leur droit à l'allocation.

La même année, l'association Vie Féminine est interpellée sur le terrain par des femmes qui touchent la Grapa. Elles sont inquiètes. "Elles nous disaient que c'était très intrusif et déstabilisant. Que cela engendrait une précarité supplémentaire, car elles n'osaient plus sortir de chez elles, même pour simplement faire leurs courses, de peur de rater le passage du facteur ! Elles se disaient assignées à résidence. La crainte de la sanction est présente en permanence", souligne Soizic Dubot.

"Prisonnière"

On n'a plus le droit d'être absente de notre domicile.

Cette assignation à résidence, Antoinette, 70 ans et allocataire de la Grapa, la résume en une phrase : "Je suis devenue prisonnière." Elle témoigne : "Désormais, même quand on se déplace en Belgique, pour quelques jours, on doit le déclarer. On n'a plus le droit d'être absente de notre domicile. Moi, j'ai deux filles qui ont des enfants. Il peut y avoir des imprévus, comme mes petits-enfants qui tombent malades et que je dois aller garder sur place. Cela est devenu très compliqué, alors que c'est aussi ce qui me fait vivre. C'est comme si on nous donnait un soutien d'une main et que de l'autre on nous le reprenait. Quand j'ai reçu cette lettre en 2019 qui nous expliquait les changements, je n'ai rien compris. Autour de moi, c'était le cas de nombreuses femmes, surtout pour les femmes d'origine africaine, comme moi. Nous étions secouées."

Antoinette reprend : "J'ai travaillé dans ma vie, dans mon pays d'origine, cela n'est pas reconnu par la Belgique, car je n'ai pas cotisé ici. Je suis aujourd'hui veuve et je suis obligée de recourir à la Grapa. Ce n'est pas pour autant qu'il faut m'écraser ! On touche la Grapa à partir de 65 ans, c'est l'âge où on a parfois des petits problèmes de santé. Par exemple, pour une prise de sang à jeun à l'hôpital, je suis obligée de demander un rendez-vous après le passage du facteur. Je ne mange donc pas jusqu'en début d'après-midi ! J'aime beaucoup lire, mais je n'y arrive plus car je suis sous tension."

Révolte et incompréhension, ce sont les deux sentiments principaux qui m'animent aujourd'hui.

Ce contrôle renforcé affecte toute la vie d'Antoinette, même son engagement politique et citoyen en prend un coup. "J'ai toujours lutté pour les droits des femmes, je suis bénévole au sein de Vie Féminine, je m'y sens utile", précise-t-elle. Mais dans ces conditions, comment aller manifester ou se rendre à une réunion associative l'esprit tranquille ? "Le facteur m'a déjà contrôlée une fois, heureusement que je l'ai entendu car j'étais sous la douche ! Je ne comprends pas pourquoi c'est à eux de faire ce travail, c'est comme le travail d'un policier. Il faut montrer sa carte d'identité. Révolte et incompréhension, ce sont les deux sentiments principaux qui m'animent aujourd'hui."

Double peine

Du côté de Vie Féminine et de Soizic Dubot, c'est aussi l'incompréhension qui prime. "C'est très pesant comme contrôle et c'est basé sur une suspicion qui n'a pas lieu d'être. Moins de 1 % des contrôles ont mené à une sanction qui était justifiée. Pour les personnes qui ont de la famille à l'étranger, c'est très dur. Les voyages sont limités à 29 jours par an. Si une allocataire part en voyage à l'étranger avec son époux pensionné, lui est libre de prolonger son voyage. Elle devra choisir entre prolonger le voyage ou perdre sa Grapa ! 29 jours, c'est bien moins que ce qui est autorisé pour d'autres allocations sociales. C'est aussi une question d'autonomie économique des femmes."

"Ce contrôle est disproportionné, il va dans le sens de la culpabilisation et de la responsabilisation individuelle des allocataires sociaux, s'indigne encore Soizic Dubot. Dans ce cas-ci, on est face à des femmes âgées dans des situations de grande précarité. Et toutes les démarches administratives reposent sur leurs épaules. Elles ont le sentiment qu'on les prive de leur vie privée et de leur liberté de déplacement. C'est vraiment la double peine."

“Déconfinons la Grapa !”

L’actuelle ministre des Pensions et de l’Intégration sociale, Karine Lalieux (PS), s’est montrée favorable à une modification du contrôle du lieu de résidence. *Ce 27 mai*, Vie Féminine et 40 autres organisations d’ancrages divers manifesteront devant son cabinet pour exiger des modifications en profondeur du système de la Grapa.

Il n’y a pas que les contrôles qui posent problème, mais aussi le montant de la Grapa.

“Nous n’accepterons pas d’assouplissements cosmétiques, assure Soizic Dubot. Il y a d’autres moyens pour vérifier le lieu de résidence, comme l’utilisation du Registre national. Les femmes ne sont pas des fraudeuses en puissance. Pour nous, à Vie Féminine, il faut vraiment revoir le système dans sa globalité. On insiste sur le fait que la Grapa est une bouée de secours qui intervient tard dans la vie d’une personne, après une vie difficile derrière soi. Il n’y a pas que les contrôles qui posent problème, mais aussi le montant de la Grapa qui est très bas, et qui est encore diminué en cas de cohabitation. C’est également une de nos revendications : que l’on revoie ce montant et que l’on supprime le statut de cohabitant. On veut que les aînées aient le droit à une vie décente.”

Le mot d’ordre de l’action collective du 27 mai est clair : “Déconfinons la Grapa”. Les contrôles de bpost se sont arrêtés durant la crise sanitaire mais ils risquent de reprendre en juillet. Alors que la Belgique se déconfine petit à petit, les personnes qui reçoivent l’allocation risquent donc de rester, elles, toujours inquiètes à l’idée de quitter leur domicile. *D’y rester confinées*. “On ne voudrait pas continuer comme ça pour les dernières années qu’il nous reste à vivre en bonne santé”, conclut Antoinette.

Mis en ligne le 26 mai 2021

https://www.axellemag.be/ecoles-sexisme-regles-vestimentaires/

Société

Dans les écoles, filles et garçons combattent le sexisme des règles vestimentaires

Par Camille Wernaers — N°240 / p. WEB • Juin 2021

Mots-clésBelgiqueSexismeVie quotidienneÉducationEnfanceInstitutionsAdolescence

Depuis septembre, un vaste mouvement de protestation mobilise les jeunes élèves contre les règlements d'ordre intérieur sexistes dans les écoles. Certaines écoles précisent comment les filles doivent s'habiller et leur enjoignent de ne pas perturber les garçons. Ce mardi 22 juin, une manifestation s'organise devant le cabinet de la ministre de l'Éducation Caroline Désir (PS).

"Laissez nos corps tranquilles." C'est ainsi que débute un texte écrit par Louise (le prénom a été modifié), 17 ans, et adressé à ses professeur·es d'une école de la Région bruxelloise. Il s'agit pour elle de dénoncer des comportements et des remarques de leur part qui ciblent tout particulièrement les tenues vestimentaires des jeunes filles.

Louise rejoint une vague de protestation, commencée le 14 septembre 2020, rassemblant filles et garçons autour du sujet des tenues vestimentaires acceptées à l'école. Ce jour-là, en Belgique et en France, des filles étaient venues à l'école habillées de mini-jupes et de crop tops (des t-shirts courts qui laissent apparaître le ventre) pour critiquer les règles en vigueur dans les établissements scolaires, les discriminations sexistes et la culture du viol. Nombre d'entre elles ont dû rentrer chez elles pour se changer, manquant des heures de cours, ont été sanctionnées ou ont reçu des remarques dans leur journal de classe.

En ligne de mire des élèves : le règlement d'ordre intérieur des écoles (ironiquement résumé par les lettres qui forment l'acronyme "R.O.I") qui précise les règles vestimentaires à suivre à l'intérieur de l'établissement. Chaque établissement établit son propre R.O.I.

"Notre règlement d'ordre intérieur prévoit que dans l'école, les mini-jupes, les mini-blouses, les shorts et les trainings ne sont pas autorisés. Le pantalon à trous n'est pas autorisé", expliquait en septembre dernier à RTL-TVI Thomas Debrux, directeur de l'institut Sainte-Marie de Châtelineau. "C'est une façon d'éduquer les jeunes pour lorsqu'ils iront se présenter pour un job étudiant ou autres. On leur apprend qu'être bien habillé et respecter certains codes est un élément essentiel dans la vie. Ça fait partie du système éducatif", ajoutait-il.

Des remarques qui visent les filles.

"Il ne manque plus que les talons hauts et tu finiras au bois"

"Je n'ai pas été victime moi-même de ces remarques, mais c'est le cas de ma petite sœur de 13 ans, explique Louise à axelle. Les filles, parfois très jeunes, reçoivent ces remarques destructrices. À l'une d'entre elles, un adulte de l'équipe pédagogique a dit : "Il ne manque plus que les talons hauts et tu finiras au bois"… Entre élèves, on ne se fait pas ce genre de commentaires, mais cela semble toléré de la part des adultes."

Louise parle d'un choc entre générations, et pas forcément avec ses professeur·es les plus âgé·es. "Ce sont des adultes dans la vingtaine ou la trentaine qui font ce genre de remarques aux filles. Ils ont bien assimilé les normes dominantes et ils les répètent sur nous", analyse-t-elle.

Dans certaines écoles, les arguments vont jusqu'à expliquer qu'il s'agirait d'apprendre aux filles à "se respecter" ou même… à ne pas "provoquer" les garçons. C'est le cas d'une école wallonne qui, en mars 2021, a envoyé une lettre aux parents dans laquelle on pouvait lire ceci : "Certaines arborent des décolletés ou des blouses très courtes qui attirent le regard des jeunes élèves masculins en plein maelstrom hormonal." La lettre continue en indiquant que si une agression se produisait aux abords de l'école, "il sera alors trop tard". Une formulation qui fait porter la responsabilité d'une agression sur la potentielle victime et les vêtements qu'elle portait…

Instaurer le dialogue

"C'est le regard des garçons et des hommes qui dicte le comportement des femmes. Ça ne va pas, les hommes n'ont pas à avoir la mainmise sur la manière dont s'habillent les femmes", analyse, quant à elle, Louise. Elle explique être scolarisée dans une école à pédagogie active. "Ici, on tutoie les professeurs et on peut leur dire quand on n'est pas d'accord avec eux, avec respect bien sûr. Du coup, on essaie de déconstruire leurs arguments sur les vêtements des filles par le dialogue."

On demande que les professeurs qui tiennent des propos sexistes soient recadrés.

Dans son école, un groupe de filles et garçons volontaires a été créé et rencontre les professeur·es sur la question du règlement d'ordre intérieur. Louise en fait partie. "On demande que les professeurs qui tiennent des propos sexistes soient recadrés. On ne veut pas que les stéréotypes soient transmis à la génération d'après. On pense aussi que l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVRAS) est une piste, pas que pour les élèves mais aussi pour les professeurs qui ne sont pas formés à ces questions, ni à propos du féminisme par exemple. Après avoir instauré ce dialogue, un éducateur a déjà dit qu'il allait essayer de modifier le R.O.I car il est écrit qu'il faut porter une "tenue convenable". C'est très subjectif, on peut l'interpréter comme on veut", poursuit-elle.

Louise a aussi proposé que le texte qu'elle a écrit soit publié dans le journal de l'école. "Cela a été refusé, car ils estiment qu'il est trop scandaleux. J'adore écrire, notamment des dissertations, et je suis féministe, ces questions me font vibrer. Après le 14 septembre, on a eu une discussion pendant le cours de morale, avec une professeure très bienveillante et à l'écoute. J'ai pris note des arguments et j'ai aussi utilisé les réseaux sociaux pour récolter des avis et des témoignages. C'est comme ça qu'est né ce texte. L'école m'a proposé de le réécrire, et au début, j'ai essayé. Je pense maintenant qu'il traduit un état d'esprit et qu'il est important de le garder tel qu'il est. Je ne suis plus d'accord avec certaines choses que j'ai écrites, mais le texte permet de faire passer une émotion. On ne convainc pas uniquement avec des arguments", précise-t-elle.

Des règlements "farfelus mais surtout sexistes"

Le mouvement de protestation est désormais international. Outre en France et en Belgique, des garçons et des professeurs masculins au Canada et en Espagne sont notamment venus en cours en portant des jupes contre les discriminations sexistes. Tout récemment dans notre pays, début juin, Elza (prénom d'emprunt), 12 ans, avait été renvoyée chez elle pour se changer après que sa tenue a été jugée "incorrecte", ce qui a relancé le débat autour des règlements d'ordre intérieur.

Cela avait incité la Secrétaire d'État à l'Égalité des Genres, Sarah Schlitz (Ecolo), à réagir, dans les colonnes de La Dernière Heure : "De la transparence d'un collant à l'épaule découverte, les règlements d'ordre intérieur des écoles secondaires sont souvent farfelus mais surtout sexistes", a-elle déploré. "Les règlements qui font une différence entre la tenue des garçons et des filles renforcent la binarité et la pression à une période où les élèves sont en recherche, découvrent leurs corps et changent énormément. La question de la tenue vestimentaire doit être traitée avec empathie et délicatesse", indiquait-elle.

Le cabinet de la ministre de l'Éducation Caroline Désir (PS) a également publié une mise au point suite à cette affaire : "Les règlements d'ordre intérieur relèvent des prérogatives du pouvoir organisateur mais ils doivent évidemment respecter des principes de droit, notamment en matière de non-discrimination. La ministre Désir défend le modèle d'une école inclusive et égalitaire, qui n'est pas compatible avec une règle qui conduirait à écarter une jeune fille dont la tenue est jugée provocante alors que des garçons pourraient, par exemple, venir en short à l'école."

Une manifestation a lieu ce 22 juin, devant le cabinet de la ministre Caroline Désir, organisée par le comité des élèves francophones (CEF). Une pétition contre les règlements d'ordre intérieur discriminants a également été lancée. Les élèves demandent "des écoles et des règlements d'ordre intérieur libres de toutes formes de discriminations. Il faut fixer des critères clairs et objectifs sur ce qui est autorisé ou non. Il faut aussi pouvoir justifier et expliquer d'éventuelles interdictions. Des écoles démocratiques, où chaque voix (y compris celles des élèves) compte et où chacun·e peut avoir son mot à dire sur le fonctionnement et les règles de vivre-ensemble (comme le prévoit le Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement). Les élèves doivent être associé·es à la rédaction des règles en matière vestimentaire et c'est avec l'ensemble du personnel éducatif que doit être défini collectivement ce qui est permis ou non comme tenue à l'école. Des écoles citoyennes, où tous les actrices et acteurs de l'école (direction, profs, éducateurs et éducatrices, personnel technique et d'entretien) et les élèves sont formé·es contre le sexisme et toutes formes de discriminations." Autant dire que le mouvement pour plus d'égalité à l'école ne fait que commencer.

Mis en ligne le 22 juin 2021

https://www.axellemag.be/pour-un-journalisme-intersectionnel-solidaire/

Pour un journalisme intersectionnel, solidaire, qui “transforme les rapports de pouvoir”

Par *Sabine Panet* — *N°240* / p. 36-37 • *Juin 2021*

Mots-clés
FéminismeCareCultureSolidaritéRacismeMédiasInstitutions

Quelle est la mission du journalisme ? Donner à lire, à voir, à écouter ce qui traverse la société, permettre à toute la population de développer une opinion éclairée sur les sujets qui la concernent. Fatalement, si on ne montre qu’une fraction de la société – la fraction des plus fort·es et des plus visibles –, on se fait une image tronquée du monde dans lequel on vit, on prend des décisions importantes basées sur cette vision morcelée. Le concept d’intersectionnalité peut nous aider à améliorer les pratiques journalistiques majoritaires et à réaliser un travail de plus grande qualité. C’est le sujet qu’ont exploré les contributrices et contributeurs d’un recueil d’articles venu du Québec. Des textes électrisants à mettre entre toutes les mains, résonnant dans les oreilles et les pratiques d’axelle, qui s’est entretenue avec deux de ses autrices. Pour un journalisme solidaire.

“L’intersectionnalité est un concept qui permet d’analyser l’imbrication des rapports de pouvoir, dont le genre et la race, et des catégories d’inégalités et de discriminations”, rappelle Josette Brun, professeure d’information et de communication à l’Université Laval, dans l’introduction – passionnante – à De l’exclusion à la solidarité. Regards intersectionnels sur les médias, manuel précieux et précurseur qu’elle a coordonné.

Paru dans une discrétion inversement proportionnelle à son potentiel révolutionnaire (parce qu’il dérange ?), cet ouvrage sort les pratiques journalistiques indépendantes et féministes plurielles de leur marginalité, invite à repenser la fabrication des récits médiatiques et replace le journalisme dans une perspective de construction d’une société plus égalitaire, plus juste et plus solidaire.

Morceaux choisis

La journaliste Kenza Bennis, autrice des *Monologues du voile*, décortique la façon dont certaines pratiques journalistiques ont nourri les préjugés envers les musulman·es dans les débats autour du hijab. Nathalie Bissonnette analyse l’impact du manque de lecture intersectionnelle autour des questions de masculinité et de blanchité dans des campagnes de prévention des agressions sexuelles. Les médias peinent à porter un regard intersectionnel autour des violences sexuelles au Québec et les points de vue des femmes autochtones sont passés sous silence, développent Geneviève Gagné, Véronique Walsh et Josette Brun, invitant à “décoloniser le journalisme”.

Les médias féministes eux-mêmes, creuse Gabrielle Caron, invisibilisent parfois les femmes racisées. Pourtant, il est nécessaire de mettre en avant les stratégies critiques et constructives de résistance, la diversité et la créativité politique des femmes marginalisées, pointent Célia Bensiali – avec laquelle nous nous sommes entretenues – et Emory Shaw… D’autres articles permettent de réfléchir aux représentations des personnes trans, non binaires, racisées et pauvres, ou des personnes en situation de handicap. Toutes les contributions sont marquées par la richesse de leurs analyses et de leurs références, leur générosité dans le partage des pistes et des conclusions, et l’effervescence qui en jaillit.

Un concept très puissant

"Un des buts de notre travail était de présenter l'intersectionnalité dans un langage accessible, clair, pour un public large, incluant les journalistes. L'intersectionnalité, insiste Josette Brun lors de notre interview, est un concept très, très puissant. Et très pertinent en journalisme. Mais qui remet en question beaucoup de normes… On le ramène souvent à des questions identitaires, mais ce n'est pas ça : c'est l'imbrication des oppressions, imbrication qui amène, pour les personnes concernées, des contraintes très particulières."

Josette Brun rend toute leur place aux travaux précurseurs des militantes afro-américaines *Maria W. Stewart* et *Sojourner Truth* au 19e siècle, à ceux du collectif de féministes noires lesbiennes du *Combahee River Collective* dans les années 1970 ainsi que, plus récemment, à ceux de l'intellectuelle *Angela Davis* et de la juriste et chercheuse *Kimberlé Crenshaw*, dont l'illustration de la complexité des expériences des femmes racisées a été la plus influente.

L'intersectionnalité nous offre un meilleur accès à la complexité du monde et de nos identités.

La citation qui, d'après Josette Brun, a guidé l'ouvrage, est celle de *Patricia Hill Collins* et *Sirma Bilge* dans *Intersectionality* (Polity Press 2016) : "Lorsqu'il est question d'inégalités sociales, la vie quotidienne et l'organisation du pouvoir dans une société donnée sont mieux comprises comme étant forgées non pas par un seul axe de division sociale, que ce soit la race, le genre, ou la classe, mais par plusieurs axes qui se combinent et s'influencent mutuellement. L'intersectionnalité, en tant qu'outil d'analyse, nous offre un meilleur accès à la complexité du monde et de nos identités."

Un journalisme réducteur

Josette Brun pointe des enjeux généraux pour le journalisme de l'urgence et des "nouvelles du jour" qui s'intéresse davantage au conflit, aux paroles masculines et blanches, au-dessus de l'expérience de terrain des femmes. Ce que la linguiste Marie-Anne Paveau nomme *le* "démon de la symétrie" amène un journalisme réducteur.

"Avant le travail réalisé par Kenza Bennis – et encore souvent maintenant, nous décrit Josette Brun, lorsqu'on parlait du hijab, la presse amenait toujours une femme "pour" et une femme "contre", alors que c'est bien plus complexe. Sans parler des images choisies par les médias pour illustrer ce sujet, des femmes portant le niqab ou la burka, rarissimes au Québec. Dans la même veine mais plus récemment, avec le Covid, lorsque les médias favorisent les images de personnes d'origine asiatique – surtout des femmes ? – portant un masque pour illustrer les nouvelles de l'épidémie…"

Alors comment, concrètement, mettre en pratique l'intersectionnalité, et cette complexité que le concept amène, dans le travail journalistique ? Les contributions à l'essai proposent de nombreuses pistes, dont cet article ne peut évidemment pas rendre compte. "La première chose à faire quand on n'appartient pas à un groupe minorisé, insiste Josette Brun, c'est se décentrer. C'est une démarche qui va à l'encontre du modèle actuel du "vedettariat" journalistique. Et puis il faut se solidariser, comme le fait le journalisme féministe."

Un manque d'objectivité, vraiment ?

Pour Josette Brun, concrètement, "les médias doivent travailler avec des journalistes issu·es de groupes marginalisés. Malheureusement pour l'instant, on va plutôt accuser ces journalistes, par exemple les journalistes autochtones ou les journalistes femmes, de ne pas être "objectifs" !"

Célia Bensiali souligne : "C'est la même chose au sein de l'université : on nous suspecte d'être trop radicales." Cette sociologue algérienne, passée par la France et désormais installée au Québec, a publié dans l'ouvrage un article basé sur son travail académique. Elle s'intéresse à des espaces d'expression, réseaux sociaux, librairie…, créés par des jeunes femmes "racialisées" (terme que Célia

Bensiali utilise, équivalent à “racisées”) à Montréal. Une stratégie pour résister à leur effacement d’autres espaces publics, y compris au sein du mouvement féministe et de leurs propres communautés. “Ces espaces non-mixtes qu’elles ont créés étaient perçus comme s’opposant au “vivre-ensemble”, contre-productifs pour la cohésion sociale”, raconte la chercheuse. Un sujet d’étude peu légitime pour les dominant·es qui pensent être la “norme”.

On nous suspecte d’être trop radicales.

Célia Bensiali elle-même porte une triple casquette qui la rend suspecte aux yeux des milieux académiques. Son vécu personnel, d’abord : “En tant qu’Algérienne de première génération, j’ai vécu en France ce qu’était d’être une femme perçue comme arabe, racialisée, et j’ai emmené ce vécu au Québec. Puis j’ai fait des études de sociologie, deux ans de travail de terrain sur des espaces féministes non-mixtes et je m’intéresse à l’appropriation des espaces urbains par des personnes jeunes et mises en situation minoritaire. J’ai enfin coordonné des tables de jeunesse dans Montréal-Nord, un quartier assez stigmatisé. En somme, un profil atypique et critiqué dans le milieu académique, du fait de ma proximité avec les milieux que je documente.”

Pourtant, insiste Josette Brun, les journalistes directement concerné·es par les sujets traités “connaissent mieux le milieu, les enjeux”, et sont plus à même que des journalistes extérieur·es à ces sujets de réaliser des productions de grande qualité. “Il faut déconstruire l’idée de “neutralité”, appuie Célia Bensiali. Et il faut avoir un point de vue critique sur soi. C’est ce qu’a fait Josette dans cet ouvrage. Pour ma part, dans mon travail, quand je documente par exemple les perspectives de femmes noires, j’ai conscience de mes privilèges, et cette réflexion en amont permet une plus grande sensibilité pendant la rencontre. Mais il ne suffit pas de se questionner sur son positionnement individuel, il ne suffit pas d’être consciente des dynamiques de pouvoir, il faut aussi transformer ces rapports !”

De la conscience à l’action

Dans le journalisme, nous explique Josette Brun, il faudrait “adopter une *éthique du care*. Cela passe notamment par tenir compte des conséquences possibles des articles sur les groupes marginalisés concernés par les sujets traités. Ensuite, nous devons penser le journalisme comme un espace commun, qu’on partage, qui ne doit pas être privilégié. Et faire place aux points de vue des personnes qui sont les principales intéressées, faire place à leurs voix et à leurs pluralités, aller sur le terrain !”

Nous devons penser le journalisme comme un espace commun.

“Habituellement, poursuit-elle, les journalistes laissent beaucoup de place aux institutions, dans cette démarche de “pour” et “contre” que nous venons d’évoquer, comme s’il y avait seulement deux points de vue, dont celui de “la femme autochtone”. La pluralité est plus pertinente. Les informations plurielles sont davantage contextualisées. Aller sur le terrain, cela demande du temps, alors que la norme actuelle est celle de la vitesse et de la rapidité. Mais pour un journalisme de qualité, il faut créer des liens, des liens de confiance.”

Les interviews, conseille Josette Brun, devraient être réalisées de façon horizontale, égalitaire, “dans une démarche de co-construction de contenu et non pas de façon confrontante, avec des “questions pièges”. Elles doivent être un espace de partage, de consentement. Envoyer les questions à l’avance, ça permet de se préparer. Si on interviewe des femmes de groupes marginalisés, c’est encore plus important, cela permet de rendre le cadrage plus explicite. Il faut aussi leur permettre de pouvoir retirer leurs propos. Cela semble tellement plus humain !”

Regardons les stratégies de contournement des personnes les plus marginalisées.

“Il est aussi important de demander aux femmes si elles veulent être anonymisées ou non, pointe Célia Bensiali. Et de sortir d’une lecture victimaire. Regardons les stratégies de contournement des personnes les plus marginalisées. Dans mon mémoire, j’ai mis en lumière tout un écosystème d’espaces d’expression des jeunes femmes racialisées vivant dans un territoire stigmatisé. Ces personnes ouvrent des espaces dans lesquels leur discours peut être mis en commun, repensé, reconstruit… C’est précisément ce qu’ont fait les féministes dans les années 1960.”

Là où nous nous tenons

Sur la genèse de l’essai, Josette Brun raconte un processus que l’on peut lire en miroir des pratiques féministes, journalistiques, et qui invite à réfléchir. “Je donnais un séminaire de maîtrise [2e cycle universitaire, ndlr] et je voulais que l’on s’intéresse à la question du traitement médiatique des femmes racisées, minorisées. Mais on s’est retrouvées à en parler… entre personnes blanches uniquement, ou presque ! Nous sommes donc ensuite allés voir des professeures et des personnes racisées, pour nous assurer de présenter les enjeux avec leurs points de vue.”

L’apport des intellectuelles afro-américaines doit être présent, reconnu.

[…]

Mis en ligne le 31 mai 2021

2. Les Grenades : 6000 mots

https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_violences-sexuelles-une-petition-remise-au-premier-ministre?id=10713599

Violences sexuelles : une pétition remise au Premier ministre

Camille Wernaers

Publié à 09h06

"*La Belgique doit agir contre le viol*". C'est le titre d'*une pétition* qui sera remise au Premier ministre, Alexander De Croo (Open Vld), par Amnesty international et SOS Viol ce 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes. La pétition est également rédigée à l'attention des ministres-présidents des entités fédérées. Près de 35.000 signatures ont été récoltées.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

En 2020, *un sondage Amnesty International et SOS Viol* a révélé la persistance des violences sexuelles en Belgique, qui touchent majoritairement les filles et les femmes. Une personne sur deux a été victime de violence sexuelle dans notre pays. 20% des femmes et 24% des jeunes ont déjà subi un viol et parmi les personnes victimes de violences sexuelles, au moins 48% d'entre elles ont été exposées pour la première fois avant leurs 19 ans.

Des résultats "interpellants"

"*Nous avions déjà mené une telle enquête en 2014 et nous voulions refaire le point 6 ans après et surtout après les mouvements Metoo et Balance ton porc. Il est sûr que ces résultats sont interpellants*", souligne Stéphanie Jacquet-Parienté, juriste au sein de SOS Viol. "*Une de nos revendications, c'est d'avoir des statistiques faites par l'Etat, pas par les associations, et ventilées par sexe car il y a un manque criant de chiffres genrés. On se retrouve à le faire car personne d'autre ne s'en occupe*", continue-t-elle.

Autre résultat interpellant : le sondage visibilise des stéréotypes liés *à la culture du viol, qui banalise et excuse les violences sexuelles*. 48% des hommes estiment ainsi qu'une victime peut être en partie responsable de son agression (vêtement "sexy", comportement "provocant", etc.). 24% des jeunes garçons pensent que la violence est sexuellement excitante pour les femmes.

Dans un souci de protection et d'éducation des jeunes, une prévention solide sur la question des violences sexuelles demeure capitale, ce qui n'est pas encore garanti

Impunité

L'impunité des viols persiste. Trop peu de victimes portent plainte et plus de la moitié des affaires de viol sont classées sans suite. Seules 14% des femmes qui ont porté plainte pour des faits de violence sexuelle se déclarent satisfaites de cette démarche. "*Cela renvoie une image négative aux victimes*

qui pensent qu'elles n'auront pas droit au traitement qu'elles méritent par la justice. C'est la victimisation secondaire. Il est déjà compliqué pour les victimes de parler car l'agresseur est quelqu'un proche d'elles le plus souvent. C'est aussi le seul crime où c'est la victime qui ressent de la honte et de culpabilité, des sentiments qui peuvent être exacerbés par les réactions de l'entourage ou des policiers", précise la juriste.

"*L'intérêt de cette pétition est de sortir ces sujets de l'espace intime et privé et de montrer qu'il s'agit d'une question politique sur laquelle des citoyens et citoyennes s'engagent*", explique Stéphanie Jaquet-Parienté. Pour les deux organisations, il est important que le niveau de pouvoir fédéral prenne des engagements, dans le cadre de la préparation du nouveau Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre (PAN). Amnesty International et SOS Viol rappellent que les violences sexuelles sont subies en premier lieu par les femmes et demandent dès lors que la Belgique se dote d'un PAN et de lois qui soient le reflet de cette réalité.

"Ne pas se contenter de la situation"

"*On ne peut pas se contenter de la situation telle qu'elle est*", observe la juriste. "*Nous rappelons que, pour lutter efficacement contre le viol et les violences sexuelles, il est primordial de mettre en place un budget spécifique, suffisant, transparent et pérenne, ce qui n'est pas encore le cas. Nous continuons d'appeler également […] au renforcement de la formation de base et continue des acteurs·rices de première ligne, y compris la police. Enfin, dans un souci de protection et d'éducation des jeunes, une prévention solide sur la question des violences sexuelles demeure capitale, ce qui n'est pas encore garanti*", indiquent Stéphanie Jacquet-Parienté et Philippe Hensmans, directeur de la section belge francophone d'Amnesty International.

L'intérêt de cette pétition est de sortir ces sujets de l'espace intime et privé et de montrer qu'il s'agit d'une question politique

En 2016, la Belgique a ratifié la Convention sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, aussi appelée Convention d'Istanbul. Celle-ci l'oblige à respecter un certain nombre de principes essentiels à la lutte contre ces violences. En 2020, le GREVIO, le comité d'expert·es indépendant·es, chargé·es par le Conseil de l'Europe de vérifier son application dans notre pays, *a remis son rapport*. Il montre que de nombreux articles de la Convention ne sont pas respectés en Belgique. Plus particulièrement, le GREVIO pointe la neutralité (ou absence de prise en compte du genre) dans les politiques publiques et le manque de statistiques genrées.

"*Dans les entités fédérées, les différents plans, le plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le plan intrafrancophone, ont vraiment une lecture genrée des violences, et c'est très important. Nous, on s'adresse au fédéral car le GREVIO a également souligné le fait qu'il faut une coordination et une cohérence entre les différents niveaux de pouvoir dans la lutte contre les violences. Et le fédéral est le plus haut niveau de pouvoir dans notre pays*", analyse Stéphanie Jacquet-Parienté.

Des avancées

Amnesty International et SOS Viol tiennent néanmoins à saluer l'ouverture annoncée de nouveaux *Centres de prise en charge des violences sexuelles* (CPVS) en 2021 et l'annonce de la mise en place d'un CPVS opérationnel par province d'ici 2023. Les victimes de violences peuvent s'y rendre jusqu'à un mois après les faits, une équipe pluridisciplinaire les reçoit (médecins, psychologues), et on peut y porter plainte par l'intermédiaire d'un inspecteur formé sur ces questions.

Autre avancée en Belgique : *la loi rendant obligatoire la formation* aux problématiques des violences sexuelles et intrafamiliales pour les magistrat·es. Les Grenades ont par ailleurs appris que le juge Marc Persoons, dans une décision du 7 décembre 2020 au tribunal de la famille, a spécifiquement fait référence à la Convention d'Istanbul pour statuer sur l'hébergement des enfants, ce qui constitue une première dans notre pays.

La campagne #JDIWI, dont le but est de sensibiliser en priorité les garçons et les jeunes hommes de 15 à 25 ans à la notion de consentement, demeurera prioritaire, précisent encore Stéphanie Jacquet-Parienté et Philippe Hensmans : "*Nous appelons d'ailleurs le gouvernement fédéral et les gouvernements fédérés à mener des campagnes de sensibilisation sur plusieurs années, qui luttent contre les stéréotypes et les représentations sexistes, mais aussi des campagnes plus spécifiques à destination des jeunes sur la notion de consentement, et sur les mythes et stéréotypes liés au viol*." La majorité des auteurs de violences sexuelles *sont des hommes*.

Des difficultés accrues pour les victimes

Le travail de terrain de SOS Viol et notamment le numéro vert créé par l'association (0800 98 100) permettent une prise une charge des victimes de sexuelles et de toute personne concernée par cette problématique (proches, professionnel·les, professeur·es, etc.).

"*Les victimes peuvent nous contacter quand elles le souhaitent, même des années après les faits. Nous respectons le rythme de chaque personne. Il y a un suivi qui se fait pour les accompagner sur le plan psychologique si elles le veulent, on peut aussi les conseiller pour porter plainte, c'est notamment là que j'interviens*", explique la juriste Stéphanie Jacquet-Parienté. "*Mais une agression sexuelle, cela peut avoir des conséquences sur tous les aspects de la vie, on a des personnes qui ne peuvent plus travailler, qui ont des difficultés économiques etc. Il faut une approche pluridisciplinaire pour les prendre correctement en charge, car il y a beaucoup de conséquences sociales et des difficultés accrues pour les victimes*".

La visibilité des services de l'association a induit des prises en charge toujours plus nombreuses, ce qui nécessite l'augmentation du personnel qualifié en charge de l'accueil et du suivi des victimes. Pour ce faire, les ministres Valérie Glatigny (MR), chargée de Maisons de Justice, et Bénédicte Linard (Ecolo), ministre des Droits des femmes, ont décidé le 5 février dernier de renforcer le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'asbl SOS Viol.

La Fédération Wallonie-Bruxelles attribue un soutien de 50.000 euros supplémentaires, pour permettre notamment un service de chat gratuit, anonyme et accessible en ligne pour les victimes de violences sexuelles. En outre, les plages horaires de la ligne d'écoute seront élargies et celle-ci sera désormais accessible tous les jours de 8h à 18h.

Les conséquences du confinement

SOS Viol a vu les appels sur la ligne d'écouter baisser de 12% en 2020 et, même s'il est trop tôt pour pouvoir analyser cette baisse d'une manière précise, les membres de l'association formulent l'hypothèse que les victimes ont moins pu appeler car elles étaient confinées avec leur agresseur ou leur famille, ce qui signifie qu'elles ont moins pu s'isoler. D'où l'importance de la création du chat en ligne qui permet de discuter et de chercher de l'aide, sans devoir parler.

"*Un certain nombre d'agressions ont aussi pu être évitées car les milieux festifs étaient fermés*", indique également Joëlle Delmarcelle, directrice de SOS Viol. "*On pense aussi que les conditions n'étaient pas réunies pour que les gens cherchent de l'aide, il y a eu un effet de sidération au début de la pandémie, l'idée que la pandémie était plus grave ce qui avait pu nous arriver*".

Stéphanie Jacquet-Parienté poursuit : "*Nous avons aussi des femmes dans des centres Fedasil qui n'avaient pas de matériel informatique approprié pour nous joindre. Et peut-être bien que nous allons avoir des signalements en décalé, qui arriveront plus tard, à cause de violences qui se sont produites dans le milieu intrafamilial et qui sont trop difficiles à dénoncer pour l'instant*".

D'autres chiffres pour l'année 2020 ont été rendus public par l'asbl. 89% des appelantes sont des femmes. Dans 31% des cas, ce n'est pas la victime elle-même qui appelle mais l'entourage familial et relationnel. Dans 54% des cas, la victime était mineure au moment des faits. 53% des faits rapportés sont un viol, 17% sont des cas d'inceste. Dans 35% des cas, l'auteur est une connaissance de la victime et dans 21% des cas, il fait partie de la famille de la victime.

Plus d'informations

- Vous pouvez vous adresser à un.e professionnel.le en contactant SOS Viol au numéro gratuit 0800/98.100 ou par mail à l'adresse *info@sosviol.be*
- Le service de chat *est accessible* le mardi et jeudi de 11h à 14h
- *Un répertoire d'adresses utiles*
- *Les Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles* (CPVS) sont accessibles 24h/24.

Si vous souhaitez contacter l'équipe des Grenades, vous pouvez envoyer un mail à lesgrenades@rtbf.be.

Les Grenades-RTBF est un projet soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui propose des contenus d'actualité sous un prisme genre et féministe. Le projet a pour ambition de donner plus de voix aux femmes, sous-représentées dans les médias.

https://www.rtbf.be/info/monde/detail_turquie-face-a-recep-tayyip-erdogan-des-feministes-de-plus-en-plus-jeunes?id=10795536

Turquie : face à Recep Tayyip Erdogan, des féministes de plus en plus jeunes

Anne Andlauer, à Istanbul

Publié le mercredi 30 juin 2021 à 18h07

Ce 1er juillet, sur décret du président Recep Tayyip Erdogan, *la Turquie se retire officiellement de la convention d'Istanbul, convention du Conseil de l'Europe et premier texte au monde contraignant les États à protéger les femmes des violences*. Alors que les atteintes aux droits des femmes se multiplient dans ce pays, le mouvement féministe se renforce. De plus en plus de lycéennes le rejoignent.

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

Beste, Deniz (à gauche sur la photo ci-dessus) et Lara (tout à droite sur la photo) ont 17 ans. Elles sont lycéennes et féministes dans un pays qui, à compter de ce 1er juillet, ne reconnaît plus la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la désormais bien mal nommée "convention d'Istanbul".

Pour Beste, le retrait de la Turquie a d'abord été un choc, puis un catalyseur. "Je ne m'y attendais pas du tout parce que je trouvais tragi-comique le simple fait qu'on puisse débattre de ce texte. Je considérais comme impossible qu'on retire des droits aux femmes dans un pays où le patriarcat est tellement prégnant et où tellement de femmes meurent chaque jour", raconte la jeune femme, qui parle d'une "énorme déception". Et d'ajouter : "Mais je crois que cette décision a poussé toutes les féministes à se mobiliser, car on se rend bien compte que c'est de pire en pire et qu'on doit arrêter ça toutes ensemble."

Depuis une dizaine d'années, le mouvement féministe prend de l'ampleur en Turquie. Elles font partie des rares à n'avoir pas déserté la rue sous l'effet de la répression de l'après-tentative de putsch de l'été 2016, qui asphyxie ou tétanise la société civile. Elles manifestent chaque 8 mars (journée internationale des femmes), chaque 25 novembre (journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes), chaque fois qu'un droit est en danger ou qu'un crime secoue les consciences. Et elles sont de plus en plus jeunes.

Je sais bien que le vrai problème n'a rien à voir avec la longueur de ma jupe

Avec sa robe courte et son refus de plier au discours sexiste et anti-féministe, Beste espère faire évoluer les regards en Turquie. "Je ne peux pas dire que je suis tranquille, mais je continue de porter des mini-jupes sans jamais tirer dessus pour les rallonger. Je sais bien que le vrai problème n'a rien à voir avec la longueur de ma jupe… Quoi que je fasse, quoi je porte, si quelqu'un veut m'attaquer, il m'attaquera", fait valoir la jeune femme.

Son amie Deniz dit ne ressentir "aucune peur". "Au contraire, cela m'encourage de voir tant de femmes lutter pour leurs droits. Beaucoup sont tuées parce qu'elles ont voulu divorcer et que leur

mari refusait. Elles divorcent alors même qu'elles savent qu'elles subiront encore plus de violences, elles luttent malgré les risques. C'est une grande source d'inspiration et de motivation."

"Aujourd'hui, le gouvernement lui-même parle de 'féminicides'"

Selon la plateforme "Nous stopperons les féminicides", au moins 300 femmes ont été tuées par un homme en 2020, tandis que la mort de 171 autres a été jugée "suspecte".

Ces lycéennes ont en commun d'être "entrées" dans le féminisme à un moment où le gouvernement turc ne cesse de rogner les droits acquis. Pour autant, toutes se décrivent comme optimistes.

"Grâce à notre plateforme et aux luttes féministes en général, nous avons remporté beaucoup de victoires ces dix dernières années", affirme Lara. "Dire que la Turquie revient en arrière, ce serait minimiser ou ignorer notre lutte", souligne la jeune femme, qui observe qu'"aujourd'hui, le gouvernement lui-même parle de 'féminicides' et se sent contraint de publier des statistiques officielles. De mon point de vue, le simple fait que ce pouvoir reconnaisse la réalité des féminicides est une grande victoire pour nous. Nous en gagnerons d'autres !

Si vous souhaitez contacter l'équipe des Grenades, vous pouvez envoyer un mail à lesgrenades@rtbf.be.

Les Grenades-RTBF est un projet soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui propose des contenus d'actualité sous un prisme genre et féministe. Le projet a pour ambition de donner plus de voix aux femmes, sous-représentées dans les médias.

https://www.rtbf.be/infos/dossier/les-grenades/detail_ou-sont-les-personnes-grosses-a-la-television?id=10785199

Où sont les personnes grosses à la télévision ?

Une chronique de Diane Ntahimpera

Publié le dimanche 20 juin 2021 à 08h52

"Appelez l'hélico ! Quadrillez la zone avec les chiens ! Fouillez chaque centimètre carré de ce foutu quartier !", cette réplique tout droit sortie du pilote de la série britannique *"No Offence"*, n'est pas assénée par un commissaire à la chevelure grisonnante, mais plutôt par une commissaire : Vivienne Deiring, une quarantenaire blonde, et plutôt ronde.

Ce qui fait la particularité de la série *"No Offence"* actuellement sur Auvio, c'est non seulement son humour British décapant, et ses enquêtes captivantes dans un Manchester réaliste, mais aussi le fait que son personnage principal soit une femme grosse. Pas un peu pulpeuse, ou voluptueuse : Vivienne Deiring, jouée par la comédienne Joanna Scanlan, est grosse. Étrange que ce terme, qui ne sert pourtant qu'à désigner un trait physique, sonne pourtant comme une insulte dans notre société.

Dans les catalogues des plateformes de vidéo à la demande, force est de constater que le contenu fictionnel avec des personnes grosses dans un premier rôle demeure assez rare. Or, n'est-il pas étrange que dans une société où *50%* de la population est en surpoids, les gros.ses sont quasi absent.es de nos écrans ? Où sont donc les gros.ses à la télé ?

L'image des personnes grosses

Il est plutôt rare de voir un personnage comme Vivienne Deiring à la télévision, une femme grosse dont le poids n'est pas au centre de la narration, voire pas du tout abordé. Dans l'histoire de la fiction, lorsque les personnes grosses sont tolérées, leurs corps et leur rapport avec celui-ci vont souvent être un fondement de l'intrigue.

Du côté des personnages masculins, les récits ont toujours été un peu plus contrastés. Être un Tony Soprano, un Homer Simpson, ou le très en vogue James Corden, n'empêche pas de jouer un personnage nuancé, d'avoir une vie amoureuse, familiale et du succès avec des femmes souvent plus jeunes, ou plus minces

Si le cinéma a fait une certaine part à de talentueux acteurs et talentueuses actrices en surpoids : comme Olivier Hardy ou Kathy Bates. Or, il s'agit d'exceptions : si leur talent est mis en exergue, le poids des comédien.nes corpulent.es est souvent abordé.

On ne compte pas les films dans lesquels des protagonistes gros.ses sont dépeints comme des gloutons : de *"L'amour extra-large"*, avec Gwyneth Paltrow déguisée en femme obèse et complexée, au "Professeur foldingue", film dans lequel Eddy Murphy incarne chaque personnage d'une famille d'obèses… Fat Amy, alias Rebel Wilson, dans la série des "Pitch Perfect", est source de moquerie parce qu'elle est grosse, "Fat Monica" dans Friends est la version jeune, ronde et complexée du célèbre personnage. La personne grosse est souvent décrite comme un.e individu.e qui passe son temps à s'empiffrer, et qui souffre d'un manque d'estime de soi criant.

Ce phénomène n'est pas neuf : on stigmatise les corps imposants depuis longtemps : la personne grosse est paresseuse, lente et n'a aucune discipline. Selon Daria Marx, fondatrice du collectif

militant "*gras politique*" et autrice du livre *"Gros, n'est pas un gros mot"*, on accuse souvent les personnes grosses de manquer de volonté sans prendre en compte un grand nombre de facteurs existants, propres à chaque corps et à chaque vécu. "Les mécanismes de la prise de poids sont pour la plupart assez méconnus : génétique, métabolisme, physionomie, prise de médicaments, régime à répétition, effets yo-yo, trauma familial… les personnes grosses sont rarement prises dans la globalité de leurs histoires". La pauvreté est aussi rarement évoquée lorsqu'on parle de surpoids. "Quand acheter un légume bio coûte deux fois plus cher que des nuggets, et qu'on a une famille à nourrir, c'est compliqué".

Aux racines de la grossophobie

Historiquement, les rondeurs n'ont pourtant pas toujours été diabolisées : comment est-on passé de la vénération des courbes voluptueuses des femmes sublimées dans les œuvres des plus grands peintres de la Renaissance, au culte de la minceur, parfois extrême ?

Selon l'auteure Sabrina Strings, le culte de la minceur prendrait racine dans les théories racialistes du 18e siècle. L'étude *"the racial origins of fatphobia"* met en lumière le lien entre race, classe et grossophobie (la haine des personnes grosses).

L'essor du commerce transatlantique a totalement changé les rapports sociaux. Il a fallu trouver des excuses pour justifier l'esclavage, et sont alors nées au 17e siècle les théories racialistes en Europe : "Les corps pulpeux des femmes noires ne devaient pas être considérés comme attirants, des clichés ont alors été établis pour marquer la différence entre la race blanche considérée comme supérieure et disciplinée, et les esclaves noir.e.s plein de luxure et qui mangent sans contrôle".

Lorsque la production croissante du sucre, issu des plantations des Etats-Unis et exportées internationalement, s'est généralisée dans les foyers des élites européennes, les gens ont alors commencé à grossir. Les élites britanniques ont commencé à condamner ces "excès immoraux", en s'appuyant sur des théories protestantes, l'enseignement de la culpabilité autour de la nourriture a renforcé ces croyances.

Les femmes, toujours plus sujettes au contrôle du corps, ont assimilé ces croyances : être mince signifiait prôner une esthétique du contrôle de la droiture, à l'inverse des rondeurs associées aux corps des femmes esclaves. Dès le 19e siècle, les magazines féminins prirent le relais et ces arguments, qui ont mutés depuis, se sont étendus à travers le monde.

Selon cette étude, la grossophobie moderne n'est pas contrairement à ce qu'il est communément cru une question de santé, mais plutôt une question de race et de classe. Et cela s'est traduit notamment à travers les représentations dans les fictions.

Une nouvelle vision des gros.ses

Bien que la grossophobie pèse sur les deux genres, la pression sur le corps des femmes est extrêmement forte. Or, ces dernières années des héroïnes gros.ses qui brisent les normes apparaissent sur nos écrans.

Étrange que ce terme, qui ne sert pourtant qu'à désigner un trait physique, sonne pourtant comme une insulte dans notre société

Dans la série *Shrill* (Hulu-2019), on suit les aventures de Annie, une jeune vingtenaire en surpoids qui jongle avec ses aventures amoureuses et sa vie professionnelle insatisfaisante, tout en naviguant dans le monde en tant que personne grosse. Si le poids d'Annie, jouée par l'actrice Aidy Bryant (une habituée des Saturday Night Live) fait partie prenante de la série, ici pas de fat shaming. A l'inverse, on découvre à travers son histoire les travers parfois pernicieux de la grossophobie au quotidien :

entre un petit ami qui a honte de la présenter à son entourage, une mère contrôlante qui l'enjoint au régime, et un mal-être que cache son joli sourire, on voit Annie doucement trouver sa voie.

Dans *Dietland* (AMC, 2018), une trentenaire grosse et éteinte écrit une chronique de courriers du cœur pour un magazine de mode qui l'exploite, tout en la gardant dans l'ombre. Alors qu'elle souhaite financer sa chirurgie reconstructrice, Alicia va être recrutée par un groupuscule féministe qui sème la terreur parmi les hommes puissants qui maltraitent les femmes. La série évoque, notamment, la grossophobie dans les relations amoureuses.

Des actrices rondes comme Octavia Spencer, Melissa Mccarthy, ou Gabourey Sidibe ont également réussi à se hisser à des places de choix à Hollywood, dans divers registres.

Du côté des personnages masculins, les récits ont toujours été un peu plus contrastés. Être un Tony Soprano, un Homer Simpson, ou le très en vogue James Corden, n'empêche pas de jouer un personnage nuancé, d'avoir une vie amoureuse, familiale et du succès avec des femmes souvent plus jeunes, ou plus minces.

La grossophobie moderne n'est pas, contrairement à ce qu'il est communément cru, une question de santé, mais plutôt une question de race et de classe

Chez nous, des fictions ont aussi tenté d'aborder un autre regard sur les personnes grosses : la série VRT "Albatros" (2020) raconte l'histoire de huit personnes en surpoids qui se retrouvent dans un camp d'amaigrissement de la campagne flamande. Du côté francophone, *"Baby Balloon"* (2013), narre l'histoire de Bici, une jeune adolescente boulimique, leader d'un groupe de rock "Bici and the Bitches".

Dans *"100 kilos d'étoiles"* (2019), Loïs, 16 ans et 100 kg, rêve d'aller dans l'espace. Elle rencontre Amélie, Stannah, et Justine, trois adolescentes abîmées comme elle par la vie, prêtes à tout pour partir avec elle dans l'espace…

Gros n'est pas un gros mot

Si les mentalités évoluent et le corps des femmes, en particulier, est constamment martelé d'injonctions à la minceur. Une pression qui pèse sur nous toutes et tous, et qui influe sur le regard que nous portons sur notre propre corps. La grossophobie survient lorsque la corpulence a une incidence dans ses relations interpersonnelles ou institutionnelles (discriminations à l'embauche, au logement…).

Si la question de la santé est importante, il est aussi important de décoloniser les regards, et de créer de nouvelles représentations. On ne dira jamais assez à quel point les représentations façonnent notre quotidien, à quel point les images qui sont véhiculées impactent le vécu des individus.

Next step ? Des intrigues, avec des personnes qui sont tout d'abord des héros et héroïnes, qui se trouvent être aussi, des personnes gros.ses.

Si vous souhaitez contacter l'équipe des Grenades, vous pouvez envoyer un mail à lesgrenades@rtbf.be

Les Grenades-RTBF est un projet soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui propose des contenus d'actualité sous un prisme genre et féministe. Le projet a pour ambition de donner plus de voix aux femmes, sous-représentées dans les médias

https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_droits-fondamentaux-des-personnes-afrodescendantes-des-expertes-auditionnees-au-parlement-de-la-cocof?id=10770006

Droits fondamentaux des personnes afrodescendantes : des expertes auditionnées au Parlement de la Cocof

Camille Wernaers

Publié le mercredi 26 mai 2021 à 19h25

Ce 25 mai, le parlement de la Cocof auditionnait trois premières expertes sur les questions de racisme et de sexisme. Cette série d'auditions est liée à la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe, une résolution adoptée par le Parlement européen le 26 mars 2019.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

"Environ 15 millions de personnes d'origine africaine vivent en Europe aujourd'hui. Ces personnes sont confrontées à de la discrimination et à des stéréotypes négatifs profondément ancrés", *écrivait* le Parlement européen au moment de l'adoption de la résolution. "Le Parlement exhorte l'Europe et les autorités nationales à développer des politiques antiracistes et à mettre un terme à la discrimination dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé, du droit pénal, de la participation politique et de la migration". La résolution demande une attention accrue portée aux personnes d'origine africaine dans le budget européen.

La présidente de la séance était la parlementaire Magali Plovie (Ecolo) qui a ouvert les discussions se disant "très contente que cette série d'audition soient organisée sur un sujet aussi important". "Travailler sur des recommandations qui feront avancer les droits fondamentaux des personnes afrodescendantes doit se mener de manière transversale, à tous les niveaux de pouvoirs", estime-t-elle. Elle a ensuite donné la parole à l'anthropologue et chercheuse de l'UCL Jacinthe Mazzocchetti, qui travaille sur la question du racisme depuis 20 ans.

►►► Retrouvez en cliquant ici tous les articles des Grenades, le média de la RTBF qui dégoupille l'actualité d'un point de vue féministe

Les effets de la colonialité

Jacinthe Mazzocchetti a expliqué aux parlementaires présent·es le principe de colonialité, c'est-à-dire le fait que les individus restent aujourd'hui encore directement influencés par des formes de pensées issues du colonialisme. "L'un des effets majeurs de la colonialité, c'est que l'on continue à hiérarchiser. Il n'y a pas de supérieur sans inférieur. Penser "l'autre" comme radicalement différent de soi permet de se construire soi-même. C'est pour ça que le racisme est un problème qui nous concerne tous et toutes et aussi les personnes blanches. Cela ne concerne pas qu'une seule partie de la société car cela affecte la manière dont nous vivons ensemble", précise l'experte.

Selon elle, les causes des multiples discriminations que subissent les afrodescendant·es est à trouver dans ce mode de pensée, que l'on rencontre dans la société et dans les institutions. "C'est ce qu'on appelle le racisme structurel dont les conséquences sont visibles partout : dans les discriminations à l'embauche, dans les inégalités de l'accès au logement, dans le domaine de la justice mais aussi à l'école. Et c'est pire si on croise le racisme avec le genre, si on est une femme afrodescendante. A cela s'ajoute le racisme ordinaire : les insultes, les regards en coin, le harcèlement. On ne peut pas lutter contre le racisme en prenant des mesures uniquement contre ces actes individuels. Il faut aussi lutter contre le racisme structurel pour arriver à une société où l'égalité est pleine et entière et pas uniquement à un discours sur l'égalité, teinté de méritocratie avec des injonctions à s'intégrer sans que les conditions soient réellement présentes pour le faire".

►►► A lire aussi : Au programme du premier panel des Assises contre le racisme : l'importance des statistiques

Plongée dans l'Histoire

Jacinthe Mazzocchetti estime que l'on ne peut pas se priver de plonger dans l'Histoire pour comprendre les violences actuelles. "Il faut prendre conscience que l'Europe et le continent africain partagent une histoire commune. Celle de la traite transatlantique des esclaves et puis de la colonisation. La Belgique y a participé. Cela reste dans notre mémoire collective, qui se transmet. Il y a des traces et des effets du passé sur notre présent. Il faudrait reconnaitre la contribution des personnes afrodescendantes à la construction de notre société. C'est ça qui nous permettra d'avancer ensemble, c'est donc tout l'inverse des accusations de communautarisme".

Il faut aussi lutter contre le racisme structurel pour arriver à une société où l'égalité est pleine et entière

La résolution du Parlement européen invite d'ailleurs "les institutions et pays de l'UE à suivre l'exemple des États membres ayant déjà pris des mesures pour compenser les injustices et crimes contre l'humanité commis dans le passé." "Ces crimes historiques, perpétrés au nom du colonialisme européen, ont toujours aujourd'hui un impact négatif sur les personnes d'origine africaine", *affirment les député·es* qui proposent de procéder à des réparations telles que la présentation d'excuses publiques et la restitution des objets volés à leur pays d'origine. Le Parlement appelle aussi les pays de l'UE à déclassifier leurs archives coloniales et à présenter une perspective globale sur le colonialisme et l'esclavage dans leurs programmes scolaires.

C'est également l'avis de Jacinthe Mazzocchetti : "Il y a un lien entre les représentations, les discours et les pratiques. Si on ne représente les pays africains que comme des pays pauvres, violents ou exotiques, cela a des effets concrets. Pour prendre conscience qu'il s'agit d'un mode de pensée hérité et ne pas le reproduire, il est indispensable d'analyser les représentations et les discours. Cela peut passer par les médias et l'éducation. Il faut s'attaquer aux causes de la transmission de cet imaginaire raciste, notamment par la production de contenu académique qui traite du racisme et qui pourrait être utilisé dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, surtout dans les études de sciences politiques ou sociales. Il faudrait décoloniser les institutions publiques comme l'école, les musées, l'espace public, et cela en écoutant les personnes concernées qui sont les principales expertes sur le sujet et que l'on retrouve mobilisées partout et aussi sur les questions d'écologie, de capitalisme et de féminisme."

Changer les représentations

Safia Kessas a ensuite expliqué son travail au sein de la RTBF. Journaliste, réalisatrice et créatrice des Grenades, elle est également responsable diversité et égalité au sein de la RTBF. "Cela signifie que nous travaillons avec toutes les équipes qui produisent du contenu pour améliorer la représenter de

tous les groupes sociaux de la société", souligne-t-elle. Une tâche ardue compte tenu des chiffres des derniers baromètres : les derniers chiffres du baromètre radio du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) indiquent 12% de personnes issues de la diversité à l'antenne. Le baromètre concernant la télévision indiquait quant à lui 14% de personnes issues de la diversité en 2017. Ces intervenant·es se retrouvent essentiellement dans les sujets sports ou consacrés à l'actualité internationale. Si on croise ces données avec celles du genre, on se rend compte que les femmes afrodescendantes sont presque invisibles à l'écran et sur les ondes.

Les personnes excluent du débat médiatique le sont aussi du débat démocratique

Derrière les murs des rédactions, *le portrait-type du journaliste* reste encore trop homogène : c'est un homme de 45 ans dont la langue maternelle est le français, dont les parents sont belges et issu·es des classes moyennes ou supérieures. C'est dans ce contexte que l'animatrice de Cécile Djunga a été cyberharcelée et a décidé de porter plainte. Cette procédure a mené *à la condamnation d'un des cyberharceleurs*. Les femmes racisées ont plus de risques d'être cyberharcelées sur Twitter, *selon Amnesty International*.

"Le traitement médiatique des personnes afrodescendantes dans les médias est encore traversé par des images réductrices. A la RTBF, nous avons choisi de travailler à partir de la psychologie sociale et nous formons les journalistes sur la question des biais inconscients, des stéréotypes. On le sait : dans nos cerveaux, nous classons, nous hiérarchisations les individus. Cela a un impact concret". S'en rendre compte est une première étape pour modifier le traitement médiatique. "Nous pensons aussi qu'il faut utiliser les bons mots, et ne pas hésiter à interroger les expert·es de la société civile. Nous avons une responsabilité sociale puisque notre parole est publique", continue la journaliste qui conclut : "Les personnes excluent du débat médiatique le sont aussi du débat démocratique. MeToo et Black Lives Matter ont été des catalyseurs, la société bouge. Il faut raconter correctement cette société et représenter chacun·e de manière digne et respectueuse".

Des difficultés spécifiques pour les femmes afrodescendantes

La politologue Louise Ngandu a été la dernière intervenante de cette première série d'audition. Elle est également présidente de l'association *Aire de Femmes*. "Trop souvent, dans les discours médiatiques et politiques, les femmes afrodescendantes sont considérées comme un bloc homogène. Elles vivent pourtant des difficultés spécifiques et différentes selon qu'elles soient jeunes filles, femmes actives professionnellement ou du troisième âge", a-t-elle commencé, continuant : "En Afrique, on dit qu'on ne connaitra la véritable histoire du lion que lorsque les lions écriront leur propre histoire. Sinon, elle sera toujours écrite du point de vue du chasseur".

Ces femmes se situent à l'intersection de plusieurs discriminations. "Elles vivent donc une discrimination qui leur est propre et elles subissent les nombreux clichés véhiculés par les médias, souvent de manière inconscient car cela est présent dans l'inconscient collectif. Il y a des étiquettes qui leur sont attribuées comme le fait que les femmes africaines sont corvéables ou incompétentes. Il y a aussi une sexualisation de leur corps. Cela a des effets comme la discrimination à l'embauche. Il y a aussi les agressions verbales, physiques et sexuelles", précise Louise Ngandu.

►►► A lire aussi : Colonisation: aux origines de l'hypersexualisation des femmes noires

Selon l'experte, ce sont autant de discriminations qui entrainent des conséquences à long terme pour les femmes concernées, notamment psychologiques. "Et elles sont absentes des chiffres et des statistiques des institutions. On va par exemple apprendre qu'il y a eu 200 plaintes pour racisme auprès d'Unia. Mais combien de femmes afrodescendantes là dedans ? On ne le sait pas. C'est pareil quand on parle de la vulnérabilité des familles monoparentales. Il y a des femmes afrodescendantes

dans le cas qui sont invisibilisées par cette expression, imaginez si vous êtes une femme afrodescendante, que vous êtes mère et que vous élevez seul vos enfants. Vous êtes encore plus vulnérable", déplore-t-elle.

Il y a des étiquettes qui leur sont attribuées comme le fait que les femmes africaines sont corvéables ou incompétentes. Il y a aussi une sexualisation de leur corps

Autre exemple : l'expression "personnel de santé", fort utilisée dans les médias durant la crise sanitaire. "Il y a beaucoup de femmes et beaucoup de femmes afrodescendantes dans ces métiers. Cela n'a pas été visibilisé. Quand j'entends que "le personnel de santé est épuisé par la crise", il y a toute une réalité qui est passée sous silence !"

Louise Ngandu propose d'impulser un travail de déconstruction transversal dans tous les domaines de compétences de la Cocof, avec la participation active des principales personnes intéressées. Outre des statistiques plus précises qui permettent de mieux comprendre la situation sur le terrain et la création d'une base de données des expert·es afrodescendant·es, elle demande aussi la création d'un espace socioculturel africain qui serait un lieu de référence et d'expression, ainsi que le renforcement des associations de la société civile qui travaillent sur ces questions.

La prochaine série d'audition sera consacrée à la santé. Des expert·es seront entendu·es au Parlement de la Cocof jusqu'à la fin juin.

Si vous souhaitez contacter l'équipe des Grenades, vous pouvez envoyer un mail à lesgrenades@rtbf.be.

Les Grenades-RTBF est un projet soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui propose des contenus d'actualité sous un prisme genre et féministe. Le projet a pour ambition de donner plus de voix aux femmes, sous-représentées dans les médias.

3. RTBF : 5995 mots

https://www.rtbf.be/info/regions/bruxelles/detail_bruxelles-le-texte-interdisant-les-loyers-abusifs-approuve-en-commission-logement-du-parlement?id=10800540

Bruxelles : le texte interdisant les loyers abusifs approuvé en commission logement du parlement

Les députés bruxellois siégeant en commission du logement ont approuvé cet après-midi une proposition d'ordonnance émanant d'élus de la majorité, PS en tête, et visant à interdire les loyers abusifs dans la capitale. Selon le texte, un loyer est abusif lorsqu'il dépasse de plus de 20% les prix de référence déterminés dans une grille des loyers actualisée ou que ce logement présente des "défauts de qualité substantiels".

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

Une commission paritaire sera chargée d'évaluer cet éventuel abus, lorsqu'elle sera saisie par un locataire (voire par un propriétaire). Son rôle sera uniquement consultatif : elle remettra un avis et proposera le cas échéant une conciliation, entre bailleur et locataire. L'avis de la commission pourra aussi servir d'indicateur en cas de recours devant un juge de paix.

"Un jour historique"

Sans surprise, le texte a trouvé le soutien des différents partis de la majorité, même si tant le parti Défi que le PS ont tenu à insister sur le fait qu'il s'agit bien d'un compromis, donc un texte imparfait à leurs yeux. "C'est un jour historique", a commenté le socialiste Martin Casier, l'une des chevilles ouvrières de la proposition d'ordonnance. "On pourrait encore discuter longtemps pour savoir si le texte va assez loin ou non. C'est évidemment un compromis qui ne va pas aussi loin que ce que mon parti aurait voulu. Mais c'est une première étape incroyablement forte. Un texte stable juridiquement. Et un outil réclamé depuis plus de 10 ans par les associations".

Les élus MR, PTB et CDH se sont abstenus

Dans l'opposition, *le PTB avait initialement proposé son propre projet d'encadrement des loyers,* mais il a finalement décidé de le retirer. "Pas parce qu'il n'est pas bon mais pour pouvoir en discuter en profondeur plus tard", a expliqué l'élue Françoise De Smedt. A la place, le parti de gauche a déposé 10 amendements dans le but de rendre contraignante la grille des loyers de référence et de considérer qu'un loyer est abusif simplement lorsqu'il ne respecte pas les montants prévus dans cette grille. Ces amendements ont tous été rejetés. Le PTB a donc choisi de s'abstenir de soutenir le texte. "Nous avons raté le train pour prendre des mesures efficaces pour faire baisser les loyers", a déploré Françoise De Smedt.

Abstention aussi du MR, dans l'opposition. Il regrette notamment que le projet n'ait pu s'élaborer dans le dialogue avec les représentants de propriétaires. Vincent De Wolf a questionné la légitimité de la future commission paritaire locative dès l'instant où ni le syndicat national des propriétaires et copropriétaires, ni aucune autre instance représentant les bailleurs n'acceptera d'y siéger

conformément à ce qu'ils ont fait savoir. Le mouvement réformateur avait introduit 15 amendements au texte, mais ils ont été rejetés. Vincent De Wolf avait en outre réclamé une nouvelle consultation du conseil d'État sur plusieurs points précis, mais la commission n'a pas non plus retenu la demande.

Le cdH a également choisi de ne pas voter le texte.

A noter que l'élu Pepijn Kennis du mouvement citoyen Agora, lui aussi dans l'opposition, a annoncé qu'il soutiendrait le texte en séance plénière.

https://www.rtbf.be/info/monde/detail_coronavirus-en-france-les-discotheques-rouvrent-ce-vendredi-sont-elles-pretes?id=10800758

Coronavirus en France : les discothèques rouvrent ce vendredi, sont-elles prêtes ?

Zoé Collin

Seul secteur resté fermé depuis le début de la pandémie, la réouverture des discothèques aura lieu ce vendredi 9 juillet en France. La fin de quinze mois difficiles pour les gérants, même si tous ne pourront pas concrètement rouvrir. En cause : un protocole très strict (pass sanitaire, jauge limitée…) qui devra être appliqué. Alors que le variant Delta frappe aux portes de l'Europe et qu'une potentielle quatrième vague de virus inquiète les autorités françaises, ce protocole sera-t-il suffisant ? De son côté, *le secteur de la nuit belge attend toujours des réponses pour pouvoir également rouvrir ses portes.*

Un protocole sanitaire "très strict"…

Dès ce vendredi, les noctambules français peuvent à nouveau se rendre sur la piste de danse. Mais cet accès ne sera pas si facile. Un sésame est exigé pour l'entrée de la boîte de nuit. Il s'agit d'un pass sanitaire. Ce pass s'obtient de 3 manières. "Vous devez prouver soit que vous êtes vacciné, soit que vous avez un test négatif, soit que vous êtes immunisé", a expliqué Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat en charge du Tourisme, ce mercredi sur *franceinfo*.

En plus du pass sanitaire, plusieurs règles s'appliquent. A l'intérieur des discothèques, le masque n'est pas obligatoire mais son port est recommandé. Et surtout, la capacité d'accueil des établissements sera nettement réduite, à "75% des normes habituelles en intérieur". "L'idée, c'est de permettre aux jeunes et aux moins jeunes de faire la fête en sécurité", a indiqué le ministre délégué aux PME, Alain Griset, à l'issue d'une réunion à l'Elysée avec les représentants du secteur. "Les discothèques, c'est ce dernier secteur de notre économie qui n'était pas rouvert. C'est désormais acté, rendez-vous sur la piste de danse à partir du 9 juillet", avait-il d'ailleurs écrit sur Twitter, en juin dernier.

Un protocole qui devrait permettre une ouverture sereine. Toutefois, du côté des gérants d'établissements on considère les normes comme étant trop strictes, et non rentables économiquement. Trois établissements nocturnes sur 4 pourraient dès lors ne pas rouvrir leur rideau cet été, selon Ivan Poupardin, président de l'Association française des exploitants de discothèques et dancings (Afedd), qui s'est exprimé dans les colonnes du *JDD*.

Les préoccupations économiques sont réelles. Une jauge du 75% est imposée par les autorités. Or, une discothèque n'est rentable qu'à partir d'un taux de remplissage de 85 à 90%. Et rien ne garantit qu'avec ce protocole, aucune contamination ne se fera dans les établissements, explique un représentant de l'Afedd à l'agence de presse Reuters : "Nous devons être garants de la santé des gens que nous recevons. Et dans les conditions actuelles, ce n'est pas évident. Le timing n'est pas le bon, car nous avons un taux d'incidence qui est très élevé et un taux de vaccination qui n'est pas suffisant. Nous ne voulons pas être montrés du doigt en disant que la quatrième vague est due aux discothèques", explique-t-il.

Les établissements sont nombreux à avoir décidé de garder portes closes au regard des normes sanitaires très strictes et des défis que représente la gestion des clients à l'entrée, indique l'agence de presse Reuters. En effet, à l'entrée les gérants des clubs devront vérifier que les fêtards disposent bien d'un certificat de vaccination complet, d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures ou encore d'un test datant de 15 jours prouvant qu'ils ont contracté le virus et sont désormais immunisés.

… Mais est-ce suffisant pour éviter les contaminations ?

Pour l'épidémiologiste Yves Coppieters, des protocoles comme ce pass sanitaire sont nécessaires et suffisants, du moins à court terme. "Avec la pénétration du variant Delta, la reprise des activités sociales et des flux de populations, les contaminations vont de toute façon reprendre. Toutefois, ce n'est pas le secteur des boîtes de nuit qui en sera moteur. Des clusters peuvent en émerger, notamment en cas de présence de super-contaminateurs ou d'une mauvaise application des protocoles ".

Ce fut le cas aux Pays-Bas, où plusieurs foyers se sont déjà déclarés à la suite de sorties en discothèque. *189 personnes ont ainsi contracté le Covid après une soirée samedi dernier.*

"Les échecs des Pays-Bas ou de l'Espagne ne doivent pas être une raison pour freiner les choses. Contamination ne veut pas dire maladie ni formes graves, encore plus pour un jeune public". Yves Coppieters est persuadé que "toute activité encadrée peut être à moindre risque. Sans encadrement, les fêtes se feront de façon sauvage et là sont les véritables risques".

Toutefois, la prudence reste de mise. Actuellement, en France, on s'inquiète d'un rebond de l'épidémie. Le taux d'incidence du Covid a pratiquement doublé chez les jeunes au cours de la dernière semaine, sous l'impulsion du variant Delta. Il représente aujourd'hui 40% des contaminations du pays. "Le risque d'une quatrième vague rapide est là", annonçait d'ailleurs ce mercredi Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement français.

Le taux d'incidence est de 24,6 nombres de cas par semaine pour 100.000 habitants. Un taux en hausse, de 31,4% en 7 jours. On compte en moyenne 2297 cas par jour, soit une augmentation de 32,2% par rapport à la semaine précédente.

Une tendance à la hausse dans les chiffres en France, qui s'observe également en Belgique où le variant Delta est désormais aussi dominant.

"Le variant Delta ou l'augmentation des contaminations à l'échelle de la population ne doivent pas être la raison de sanctionner un secteur, d'autant plus lorsque des protocoles de protections peuvent être mis en place pour sa réouverture", ajoute Yves Coppieters, qui espère que "le prochain CODECO permettra d'envisager cette possibilité".

En Belgique, *bien qu'une soirée test*, ait eu lieu il y a quelques jours à Bruxelles, le secteur de la nuit est toujours à l'arrêt. Alexander de Croo avait assuré, il y a quelques semaines, que le sujet serait bientôt abordé.

Le prochain comité de concertation est prévu le 16 juillet.

https://www.rtbf.be/tendance/mode/detail_le-maillot-de-bain-menstruel-ou-comment-passer-des-vacances-sans-stress-ni-complexe?id=10799126

Le maillot de bain menstruel, ou comment passer des vacances sans stress ni complexe

Publié à 16h00

La culotte menstruelle a déjà séduit de nombreuses femmes à travers le monde mais à l'approche des vacances, c'est son cousin, le maillot de bain, qui s'impose comme un incontournable sur la plage et à la piscine. Et qu'on ne s'y trompe pas, il n'est pas question - comme l'imaginaire collectif peut le concevoir - de s'exhiber dans une culotte XXL piquée dans l'armoire de mémé. Les maillots de bain menstruels sont aussi pratiques que stylés. La preuve.

La fin d'une injustice, enfin !

Il aura fallu attendre la fin des années 2010 pour voir émerger les premiers maillots de bain menstruels. Autant dire une éternité ! Et encore, ils ont connu des *débuts timides*, voire mitigés, avant de s'imposer comme les incontournables de l'été.

C''est souvent lorsque les vacances sont bookées que le drame intervient : "Je vais avoir mes règles pendant les vacances, ce qui signifie au moins quatre jours sans plage !". En découle d'ailleurs un *sentiment d'injustice et de frustration* tout à fait compréhensible. Et celles qui "osent" défier la plage comme leur bikini (et elles ont bien raison !) sont souvent confrontées au stress que peut susciter la fameuse peur de la tache, sur le transat comme dans l'eau.

Un récent sondage révèle que près des trois quarts des femmes ont déjà renoncé à se baigner à cause de leurs règles.

Par ailleurs, plus de la moitié se sont même *empêchées d'aller à la plage* pendant cette période du mois. Autant dire que les maillots de bain menstruels apparaissent, plus qu'une innovation, comme une véritable *révolution*.

A réserver aux flux modérés du début et de la fin des règles

Bref, il était temps que les marques prennent le problème à bras-le-corps. C'est la *culotte menstruelle* qui a d'abord vu le jour, permettant aux femmes et aux adolescentes de gommer ce sentiment de stress tout au long de l'année, et ouvrant la voie aux maillots de bain. S'ils ont investi le secteur du balnéaire depuis déjà deux bonnes années, c'est bel et bien l'été 2021 qui devrait marquer leur avènement.

Ces maillots s'apparentent à n'importe quels bikinis ou une-pièce mais sont dotés d'un *noyau imperméable*, très discret, qui permet de contenir le flux et d'éviter la tache.

Les marques ne cessent d'innover pour proposer de nouvelles matières, fonctionnelles ou responsables, et pour parvenir à contenir un flux plus abondant mais à l'heure actuelle, les maillots de bain menstruels sont le plus souvent préconisés en début ou en fin de cycle, *lorsque le flux est plus léger.* Dans le cas contraire, il reste conseillé de l'associer à une protection.

Pratiques, ils se veulent également *économiques et écologiques* puisqu'ils évitent de multiplier les protections tout au long du cycle et se lavent très facilement.

Les modèles allient technicité et style

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces maillots de bain ressemblent en tous points à ceux que l'on connaît depuis des décennies, à savoir déclinés dans des *matières, motifs, formes et couleurs* suivant les tendances de la saison.

La marque *Moodz* a d'ailleurs récemment fait couler beaucoup d'encre avec sa première collection de maillots de bain menstruels "Canicule", qui fera sans conteste grimper la température d'un cran sur toutes les plages. Au programme ? Du scintillant, de l'iridescent, de la couleur, du sobre, de la taille haute et de l'échancré… Bref, un maillot de bain comme on les aime car déclinable pour *tous les goûts et toutes les morphologies.*

PliM propose elle aussi un bikini et un maillot une-pièce épurés, notamment déclinés en bleu canard, avec une membrane en coton bio certifiée GOTS,

La marque *Dans Ma Culotte* mise sur le noir intemporel avec un maillot de bain une-pièce disponible dans une large gamme de tailles pour convenir au plus grand nombre.

Réjeanne dispose de son côté d'une large offre avec diverses formes agrémentées ou non de décolletés, de fronces, voire de jeux de découpes.

Et si vous souhaitez un modèle recyclé, vous pouvez jeter un œil à *Petites Culottées,* qui propose ce type de maillots avec moult détails chic et dispose également d'une gamme pour adolescentes.

Il ne vous reste plus qu'à faire votre choix et à glisser cet indispensable dans votre valise pour des vacances (vraiment) placées sous le signe du farniente et de la sérénité.

https://www.rtbf.be/info/societe/detail_vaccination-contre-le-coronavirus-des-enfants-et-des-ados-la-balance-benefices-risques-est-elle-negative?id=10789905

Vaccination contre le coronavirus des enfants et des ados : la balance bénéfices-risques est-elle négative ?

Grégoire Ryckmans avec Johanne Montay et Daphné Fanon

Publié le mardi 06 juillet 2021 - Mis à jour à 11h11

La question de la vaccination des adolescents et des enfants contre le coronavirus fait l'objet de nombreuses publications sur la toile et les réseaux sociaux. Si pour les personnes âgées ou les personnes présentant des comorbidités, la balance bénéfices-risques de la vaccination contre le Covid-19 est positive, ce n'est pas le cas pour la plupart des adolescents en bonne santé. Pour les moins de douze ans, des études sont en cours du côté de Pfizer et Moderna. Par ailleurs, d'autres arguments sont mis en avant par les autorités pour inciter les plus jeunes à se faire vacciner, soulevant ainsi des questions de société.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

Cet article a été mis à jour le jeudi 8 juillet suite à l'autorisation par les ministres de la Santé d'ouvrir la vaccination des 12-15 ans et pour ajouter des déclarations d'Anne Tilmanne, membre de la Taskforce pédiatrique belge Covid-19.

Si la campagne de vaccination contre le coronavirus s'était concentrée d'abord sur les personnes âgées et les personnes à risques, la question de la vaccination des plus jeunes est de plus en plus présente dans les débats, notamment en raison de *la montée en puissance du variant Delta*.

Dans les groupes anti-vaccins actifs sur les réseaux sociaux, *de nombreuses publications* dénoncent une "instrumentalisation des enfants et des adolescents". En France, *plusieurs pétitions ont été mises en ligne* et *une cagnotte a été lancée pour financer des actions "contre la vaccination des enfants" et "toutes personnes étant très peu touchées par les formes graves"*.

Le vaccin de Pfizer autorisé dès douze ans en Europe

Après avoir ouvert l'accès à la vaccination contre le Covid-19 aux 16-17 ans (*comme c'est actuellement le cas en Belgique*), certains pays comme *la France*, *l'Allemagne*, *l'Italie*, *les États-Unis* ou *le Canada* ont étendu la possibilité de se faire vacciner aux adolescents de 12 à 15 ans. C'est également le cas de la Belgique depuis ce mercredi 7 juillet, puisque *les ministres de la Santé ont ouvert la possibilité aux adolescents à partir de douze ans de se faire vacciner contre le coronavirus*. Ils ont ainsi suivi *l'avis favorable du Conseil supérieur de la santé qui recommandait d'autoriser les jeunes de 12 ans à 15 ans à se faire vacciner sur base volontaire*.

Pour l'instant, seul le vaccin Pfizer-BioNTech est homologué par l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour une administration à des mineurs. Fin mai, *l'EMA a autorisé l'extension de l'indication du vaccin contre le Covid-19 de Pfizer-BioNtech (Comirnaty) aux enfants âgés de 12 à 15*

ans après la publication des résultats d'une *étude clinique auprès de 2260 enfants* de 12 à 15 ans qui a mis en évidence *l'efficacité du vaccin à créer une réponse immunitaire robuste*.

Lors de cette étude clinique, la plupart des effets secondaires auprès de ce jeune public étaient similaires à ceux des plus de 16 ans, à savoir : douleur à l'endroit de l'injection, fatigue, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires, fièvre et frissons. Des effets secondaires connus et que l'EMA qualifie de légers à modérés.

Par conséquent, *l'Agence européenne des médicaments estimait, fin mai de cette année, que les bénéfices de la vaccination avec le vaccin développé par Pfizer dépassaient les risques pour ces groupes d'âge*. Comme pour chaque vaccin, la question centrale est celle de la balance entre les bénéfices individuels et les risques encourus par la personne qui reçoit le vaccin. Cet élément est donc essentiel dans le cadre de la réflexion sur la vaccination.

Quelle est la balance bénéfices-risques chez les jeunes

Cependant, depuis la publication, *des cas très rares de myocardites (inflammation du muscle cardiaque) et de péricardite (inflammation de la membrane autour du cœur) sont survenus après la vaccination avec le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNtech, principalement parmi les patients en dessous de l'âge de 30 ans*. *Les symptômes de la myocardite* et de la péricardite peuvent varier, mais ils comprennent souvent un essoufflement, un rythme cardiaque fort qui peut être irrégulier et des douleurs thoraciques.

Aux Etats-Unis, un comité américain se penche sur ces problèmes cardiaques chez des jeunes vaccinés. Ils examinent quelque 300 cas d'inflammations au niveau du cœur déclenchées après l'injection de certains vaccins contre le Covid-19, notamment chez des adolescents ou de jeunes adultes. Il s'agit de 300 cas "parmi les plus de 20 millions d'adolescents et de jeunes adultes vaccinés aux Etats-Unis", avait expliqué Rochelle Walensky, la directrice des CDC à *CNN*. A l'heure actuelle, les CDC *(*Centers for Disease Control and Prevention) continuent à recommander la vaccination pour ces jeunes car ils estiment que "ces cas sont rares, et la grande majorité d'entre eux se sont complètement rétablis avec du repos et des soins."

Même approche pour *l'Agence européenne des médicaments qui continue à observer de près ces cas de myocardites et péricardites, survenues essentiellement chez les jeunes hommes de moins de 30 ans*. L'EMA indique par ailleurs que, selon la source, l'incidence de la myocardite et de la péricardite varie de 1 à 10 personnes sur 100.000 par an.

L'épidémiologiste français, Thibaut Fiolet a publié *sur son compte Twitter* une analyse de cette balance bénéfices-risques pour les 12-17 ans. Il décrit que pour un million de vaccinés chez les 12-17 ans avec une seconde dose, cela permet de prévenir 5700 à 8500 cas de Covid-19 mais aussi 183 à 215 hospitalisations et 38 à 71 admissions en soins intensifs pour un à deux décès alors que les cas de myocardites se présentent dans 56 à 69 cas par million d'adolescents de sexe masculin vaccinés (0,006%) et 8 à 10 cas par million (0,001%) chez les adolescentes qui ont été vaccinées.

Concernant l'évaluation des risques, faite par l'épidémiologiste, celui-ci ne prend en compte que les risques potentiellement graves du vaccin Pfizer chez les adolescents. Du côté négatif de la balance, il y a aussi l*es effets secondaires légers connus et plus courants qui peuvent intervenir après la vaccination*, comme : la fièvre, la fatigue, les maux de tête, les frissons, des vomissements et des douleurs musculaires. Ces effets secondaires surviennent plus fréquemment chez les enfants que chez les adultes, *selon des données actuelles des CDC américains*.

Quels sont les bénéfices de la vaccination chez les adolescents ?

L'*Organisation mondiale de la santé*, indique que "les enfants et les adolescents contractent généralement une forme plus bénigne de la Covid-19 que les adultes. Par conséquent, à moins qu'ils ne fassent partie d'un groupe pour lequel le risque de contracter une forme sévère de la maladie est plus élevé, il est moins urgent de les vacciner que les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques et les soignants".

Dès lors, elle précise que "ce vaccin (Pfizer/BioNTech) peut être proposé aux enfants âgés de 12 à 15 ans qui présentent un risque élevé, aux côtés d'autres groupes pour lesquels la vaccination est prioritaire. Des essais de vaccins sont en cours chez l'enfant et l'OMS mettra à jour ses recommandations lorsque des données factuelles ou la situation épidémiologique justifieront un changement de politique".

L'OMS précise encore qu'elle a "besoin de davantage de données sur l'utilisation des différents vaccins contre la Covid-19 chez les enfants afin de pouvoir formuler des recommandations générales sur la vaccination des enfants (moins de 12 ans) contre la Covid-19".

La vaccination des ados et des enfants en Belgique

Les ministres de la Santé ont décidé le 23 juin dernier d'autoriser la vaccination contre le coronavirus des jeunes de 12 à 15 ans (compris) présentant des facteurs de comorbidité, avec le vaccin de Pfizer-BioNTech. Il s'agit de proposer le vaccin à des jeunes entre 12 et 15 avec des pathologies et des comorbidités telles que le diabète, l'asthme, la mucoviscidose ou d'autres maladies rares. Chez eux, il y a un risque accru "de contamination et ou de conséquences graves de la Covid-19. Et donc, ces enfants sont vraiment vulnérables". Pour le ministre fédéral de la Santé : "Il est important pour protéger ces enfants de les vacciner". Il y aurait en Belgique, selon une estimation du ministre, de l'ordre de 2000 enfants concernés.

Frank Vandenbroucke précise aussi que la décision a été prise sur base d'un avis favorable du Conseil supérieur de la santé. "Mais la task force vaccination s'est concertée particulièrement avec les représentants des pédiatres qui sont absolument d'accords sur le fait qu'il faut vacciner ces enfants", a indiqué le ministre.

Seuls les médecins peuvent déterminer l'éligibilité à la vaccination

Pour pouvoir déterminer quels sont les adolescents qui pourront bénéficier ou non du vaccin, seul "un médecin traitant (ou le pédiatre) peut déterminer si un jeune est éligible à un vaccin et ce, sur la base de son dossier médical. En outre, une concertation entre le médecin spécialiste/pédiatre, l'enfant et les parents aura lieu. Il est important que le médecin concerné consigne le résultat de cette concertation dans le dossier. La conclusion est clairement consignée, y compris le consentement des parents et du jeune", précise le communiqué de la conférence interministérielle Santé publique.

La vaccination bientôt ouverte à tous les adolescents ?

Ce mercredi 7 juillet, *la Belgique a franchi une nouvelle étape en ouvrant la vaccination sur base volontaire à l'ensemble des plus douze ans moyennant une autorisation parentale*. Cette décision a été prise suite à un avis favorable du Conseil supérieur de la santé, comme l'indique *L'Echo*.

Si l'on observe les courbes de l'épidémie de coronavirus en Belgique compilée par Sciensano, et plus spécifiquement *les chiffres des hospitalisations des 0 à 19 ans*, cette catégorie d'âge représente un pourcentage très faible du nombre global des hospitalisations dans la population ainsi que des *décès*.

Pour Anne Tilmanne, pédiatre infectiologue de l'Hôpital des Enfants (HUDERF) et membre de la Taskforce pédiatrique belge Covid-19, le bénéfice personnel de la vaccination des 12-15 ans est "clair pour les enfants présentant des facteurs de risque particulier, mais faible pour les autres en bonne santé".

Pour l'infectiologue à l'HUDERF, cette démarche de vaccination doit faire l'objet d'une discussion entre l'adolescent et son médecin : "Il faut pouvoir expliquer au patient que la situation n'a pas changé, le Covid-19 en Belgique reste une maladie légère chez les enfants comme on l'a répété jusqu'ici. Il y a peu d'enfants hospitalisés pour maladie liée à SARS-CoV-2, et même ceux qui sont hospitalisés sont majoritairement peu malades, leurs hospitalisations sont souvent très courtes. Les cas sévères et les admissions en soins intensifs en Belgique sont, par ailleurs, moins fréquents qu'aux Etats-Unis selon une étude que nous avons réalisée couvrant 60% des hôpitaux belges et la période de mars 2020 à février 2021."

Concernant les cas de péricardites et de myocardites suite à la vaccination des moins de 30 ans, "selon les données des Etats-Unis, il faut s'attendre à une soixantaine de cas de myocardite par millions de garçons de 12 à 15 ans vaccinés, elles sont plus rares chez les filles. Ces myocardites surviennent généralement dans les jours qui suivent la seconde dose de vaccin et ont une évolution favorable. Même si certains sont hospitalisés en soins intensifs, cette hospitalisation est en générale courte", dit la pédiatre. Anne Tilmanne indique, par ailleurs, que ces données sont "à surveiller, mais rassurantes" et qu'un rapport de l'Agence européenne des médicaments est attendu à ce propos.

Des bénéfices secondaires et sociétaux

Pour Anne Tilmanne, il ne faut donc pas "vendre" la vaccination à un adolescent en bonne santé comme un bénéfice personnel d'un point de vue de sa santé. "Le bénéfice du vaccin pour l'ado se situe plutôt dans ses effets indirects : protection des personnes fragiles de son entourage, accès plus facile aux voyages, à des événements… Ces effets sont importants aussi, mais il revient à l'adolescent de les évaluer afin de faire son choix, librement et sans pression ni culpabilisation."

En effet, la vaccination des 12-15 ans qui ne sont pas "à risques" leur permettrait d'en tirer des bénéfices secondaires, notamment de plus de liberté en ce qui concerne *les voyages* ou l*es festivals et les grands rassemblements* sans avoir à produire à chaque fois un test négatif au coronavirus.

Cette vaccination des ados peut aussi avoir des bénéfices sociétaux. Celle-ci peut être considérée par certains comme un acte "civique" afin de contribuer à la protection de ceux dont la réponse immunitaire est insuffisante ou qui n'ont pas pu se faire vacciner.

La vaccination des adolescents pourrait aussi permettre aux autorités publiques d'augmenter les taux de vaccination dans la population afin d'arriver à une certaine *immunité collective*. Ces jeunes, qui ne sont d'ailleurs pas repris dans *les chiffres globaux de la couverture vaccinale publiés par Sciensano*, pourraient d'une certaine manière compenser le nombre d'adultes qui ne souhaitent pas se faire vacciner. Paradoxe : certains de ceux qui se mobilisent contre la vaccination, et qui militent actuellement contre la vaccination des adolescents, pourraient faire pencher la balance en faveur de la généralisation de celle-ci chez les jeunes.

Et les enfants ?

Alors que les adultes sont largement appelés à se vacciner et que la vaccination s'ouvre à des publics plus jeunes, se pose la question de la vaccination des enfants. *Des études sont actuellement menées par Pfizer et Moderna sur près de 10.000 enfants et bébés à partir de six mois. Les résultats devraient*

être connus cet été et les enfants américains de moins de 12 ans pourraient être autorisés à se faire vacciner dès cet automne ou cet hiver.

En Belgique, l'enthousiasme du Conseil supérieur de la santé est moins grand. Certains de ses membres estiment que le bénéfice pour les enfants doit encore être évalué, et que ces doses pourraient être utilisées par des pays moins riches. *Une position identique à celle du directeur de l'OMS*, Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui appelle les pays qui disposent de vaccins en suffisance de les mettre à disposition de la plateforme Covax plutôt que vacciner les enfants.

Pour Jean-Christophe Goffard, directeur du service de médecine interne à l'hôpital Erasme, le débat est ouvert. Il estimait dans CQFD en mai dernier, que selon les objectifs, cette vaccination des enfants pourrait augmenter la couverture vaccinale générale "afin d'éviter que le virus circule et avoir une immunité de cohorte qui permettrait de protéger ceux qui n'ont pas répondu (ndlr : au niveau immunitaire) au vaccin, comme les immunodéprimés […] ou les personnes très âgées qui auraient moins bien répondu au vaccin ou les personnes sous chimiothérapie, etc.". Il indiquait également que *cette vaccination des enfants pourrait en partie compenser une couverture vaccinale moins importante dans certaines couches de la population*.

Cependant Jean-Christophe Goffard estimait également que "pour la majorité d'entre eux [les enfants], il n'y a pas de bénéfices personnels. Clairement. Pour certains d'entre eux, ils pourraient y en avoir, comme certains [enfants] qui ont des pathologies ou des comorbidités, certains qui ne savent pas encore immunodéprimés et qui le seraient ou éventuellement les pauvres quelques enfants qui font l*a maladie de Kawasaki*". Le Dr Goffard précisait également qu'un enfant n'est pas "un adulte en miniature", et que les effets des vaccins doivent être examinés spécifiquement pour cette catégorie de la population.

Dans ce débat, Jean-Christophe Goffard soulève également la question du "nationalisme vaccinal" et celle de la "solidarité entre pays", dont "on ne peut pas faire l'économie". Vacciner les enfants alors que toute une partie de la population mondiale n'a pas accès aux vaccins, cela permet à "l'épidémie continuera à être alimentée", au Covid-19 de continuer à se propager et "aux variants d'être sélectionnés".

Des questions d'ordre éthique

Dans la plupart des cas, les adolescents ne souffrant pas de comorbidités ou de conditions de santé potentiellement problématiques lors d'une infection au coronavirus ne tirent pas d'avantages personnels de la vaccination contre le Covid-19. Etant donné les effets secondaires (légers et connus) mais aussi des risques plus élevés et beaucoup plus rares (myocardites et péricardites), la balance bénéfices-risques personnelle de la vaccination des 12-18 ans est négative.

Les bénéfices pour cette tranche de la population sont donc plutôt secondaires ou sociétaux. Cela pose des questions éthiques : faut-il vacciner ces jeunes qui ne tirent pas de réel avantage de la vaccination pour pallier l'hésitation de certains adultes, afin de tenter d'arriver à l'immunité collective ? Faut-il vacciner les enfants occidentaux qui ne tireraient que peu d'avantages personnels de cette vaccination alors qu'une grande partie de la population mondiale n'a pas encore accès aux vaccins ?

Pour ce qui est des enfants, les études sont en cours du côté des producteurs de vaccins à ARN messager (Pfizer et Moderna). Mais même si l'efficacité et la sûreté de ces vaccins sont confirmées sur les moins de douze ans, les mêmes questions se poseront. Et ce sera, comme à chaque fois, aux responsables politiques de trancher.

https://www.rtbf.be/info/insolites/detail_la-cinquieme-edition-des-olympiades-des-sirenes-aura-lieu-l-an-prochain-a-fiesch-en-suisse?id=10798568

La cinquième édition des 'olympiades' des sirènes aura lieu l'an prochain à Fiesch, en Suisse

P.V.

Publié le lundi 05 juillet 2021 - Mis à jour le lundi 05 juillet 2021 à 19h18

Ne les cherchez pas à Copenhague, ni aux Etats-Unis : les sirènes et autres tritons seront en Suisse l'an prochain. La bien nommée ville de Fiesch, dans le Valais (ouest), accueillera la cinquième édition des 'Merlympics', les olympiades européennes du 'mermaiding'. Cette discipline aquatique consiste à nager avec une combinaison munie d'une monopalme qui imite la queue de poisson des sirènes (pour les femmes) ou des tritons (pour les hommes). Née aux Etats-Unis, elle a depuis conquis le pays alpin, puisqu'elle est reconnue par la fédération suisse des sports subaquatiques, et que 22 écoles existent dans le pays.

Sylvie Besson, ancienne membre de l'équipe suisse de nage synchronisée, a ouvert la première école de sirènes de Suisse romande en 2015. Elle faisait figure de pionnière en Europe à l'époque. "J'ai fabriqué mon costume moi-même, parce qu'on n'en trouvait pas, raconte-t-elle. J'aimais cet aspect féerique de la sirène, du gros poisson dans l'eau." Cet aspect féerique séduit beaucoup de femmes. "La Petite sirène a toujours été mon dessin animé préféré, du coup c'est un peu comme un rêve qui se réalise", s'amuse une jeune nageuse.

Et contrairement aux idées reçues, la discipline attire aussi les hommes en Suisse. "Il y a beaucoup d'hommes qui font de la plongée, de l'apnée, donc pourquoi pas s'amuser un peu avec une queue de sirène ?", sourit l'un d'entre eux. "On sent le mouvement de l'eau beaucoup plus rapidement que si on nage sans [le costume]", remarque un autre. A la féerie s'ajoute la performance sportive.

Car, pour les adeptes du 'mermaiding', cela ne se résume pas à de la plongée et de la natation. "Le mouvement est tout à fait différent, explique Cindy Guyot, instructrice de plongée. Nous sommes des Terriens bipèdes, on devient à moitié-poisson, les deux pieds attachés sur une monopalme, en position horizontale… Et à partir de là, il faudrait se propulser dans l'eau et générer un mouvement. Au final, beaucoup de personnes trouvent ça assez fatigant." Il faut un peu d'entraînement avant de se sentir comme un poisson dans l'eau, et caresser l'espoir de participer aux 'Merlympics' de Fiesch.

"Terre de Brume" : plongez dans un monde de magie dans ce nouveau podcast fantasy

Publié le jeudi 24 juin 2021 à 09h07

Temps de lecture : 10 min

Terre de Brume, *c'est un nouveau podcast de fiction fantasy, une invitation au voyage et une plongée dans un monde imaginaire fantastique. Les sept épisodes de la première saison sont disponibles dès maintenant sur* Auvio *et les applications podcasts, et un nouveau chaque semaine sur* Youtube *!*

Hera et Intissar n'ont rien en commun. L'une est Apprentie guerrière de l'eau et l'autre, Soeur du feu. Mais si elles veulent sauver Mirar de l'invasion de la Brume, elles vont devoir défier leur communauté, dépasser leurs préjugés et partir à l'aventure. Quel qu'en soit le prix…

Adapté de la saga littéraire de l'auteurice belge Cindy Van Wilder, Terre de Brume est un *projet colossal* et une première en Belgique. Réalisée par Caroline Prévinaire (à qui l'on devait déjà le podcast thriller Doulange) l'adaptation audio de ce roman a été un *véritable défi technique et narratif.* En effet, donner vie à un monde imaginaire avec comme seul support le son, était un énorme challenge.

L'adaptation audio de cette saga ultra contemporaine est une invitation au voyage. Le son se fait support de votre imagination et votre esprit vous emmène dans une quête où il n'est jamais trop tard pour changer le monde ...

Un casting fidèle à la diversité des romans

Les connaisseurs des livres de Cindy Van Wilder savent à quel point *la diversité est un élément important de son œuvre*. Pourtant, dans le monde du doublage et des voix, le respect des descriptions et de la diversité n'est pas toujours une priorité, comme l'explique la réalisatrice.

Dans le monde de l'audio, la voix passe avant le corps. Et, pour caricaturer, on peut vite se retrouver avec une femme de 35 ans blanche pour jouer une adolescente racisée. Nous voulons nous éloigner le plus possible de cette pratique pour incarner avec réalisme nos personnages.

Aloula Watel et Maïlys Fiston sont les voix qui incarnent nos deux héroïnes, Intissar et Héra. Les deux jeunes comédiennes *se sont lancées à corps perdu dans ce défi tout particulier*. Maïlys souligne d'ailleurs à quel point faire vivre un personnage fictionnel uniquement grâce à la voix est formateur et passionnant :

La voix est un instrument par lequel passent énormément d'émotions. Dans ce contexte-ci, elle est l'acteur premier pour nourrir notre imagination et nous aider à visualiser les images, le "film" de ce récit/cette histoire.

Anaé, Tangui et Doctor Who ...

Les voix des comédiens sont donc primordiales dans ce podcast où l'on retrouve aussi *la voix française de* **Doctor Who**, *Marcha Van Boven, en Brume terrifiante* ou encore un caméo de Tangui Horel que vous pouvez retrouver sur Tipik dans *Culture Club*.

Cerise sur le gâteau, saurez-vous reconnaitre *la performance d'Anaé*, la très talentueuse instagrameuse qui a rendu visite au Ellen Show et que l'on avait déjà pu voir dans le court-métrage I was still there when you left me, lauréat d'un Oscar étudiant ?

Et pour soutenir la création sonore immersive, on peut aussi compter sur la bande originale signée *Léo Nocta qu'on connait notamment pour ses collaborations avec Loïc Nottet*, Delta, Alex Lucas, Mustii, Alex Germys, Henri PFR, et bien d'autres.

Ecoutez dès maintenant les sept épisodes de Terre de Brume sur Auvio *et* vos applications podcasts*, et chaque jeudi à 17h sur* Youtube *!*

Écrit par: **Thomas Guiot**

4. La Libre Belgique : 6008 mots

https://www.lalibre.be/international/europe/un-foyer-geant-de-covid-s-etend-apres-des-voyages-d-etudiants-aux-baleares-60dcb88c9978e26ce1027dd7

Un foyer géant de Covid hors de contrôle après des voyages d'étudiants aux Baléares

Europe

afp

Publié le 30-06-21 à 20h37 - Mis à jour le 01-07-21 à 14h59

Des jeunes reclus dans leurs chambres d'hôtel, des parents en colère réclamant leur libération, des milliers de personnes contaminées ou en quarantaine : un foyer géant de Covid-19 lié à des voyages d'étudiants aux Baléares ne cesse d'enfler en Espagne, comme la polémique qui en découle.

Tout a commencé la semaine dernière quand des centaines de jeunes ont été testés positifs - au variant Alpha, apparu au Royaume-Uni, selon les autorités - dans toute l'Espagne à leur retour d'une semaine de fête sur l'île de Majorque, dans l'archipel très touristique des Baléares, pour célébrer la fin de leurs examens. Depuis, cette affaire, qui fait les gros titres dans ce pays, n'en finit pas d'inquiéter tandis que le nombre des cas liés à ce foyer augmente de jour en jour et que la situation ne semble toujours pas sous contrôle.

Selon les chiffres fournis mercredi par le ministère de la Santé, au moins 1.824 personnes ont été infectées et 5.978 ont été mises à l'isolement. Un jeune de la région de Valence (est) se trouve en soins intensifs depuis lundi, selon les médias.

"Bouillon de culture"

C'était "le bouillon de culture idéal pour favoriser une transmission avec des origines multiples et de grands évènements sans contrôle", a analysé lundi Fernando Simon, l'épidémiologiste en chef du gouvernement.

Au moins douze régions espagnoles ont détecté des cas liés à ce foyer. Rien que dans la région de Madrid, 778 personnes ont été testées positives et 2.886 cas-contacts placés à l'isolement, ont déclaré mercredi les autorités régionales à l'AFP. Mercredi, les passagers d'un avion effectuant un vol entre Majorque et Saint-Jacques de Compostelle (nord-ouest) ont été placés en quarantaine après que 49 d'entre eux, dont des étudiants ayant participé à ce voyage, ont été testés positifs, a annoncé le gouvernement régional de Galice.

"On veut sortir"

A Palma de Majorque, 232 jeunes "ayant eu un lien direct ou indirect avec le foyer" étaient confinés et enfermés dans leurs chambres de l'hôtel Palma Bellver, a fait savoir mercredi le gouvernement régional.

Testés, plus de 25% des confinés dans cet établissement, surnommé "Hôtel Covid", sont positifs au coronavirus.

Les images de ces jeunes claquemurés dans cet établissement du bord de mer, criant "on est négatifs, on veut sortir" ou affichant ce même message sur leurs serviettes tendues aux balcons, sont partout dans les médias.

Et tandis que les cas prolifèrent, les critiques n'en finissent pas de pleuvoir, visant à la fois cette jeunesse, pas encore vaccinée, accusée d'insouciance, et les autorités. Musique à fond, objets jetés sur la voie publique ou alcool livré dans les chambres grâce à des seaux accrochés à des draps puis hissés sur les balcons : la police locale a confirmé à l'AFP être intervenue plusieurs fois dans cet hôtel après des plaintes des voisins.

Plusieurs parents des jeunes qui y sont enfermés se sont adressés à la justice pour faire annuler le confinement imposé à leurs enfants. Mercredi, un juge a ordonné de le lever pour les étudiants testés négatifs. Ces derniers pourront revenir sur la péninsule jeudi à bord d'un bateau affrété pour eux jusqu'à Valence (est), ont annoncé les autorités.

Ce foyer géant de Covid est apparu dans le contexte d'une nette amélioration de la situation sanitaire ces dernières semaines en Espagne grâce à l'avancée de la campagne de vaccination. Selon les derniers chiffres du gouvernement, plus d'un tiers (37%) des quelque 47 millions d'Espagnols sont totalement vaccinés contre le coronavirus, tandis que la moitié (53%) a reçu au moins une dose d'un vaccin.

https://www.lalibre.be/planete/sante/des-stades-pleins-alors-que-la-pandemie-n-est-pas-terminee-les-dirigeants-de-l-uefa-sont-irresponsables-et-veulent-juste-se-faire-de-l-argent-60ddc42c7b50a6318d074201

Des stades pleins alors que la pandémie n'est pas terminée: "Les dirigeants de l'UEFA sont irresponsables et veulent juste se faire de l'argent"

Santé

J.Co.

Publié le 01-07-21 à 15h36 - Mis à jour le 01-07-21 à 15h38

Le docteur Frank Ulrich Montgomery, président du conseil de l'Association médicale mondiale, est très remonté contre l'UEFA et les dirigeants européens.

Il y aura 60.000 personnes à Wembley pour les demi-finales et la finale de l'Euro. Et Saint-Pétersbourg accueillera ce vendredi le quart de finale entre l'Espagne et la Suisse, alors que l'épidémie flambe en Russie. Autant dire que les stades de l'Euro sont des bombes sanitaires à retardement , à l'heure où le variant Delta gagne du terrain dans toute l'Europe. Ce n'est pas le premier à crier au scandale (Yves Van Laethem et Erika Vlieghe l'ont aussi fait), mais Frank Ulrich Montgomery est tout aussi indigné que ses confrères.

L'expert s'est exprimé dans les colonnes de L'Equipe. Il craint que la situation devienne à nouveau hors de contrôle sur le continent. "Remplir des stades dans un pays à hauts risques est la meilleure façon de disséminer le virus dans toute l'Europe", s'inquiète-t-il. "C'est d'autant plus irresponsable qu'on sait très bien qu'avant et après les matches, les fans vont boire des bières ensemble et sont au contact les uns des autres. Or on n'a pas encore remporté le combat contre la pandémie. C'est pour ça que je trouve tout aussi irresponsable de jouer des matches devant 45 000 ou 60 000 spectateurs en Angleterre... Ce n'est pas possible !"

Selon lui, la seule solution est de faire jouer les derniers matches à huis clos. Mais il ne se fait guère d'illusion, cela n'arrivera pas. "Non en effet, car les dirigeants de l'UEFA sont irresponsables et veulent faire de l'argent. Pour eux, l'intérêt économique est supérieur à la santé des spectateurs."

https://dossiers.lalibre.be/covid19-jeune/

Chronique d'une génération oubliée

Une enquête de Constance Waerseggers

Le malaise des jeunes en temps de Covid-19 ressort de certaines études. Derrière les chiffres, nous voulons montrer des visages et des témoignages. Dix jeunes entre 18 et 24 ans ont accepté, le temps d'une discussion, de retracer cette année de Covid-19. Ils sont étudiants, jeunes travailleurs, artistes, entrepreneurs, globe-trotteurs, sportifs et sédentaires, et ils nous parlent de leurs angoisses, leurs rêves et leurs opinions.

Introduction

Depuis bientôt un an, le Covid-19 sévit dans notre pays et nos vies, telle une menace invisible pesant sur chacun de nos gestes. Une génération a été profondément touchée durant cette année, mais dont on a pourtant moins parlé. Celle qui, à première vue, est la moins concernée, pourtant, celle qui a silencieusement tant perdu. Et pour cause, pendant un an, l'accent a été mis sur la mortalité évidente de ce virus, sur la protection des ainés et sur l'arrêt net de la société. Cette génération oubliée est constituée de jeunes entre 18 et 24 ans.

Celle qui, à première vue, est la moins concernée, pourtant, celle qui a silencieusement tant perdu.

Ils devraient être en train d'étudier, de se former, de se chercher et d'explorer. Ils devraient être en train de se socialiser, de développer leurs intérêts et d'assouvir leur curiosité. C'est en principe la période des grands projets et de tous les possibles. Mais face aux cours en ligne rébarbatifs, aux Erasmus annulés, aux permis de conduire déplacés, au marché du travail incertain et au manque affectif et social, il est difficile pour eux de ne pas s'indigner…

Ils s'appellent Héloïse, Nathan, Victoria, Quentin, Clara, Emeric, Pauline, Thomas, Maxime et Annabelle. Ils sont belges, motivés et articulés. Depuis les quatre coins de la Belgique, ils nous parlent de leurs situations bien diverses.

Retour un an en arrière. Le 17 mars 2020, nous apprenions que les Belges étaient priés de rester chez eux. Un moment inédit. Quel impact cela a-t-il eu sur les projets des jeunes adultes, sur leurs études, leur travail, leur lieu de vie ? Comment vivre en famille nombreuse, ou au contraire, entièrement isolé ? Ces dix jeunes nous décrivent leurs attentes, leurs déceptions et les changements par lesquels ils sont passés.

https://dossiers.lalibre.be/travail-au-noir/

Travail au noir : entre fléau pour l'économie et moyen de survie

Par Isabelle Lemaire et Antonin Marsac
Avec le soutien du Fonds pour le journalisme - mars 2021

Qui n'a jamais travaillé au noir de sa vie ? Ne serait-ce qu'une fois, avec un service rendu contre un billet glissé dans la main, ponctuellement quand on est étudiant ou sans emploi, quand les fins de mois sont difficiles ? Cette question, un peu provocante, recouvre toutefois une certaine réalité. La Belgique serait même championne du travail au noir en Europe occidentale. Pour certains Belges et personnes résidant dans notre pays, le travail au noir n'est pas du tout occasionnel. De gré ou de force, c'est leur seule source de revenus tout au long de l'année ou, en tout cas, une part significative. Des indépendants affirment qu'il est impossible de s'en sortir autrement, que le noir fait partie de l'ADN de l'activité entrepreneuriale. On entend d'ailleurs des professeurs de gestion dire en cours aux futurs chefs d'entreprise que le travail au noir est incontournable s'ils veulent éviter la faillite.

Pourtant, le travail non déclaré a non seulement des conséquences sur les recettes de l'État mais aussi sur ceux qui l'exercent. Ils s'exposent à de l'exploitation, des accidents non couverts par une assurance, des sanctions parfois lourdes s'ils se font prendre.

Cette enquête a été réalisée pendant la crise du Covid-19. Nous avons pu constater qu'elle a des conséquences sur le travail au noir, même si elles ne sont pas clairement quantifiables. En raison des fermetures de certains secteurs professionnels, des travailleurs au noir ont dû cesser leurs activités. À l'inverse, il est probable que des travailleurs déclarés, mis au chômage par l'épidémie, se sont tournés vers le noir pour améliorer leurs revenus. Les contrôles de terrain n'ont pas cessé mais ils ont été beaucoup moins nombreux que d'habitude.

Sans jugement ni parti pris, nous sommes allés à la rencontre de travailleurs au noir afin de comprendre pourquoi ils ont choisi cette voie de l'illégalité et de quoi est fait leur quotidien professionnel. De l'autre côté de la barrière, nous avons interrogé ceux qui traquent le travail au noir. Enfin, une personne ayant dénoncé une activité suspecte, au-delà du "simple travail au noir", raconte la difficulté de se faire entendre de la police pour faire cesser les nuisances qu'elle subit. Un économiste et un fiscaliste nous éclairent également sur la situation.

Qui travaille au noir ?

Très peu de secteurs d'activités sont exempts de travail au noir. Celui où la part de travail non déclaré est la plus invariablement importante, c'est l'horeca, avec, sur base des contrôles de terrain, un établissement sur deux en infraction d'année en année.

Tant les salariés que les indépendants, les allocataires sociaux, les sans-papiers et les étudiants travaillent au noir. Ces derniers, si l'on se réfère à un sondage mené par l'agence d'intérim Randstad, travailleraient de plus en plus sans être déclarés : 17% d'entre eux en 2018 contre 13% l'année précédente.

L’Union européenne estime qu’en 2013, 12% de la main-d’œuvre du secteur privé en Belgique n’était pas déclarée. Cela place notre pays en milieu de classement européen. Mais tous les États membres qui font pire sont des pays de l’Est ou du Sud, ce qui fait de la Belgique le champion du travail au noir en Europe occidentale.

https://www.lalibre.be/belgique/mobilite/marie-therese-fassin-nommee-responsable-de-la-mediation-a-la-stib-60ddcc2bd8ad581ce111889a

Marie-Thérèse Fassin nommée responsable de la médiation à la Stib

Mobilité

Belga

Publié le 01-07-21 à 16h11 - Mis à jour le 01-07-21 à 16h11

Le gouvernement bruxellois a nommé jeudi Marie-Thérèse Fassin, médiatrice auprès de la Stib, a annoncé jeudi la ministre de la Mobilité Elke Van den Brandt, à l'issue de la réunion.

Son entrée en fonction est fixée au 1er septembre 2021, date à laquelle Mme Fassin succédera à l'actuel médiateur, Jean-Pierre Alvin qui occupe le poste depuis 2014. Il s'agit de la première femme à occuper ce poste auprès de la société bruxelloise. Marie-Thérèse Fassin, 64 ans est originaire de la Région de Bruxelles-Capitale. Quadrilingue, elle est titulaire d'une licence en Relations internationales et administration publique. Elle bénéficie d'une solide connaissance des transports publics et de la Stib où elle a travaillé durant 13 ans. Elle a notamment dirigé le secrétariat général de l'entreprise avant de rejoindre le service de médiation en tant qu'assistante administrative en 2014.

Marie-Thérèse Fassin est le cinquième médiateur nommé auprès de la Stib par le gouvernement de la Région bruxelloise.

Crée en 1991 en vertu de l'ordonnance du 22 novembre 1990 relative à l'organisation des transports publics à Bruxelles, le poste de médiateur a pour objectif de faciliter la résolution à l'amiable des différends qui opposent la Stib et sa clientèle. Pour être recevables, les plaintes déposées auprès du médiateur doivent émaner d'un usager, concerner les activités de la Stib et ne pas avoir pu faire l'objet d'un compromis entre la Stib et le plaignant.

Le médiateur est indépendant de la Stib. Il est membre de la CPMO - Coordination Permanente des Médiateurs et Ombudsmans Chaque année il rédige un rapport de ses activités qu'il communique au Ministre bruxellois de la Mobilité. Outre un état des plaintes reçues et de suites qui y ont été données, le rapport du médiateur reprend des suggestions d'amélioration du transport public et des recommandations basées sur l'expérience vécue par les utilisateurs.

Le prédécesseur de Marie-Thérèse Fassin, Jean-Pierre Alvin avait été nommé médiateur par le gouvernement en 2014. Son mandat a été reconduit en 2017 puis prolongé en 2020. Durant ses 7 années en tant que médiateur, Jean-Pierre Alvin a traité plus de 1.800 plaintes d'usagers.

Soulignant l'importance du rôle du médiateur pour la Stib et ses usagers, la ministre bruxelloise de la Mobilité Elke Van den Brandt a tenu à remercier Jean-Pierre Alvin pour son travail "accompli avec bienveillance et constructivité" et à souhaiter beaucoup de succès à Marie-Thérèse Fassin, dont "l'expérience et les compétences en font une excellente successrice".

https://www.lalibre.be/belgique/societe/au-premier-jour-des-vacances-quelque-35-000-voyageurs-attendus-a-brussels-airport-beaucoup-moins-qu-un-jour-de-pointe-normal-60dd8a9d7b50a6318d05a8ce

Au premier jour des vacances, quelque 35.000 voyageurs attendus à Brussels Airport: "Beaucoup moins qu'un jour de pointe normal"

Société

Belga

Publié le 01-07-21 à 11h31 - Mis à jour le 01-07-21 à 11h32

En ce premier jour des vacances d'été, 35.000 voyageurs sont attendus à Brussels Airport, un afflux relativement faible par rapport aux chiffres d'avant la pandémie.

Sur les 35.000 vacanciers attendus à l'aéroport national, 20.000 embarqueront sur quelque 160 vols, souligne Brussels Airport.

"C'est beaucoup moins qu'un jour de pointe normal avec environ 95.000 passagers, mais nous sommes déjà très heureux que cela aille dans la bonne direction", a fait savoir la porte-parole de l'aéroport Ihsane Chioua Lekhli. "Nous avons également quotidiennement plus de 20.000 passagers au départ au cours des trois prochains jours."

A noter que le personnel de l'aéroport faisait face ce 1er juillet à un *certain chaos lié à l'implémentation du certificat sanitaire européen*, qui entrait en vigueur ce jeudi.

Les fonctionnaires des douanes mènent jeudi des actions de zèle dans les différents aéroports passagers du pays (Zaventem, Deurne, Wevelgem et Ostende). Des files d'une heure sont enregistrées à Brussels Airport.

https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/suicide-apres-un-viol-les-suspects-mineurs-maintenus-en-institution-fermee-60dcba579978e26ce102926c

Suicide après un viol: les suspects mineurs maintenus en institution fermée

Judiciaire

Belga

Publié le 30-06-21 à 20h39 - Mis à jour le 30-06-21 à 20h39

Deux mineurs soupçonnés d'être impliqués dans le viol d'une adolescente de 14 ans à Gand sont maintenus en institution fermée, selon une décision du juge de la jeunesse de Gand tombée jeudi.

Deux autres suspects adultes comparaîtront vendredi en chambre du conseil. Les faits s'étaient déroulés le 15 mai dernier dans le cimetière Westerbegraafplaats. La victime devait rencontrer un ami, mais quatre autres adolescents s'étaient également présentés au rendez-vous. Ils sont suspectés de l'avoir violée et d'avoir publié les images de leur crime sur les réseaux sociaux. La jeune femme a ensuite vu les images. Elle s'est suicidée, quatre jours après les faits.

Au total, la police a interpellé cinq suspects, deux adultes et trois mineurs. Les deux premiers, âgés de 18 et 19 ans, ont été placés sous mandat d'arrêt pour viol, attentat à la pudeur, prise et diffusion de photos susceptibles de constituer une atteinte à l'intégrité d'une personne. La chambre du conseil a prolongé leur détention le mois dernier et décidera à nouveau vendredi s'ils doivent rester en cellule ou pas.

Les trois autres agresseurs présumés sont mineurs. L'un a été placé au centre fédéral fermé pour jeunes d'Everberg le mois dernier, mais le juge de la jeunesse a décidé mercredi qu'il serait transféré vers le centre fermé de Ruiselede pour trois mois supplémentaires. Comme décidé lundi, un autre suspect, âgé de 14 ans, est maintenu dans l'institution judiciaire pour mineurs de Wingene. Quant au troisième mineur, âgé de 15 ans, on ignore encore s'il doit également rester à Wingene.

Toute personne ayant des idées suicidaires peut contacter la ligne d'écoute du Centre de Prévention du Suicide au 0800 32 123 (elle est anonyme, gratuite et disponible 24h/24). Plus d'infos sur *www.preventionsuicide.be*.

https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/un-miroir-sans-tain-decouvert-dans-le-vestiaire-des-filles-dans-une-ecole-de-louvain-tout-simplement-degoutant-60d9c27e9978e26ce1e64a2c

Un miroir sans tain découvert dans le vestiaire des filles dans une école de Louvain: "Tout simplement dégoûtant"

Judiciaire

La rédaction

Publié le 28-06-21 à 15h15 - Mis à jour le 28-06-21 à 15h19

La directrice a réagi et affirme qu'elle n'était au courant de rien.

C'est une histoire pour le moins interpellante que relaient nos confrères flamands de *Het Laatste Nieuws*. En effet, un miroir sans tain a été découvert dans le vestiaire des filles au sein de l'établissement GO! schoolkoepel Huis 11 à Louvain.

C'est en réalité une élève de 18 ans qui a sonné l'alerte. Alors qu'elle devait passer un examen dans la salle de sport, Gloria Van Mechelen a décidé de se changer dans la salle annexe du vestiaire, sorte de salle de stockage. Là, la jeune femme a remarqué que derrière une affiche un peu arrachée se trouvait en réalité un miroir sans tain. *“Je ne l’ai pas cru au début. On ne voit ce genre de choses que dans les films. Tout simplement dégoûtant”*, commente Gloria, qui a déposé plainte auprès de la police. Une enquête pour voyeurisme a dès lors été ouverte.

Mais comment cela est-il possible? La directrice générale de l'école n'en revient pas. "*Nous ne savions pas que ce miroir était là. Pendant toutes ces années, nous n’en avons jamais entendu parler*", assure Kaat Vandensavel à *Het Laatste Nieuws*. *"Aucun enseignant ou membre du personnel ne m’en a informé. Le verre placé le long du côté de la salle de stockage a toujours été couvert d’affiches. Le papier dont un morceau a été arraché provenait d’un calendrier d’anniversaire qui était accroché là depuis un certain temps. Les professeurs de gymnastique ne sont pas non plus au courant.”*

https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/deces-d-un-etudiant-apres-un-bapteme-la-presidente-de-la-chambre-du-conseil-d-hasselt-n-est-pas-recusee-60d9c0299978e26ce1e60c86

Décès d'un étudiant après un baptême: la présidente de la chambre du conseil d'Hasselt n'est pas récusée

Judiciaire

Belga

Publié le 28-06-21 à 14h28 - Mis à jour le 28-06-21 à 17h00

La chambre du conseil d'Hasselt décidera le 20 juillet qui, parmi les dix-huit membres de Reuzegom, devra comparaître devant le tribunal correctionnel pour l'activité de baptême qui a coûté la vie à Sanda Dia, a-t-il été décidé lundi.

Plus tôt dans la journée, la cour d'appel d'Anvers a rejeté la demande en récusation à l'encontre de la présidente de la chambre du conseil d'Hasselt, celle-ci peut donc rester en fonction. L'avocat d'un membre du cercle Reuzegom qui avait introduit cette requête dispose de 15 jours pour se pourvoir en cassation. La date du 20 juillet a cependant déjà été confirmée.

Les 18 personnes impliquées dans un rituel de baptême fatal pour le jeune Sanda Dia pourraient être poursuivies en correctionnelle pour homicide involontaire, administration volontaire de substances nuisibles ayant entraîné la mort, traitement dégradant et négligence coupable.

Le 5 décembre 2018, le club estudiantin avait prévu une épreuve de baptême à laquelle ont pris part Sanda Dia, 20 ans, et deux autres "bleus". L'activité avait débuté à Louvain et s'était poursuivie dans un chalet à Vorselaar (province d'Anvers). L'état de santé du jeune homme s'était nettement dégradé après avoir ingurgité de l'alcool et de l'huile de poisson. La victime, originaire d'Edegem (province d'Anvers), était décédée le 7 décembre 2018 à l'hôpital. L'étudiant souffrait d'hypothermie et plusieurs de ses organes étaient endommagés.

https://www.lalibre.be/belgique/societe/assurer-la-securite-des-personnes-qui-rentrent-a-hopital-est-une-priorite-ce-chef-de-service-plaide-pour-une-vaccination-obligatoire-du-personnel-soignant-60e2a4009978e26ce10d72e3

"On n'évitera pas une quatrième vague en Belgique"

La Rédaction

Publié le 05-07-21 à 08h28 - Mis à jour le 05-07-21 à 10h07

Jean-Christophe Goffard, directeur du service de médecine interne à l'hôpital Erasme, à Bruxelles, est l'invité de Maxime Binet ce matin dans l'émission "Il faut qu'on parle" sur DH Radio. Il s'exprime notamment sur le houleux débat de la vaccination obligatoire pour le personnel soignant.

Lui-même vacciné, Jean-Christophe Goffard plaide pour une conscientisation du personnel soignant: "Ils ont un rôle à jouer dans la protection de leurs patients". Le chef de service reconnaît cependant se retrouver parfois désarmé face à des discours non-scientifiques venant de personnes qui pourtant sont censées posséder les connaissances sur le sujet: "Les débats peuvent être houleux", admet-il.

Selon lui, l'une des solutions serait de rendre obligatoire la vaccination pour le personnel soignant: "Assurer la sécurité des personnes qui utilisent les services d'un hôpital ou d'une maison de repos est une priorité. La liberté c'est aussi de pouvoir assurer un service et une santé adéquate. Il est toujours possible de se diriger vers d'autres fonctions que le soin direct aux patients si l'on refuse de se faire vacciner", argumente Jean-Christophe Goffard. Les conséquences d'une faible vaccination pourraient en effet être catastrophiques pour les patients qui auraient été vaccinés, qui sont immunodéprimés et qui sont incapables de montrer une réponse qui les protégerait contre la maladie: "Le soignant risque d'amener et de transmettre le virus à un patient fragile qui risque, lui, de décéder."

Ces soignants non-vaccinés représentent un nombre relativement important: 47.000 si l'on en croit les chiffres communiqués par les autorités. Des disparités existent également entre francophones et néerlandophones. Les premiers montrant une méfiance plus marquée vis-à-vis des vaccins contre le coronavirus. Le taux de vaccination est ainsi seulement de 70% dans les homes wallons et bruxellois. Ces différences seraient particulièrement le fait du mouvement antivax: "Ces réseaux sont très actifs en France et il y a une influence non-scientifique qui se dégage."

"Je pense que nous n'éviterons pas une 4e vague"

Pour le directeur du service de médecine interne, une nouvelle vague du Covid-19 en Belgique serait inévitable: "Une vague en septembre liée aux retours de vacances, au variant Delta qui sera devenu prévalant et au fait qu'on aura encore, malgré tout, des personnes vulnérables qui vont être hospitalisées."

Jean-Christophe Goffard espère cependant que celle-ci sera d'une faible intensité mais il prévient que "le virus n'est pas encore éradiqué": "Nous n'avons pas gagné la bataille avec un taux de vaccination complète encore insuffisant".

Carton rouge pour le gouvernement, carton vert pour le déroulement de la campagne de vaccination.

Le médecin adresse son carton rouge à l'ensemble du gouvernement: "Pour son silence coupable et son mépris affiché pour la vie des sans-papiers qui sont dans des situations extrêmement précaires et catastrophiques".

Son carton vert va lui à la campagne de vaccination sur notre territoire: "Malgré tous les écueils au départ, toutes les embûches qu'il y a pu avoir, nous avons réussi à offrir un vaccin et dans d'excellentes conditions", explique-t-il.

La vaccination des 12-15 ans

Pour enrayer l'épidémie et notamment la propagation du variant Delta, plus contagieux, certains experts prônent une vaccination des plus jeunes afin d'atteindre 80% de la population vaccinée. Selon Jean-Christophe Goffard, la balance risque-bénéfice peut ne pas sembler évidente pour l'enfant vacciné mais elle pourrait être intéressante pour l'ensemble de la population dans l'objectif d'atteindre ce fameux taux de vaccination.

https://www.lalibre.be/belgique/societe/le-nombre-de-contaminations-en-legere-hausse-etait-previsible-faut-il-s-en-inquieter-60e1e4397b50a6318d321bab

Le nombre de contaminations en légère hausse en Belgique : faut-il s'en inquiéter ?

Société

M.Bs (avec Belga)

Publié le 04-07-21 à 18h51 - Mis à jour le 04-07-21 à 18h51

Cette petite augmentation du nombre de cas est sans effet sur les hospitalisations.

Les derniers chiffres publiés ce week-end par l'Institut de santé publique Sciensano montrent une légère augmentation du nombre de contaminations. Entre le 23 et le 29 juin, 378 personnes ont été contaminées en moyenne chaque jour, soit 5 % de plus que la semaine précédente. Faut-il s'en inquiéter ?

Vaccination contre le variant Delta

Pour Stephen Van Gucht, une hausse du nombre de cas était prévisible. Le virologue avance trois facteurs en lien avec ce léger sursaut. D'abord, le variant Delta, plus contagieux, fait peu à peu sa place en Belgique. Ensuite, les assouplissements sanitaires décidés par le monde politique et l'augmentation des contacts sociaux qui s'est ensuivie favorisent la circulation du virus. Trois semaines après son instauration, il est normal que le "Plan plein air" se marque dans les indicateurs, d'après lui. Enfin, les départs en vacances et l'obligation de se munir d'un test négatif pour pouvoir voyager ont entraîné une hausse importante du nombre de dépistages.

Yves Van Laethem ne s'alarme pas non plus, tout en recommandant une certaine prudence. L'expert interfédéral prévoit que, d'ici à la fin août, on aura du variant Delta à peu près partout en Belgique. Et celui-ci sera la cause majeure des contaminations, dit-il, lors des retrouvailles du mois de septembre. Pas de quoi paniquer, toutefois, puisque les personnes les plus à risque sont quasiment toutes vaccinées. Ce qui permet, selon lui, d'éviter une hausse des nouvelles hospitalisations malgré l'augmentation actuelle des contaminations.

D'ailleurs, la campagne de vaccination se poursuit. Le cap du million de doses administrées a ainsi été franchi dimanche, en Région bruxelloise. Et la question de la vaccination des 12-15 ans sera abordée mercredi en conférence interministérielle par les différents ministres de la Santé du pays. C'est en tout cas ce qu'a indiqué dimanche le ministre-Président flamand, Jan Jambon (N-VA), devant les caméras de télévision.

"La fête comme au bon vieux temps"

À noter aussi que 250 personnes ont participé, samedi soir, à une soirée test organisée dans la salle de la Madeleine à Bruxelles. *"L'objectif est de pouvoir vraiment faire la fête comme au bon vieux temps, de pouvoir danser, rencontrer des personnes et s'amuser sans masque et sans distance, sans rester dans sa propre bulle"*, a expliqué Delphine Houba (PS), l'échevine bruxelloise de la Culture, du Tourisme et des Grands Événements. Rappelons que le secteur de la nuit est complètement à l'arrêt

depuis un an et demi. L'idée était de tester un protocole avec un système de purification d'air, l'organisation de tests antigéniques pour tous les participants et l'interdiction d'accès à ceux dont les prélèvements sont positifs.

https://www.lalibre.be/belgique/societe/le-pass-visitwallonia-sera-disponible-demain-comment-l-obtenir-60e1bfc7d8ad581ce11f7825

Ruée sur les pass VisitWallonia: la totalité est déjà écoulée, des problèmes techniques ont empêché certains utilisateurs d'en obtenir un

Société

La Rédaction (avec Belga)

Publié le 04-07-21 à 16h18 - Mis à jour le 05-07-21 à 09h54

Lors du dernier lancement, ceux-ci s'étaient écoulés en "un gros quart d'heure".

Ce lundi, quelque 25 000 nouveaux pass VisitWallonia étaient disponibles. La totalité a toutefois déjà été écoulée en 18 minutes.

D'une valeur de 80€, les pass sont valables dans de nombreuses attractions et hébergements participants. Le pass sera valable jusqu'au 31 août. Lors de la dernière distribution, tous les pass disponibles s'étaient écoulés en 15 minutes.

Les ménages ayant déjà reçu un bon VisitWallonia en octobre ou en mai ne pouvaient plus en profiter cette fois. Pas question non plus de les revendre. "*Chaque pass est personnel et les prestataires touristiques sont encouragés à vérifier la correspondance des données*", rappelait en mai Wallonie Belgique Tourisme à l'agence Belga.

Au total, plus de 60 000 pass auront été distribués, pour un budget de cinq millions d'euros.

Si ces pass sont très demandés, il a été très difficile de s'en procurer en raison d'un petit problème technique. De fait, à la fin du formulaire à compléter les internautes étaient invités à recopier le contenu d'un CAPTCHA, un outil d'authentification. Il semblerait que dans certains cas, les CAPTCHA ne chargeaient pas correctement, rendant l'acquisition des pass d'autant plus complexe.

https://www.lalibre.be/economie/digital/le-gouvernement-americain-previent-de-l-ampleur-de-la-cyberattaque-contre-kaseya-60e2a2d09978e26ce10d72e1

Le groupe de hackers russes derrière la cyberattaque contre Kaseya réclame 70 millions de dollars en bitcoins

Digital

La Libre Eco avec Belga

Publié le 05-07-21 à 08h21 - Mis à jour le 05-07-21 à 09h43

La cyberattaque qui frappe depuis vendredi la société américaine Kaseya et ses clients est d'une telle ampleur qu'il pourrait s'avérer impossible de répondre à toutes les victimes individuellement, a averti dimanche le FBI.

La conseillère principale en cybersécurité de la Maison Blanche a souligné dans un communiqué que le FBI (la police fédérale) et l'Agence américaine de cybersécurité et de sécurité des infrastructures (CISA) allaient *"contacter les victimes identifiées pour leur fournir de l'aide en fonction d'une évaluation du risque pour la nation"*.

Des hackers ont attaqué Kaseya vendredi, juste avant un week-end prolongé aux Etats-Unis, pour demander une rançon à potentiellement des centaines, voire des milliers d'entreprises à travers son logiciel de gestion informatique.

Il est difficile d'estimer l'ampleur de cette attaque par rançoncigiel, ou "ransomware", un type de programme informatique qui paralyse les systèmes informatiques d'une entreprise puis exige une rançon pour les débloquer.

Au moins 17 pays concernés

Basée à Miami, Kaseya vend des outils informatiques aux entreprises, dont le logiciel VSA destiné à gérer des réseaux de serveurs, ordinateurs et imprimantes depuis une seule source. Elle revendique plus de 40 000 clients.

Dans un nouveau message dimanche, l'entreprise a souligné qu'elle travaillait 24 heures sur 24, *"dans toutes les zones géographiques"*, pour résoudre le problème et restaurer le service.

La société de sécurité informatique ESET Research avait, samedi, identifié des victimes dans 17 pays à travers le monde.

L'attaque a déjà conduit à la fermeture temporaire samedi de plusieurs centaines de magasins d'une grande chaîne de supermarchés en Suède, les caisses enregistreuses ne pouvant plus fonctionner.

Les attaques par rançongiciel sont devenues fréquentes et les Etats-Unis ont été particulièrement frappés ces derniers mois par des assauts touchant aussi bien des grandes entreprises comme le géant de la viande JBS ou le gestionnaire d'oléoducs Colonial Pipeline, que des collectivités locales et des hôpitaux.

Une rançon de 70 millions exigée

Les hackers qui ont attaqué Kaseya réclament aujourd'hui 70 millions de dollars (59 millions d'euros) pour une clé de décryptage universelle. Le montant doit être payé en Bitcoin, informait par ailleurs la société de sécurité informatique Sophos. Le groupe de hackers REvil, responsable de l'attaque, a utilisé une faille dans le logiciel de Kaseya pour attaquer ses clients avec un programme qui crypte les données et demande une rançon. Ce logiciel est utilisé par toutes sortes d'organisations dans le monde pour la gestion des technologies de l'information et de la communication (TIC).

REvil, un groupe de pirates informatiques lié à la Russie, était également à l'origine de la cyberattaque contre la plus grande entreprise de transformation de la viande au monde, JBS, il y a quelques semaines. A la suite de cette attaque, l'entreprise avait d'ailleurs dû fermer ses usines pendant plusieurs jours. JBS a payé aux attaquants l'équivalent de onze millions de dollars en crypto-monnaies.

Dès samedi, le président américain Joe Biden avait indiqué avoir ordonné une enquête, notamment pour déterminer si l'attaque venait ou non de Russie. Le FBI travaille en lien avec les autres agences *"pour comprendre l'ampleur de la menace"*.

https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/graffitis-infractions-routieres-violations-aux-regles-sanitaires-bientot-plus-de-privation-de-liberte-pour-les-petits-delits-60e293b69978e26ce10d72bc

Graffitis, infractions routières, violations aux règles sanitaires... Bientôt plus de privation de liberté pour les petits délits

Politique belge

Publié le 05-07-21 à 07h10 - Mis à jour le 05-07-21 à 07h31

Avec le nouveau code pénal qui devrait être en application en 2022, les juges ne pourront plus imposer de privation de liberté pour les délits les plus légers, signale le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open Vld), dans De Standaard lundi.

La catégorie reprend les formes légères de vandalisme, comme les graffitis, ou certaines infractions routières sans victime. Les violations aux règles sanitaires édictées pour lutter contre le coronavirus ne mèneront plus non plus à la case prison, indique le ministre.

La semaine passée, des peines de prison effectives ont en effet bien été prononcées pour de tels délits, comme pour les violations du couvre-feu commises lorsque cette règle était en vigueur.

L'exemption de la privation de liberté pour certains délits reste politiquement sensible. Sous le précédent gouvernement, la N-VA s'y opposait.

Le ministre Van Quickenborne n'a pas non plus l'intention d'augmenter les peines de prison, sauf pour les délits sexuels.

https://www.lalibre.be/international/europe/369-migrants-secourus-dans-la-nuit-en-mediterranee-a-bord-de-l-ocean-viking-60e2c0927b50a6318d388ebc

369 migrants secourus dans la nuit en Méditerranée à bord de l'Ocean Viking

Europe

AFP

Publié le 05-07-21 à 10h20 - Mis à jour le 05-07-21 à 10h21

L'Ocean Viking, le navire de secours en mer de SOS Méditerranée, a recueilli en Méditerranée dans la nuit de dimanche à lundi 369 nouveaux migrants après une sixième opération de secours en quelques jours, a-t-on appris auprès de l'ONG.

Parmi ces 369 personnes secourues à bord d'un "grand bateau en bois" en "détresse dans la région de recherche et de sauvetage libyenne", figurent 9 femmes, 1 nourrisson, 2 enfants et 110 mineurs non accompagnés, a déclaré une porte-parole de l'ONG à l'AFP. Le navire compte désormais 572 rescapés à son bord, précise l'association.

https://www.lalibre.be/international/europe/environ-165-jeunes-infectes-apres-une-soiree-dans-une-discotheque-aux-pays-bas-60e1ce3ed8ad581ce11ff225

Environ 165 jeunes infectés après une soirée dans une discothèque aux Pays-Bas

Europe

ANP

Publié le 04-07-21 à 17h13 - Mis à jour le 04-07-21 à 17h15

Un foyer a été découvert dans une boite de nuit, à l'est des Pays-Bas.

Environ 165 des 600 personnes présentes samedi dernier dans une discothèque d'Enschede, dans l'est des Pays-Bas, ont contracté le coronavirus, a confirmé dimanche le service de santé municipal (GGD) de Twente.

Le service de santé municipal se charge désormais de la recherche du suivi des contacts des personnes présentes ce soir-là. Il avait auparavant appelé tous les visiteurs à se faire dépister et à rester chez eux en attendant les résultats.

Les règles en vigueur aux Pays-Bas ont été assouplies par les autorités le 26 juin. Les salles de concerts et boîtes de nuit ont pu rouvrir leurs portes dans le cadre d'un programme de "test d'entrée", qui permet d'abandonner la distanciation sociale si toutes les personnes présentes dans un lieu donné présentent un test de dépistage du coronavirus négatif.

https://www.lalibre.be/planete/environnement/la-tempete-elsa-s-abat-sur-cuba-apres-avoir-fait-3-morts-dans-les-caraibes-60e2982e9978e26ce10d72cf

La tempête Elsa s'abat sur Cuba après avoir fait 3 morts dans les Caraïbes

Environnement

Belga

Publié le 05-07-21 à 07h35 - Mis à jour le 05-07-21 à 07h35

La tempête tropicale Elsa s'abattait dimanche sur Cuba, où elle devrait sévir toute la journée de lundi, après avoir fait au moins trois morts ailleurs dans les Caraïbes.

Elsa se trouvait à 22H00 GMT (00H00 HB) au-dessus de la mer des Caraïbes, à 90 km au sud de la ville de Santa Cruz del Sur, dans l'est de Cuba, selon l'Institut météorogique de Cuba (Insmet). Elle était accompagnée de vents de 95 km/h et se dirigeait lentement vers le nord-est.

Elsa était devenue vendredi le premier ouragan de la saison dans l'Atlantique, quand elle avait été classée de catégorie un (sur cinq) sur l'échelle de Saffir-Simpson, avant d'être rétrogradée samedi en tempête tropicale après avoir faibli.

L'"alerte cyclonique" a été décrétée sur 11 des 15 provinces cubaines qui se préparent depuis plusieurs jours à subir des dommages. De fortes pluies étaient signalées dimanche soir par l'Insmet sur plusieurs régions de l'île, et plusieurs centaines d'habitants des régions côtières ont été évacués par précaution.

La tempête tropicale Elsa est passée samedi au large de la côte sud-ouest d'Haïti, se dirigeant vers la Jamaïque et l'est de Cuba, amenant avec elle vents violents et fortes précipitations.

Sur la côte sud de la République Dominicaine, un jeune homme de 15 ans a été tué dans la région de Bahoruco par la chute d'un mur, et une femme de 75 ans est décédée dans les mêmes circonstances à Bani, selon le journal local Listin Diaro citant l'Institut national de médecine légale (Inacif).

Une troisième personne est morte à Soufrière, sur l'île de Sainte-Lucie située au sud de la Martinique, a indiqué l'Agence caribéenne de gestion d'urgence des désastres (CDEMA) sans préciser les causes de son décès.

Le vent a aussi provoqué des coupures d'eau et d'électricité, ainsi que "des dégâts importants sur les toits", selon le CDEMA, comme sur l'île de La Barbade où des centaines de maisons ont été endommagées.

En Haïti, un pays particulièrement vulnérable face aux catastrophes naturelles, aucune victime ni dégât important n'a été signalé, mais plusieurs cultures ont été endommagées, a indiqué le directeur de la Protection civile du pays, Jerry Chandler.

5. Le Soir : 6008 mots

https://plus.lesoir.be/381210/article/2021-07-01/les-grosses-fortunes-changent-le-visage-de-limmobilier

Les grosses fortunes changent le visage de l'immobilier

Une niche de l'immobilier est constituée d'une clientèle ultra-riche qui peut se permettre d'acheter des biens à partir de 5 millions d'euros jusque 100 millions… voire davantage.

Par *Paolo Leonardi*

Journaliste en charge du Soir Immo Le 1/07/2021 à 06:00

Les agences, ou réseaux, qui s'occupent de clients qui affolent les compteurs se comptent sur les doigts de la main. Le groupe américain *Coldwell Banker Europa Realty* en fait partie. Né en 1906 après le tremblement de terre de San Francisco, il s'est spécialisé dans le marketing du luxe dès 1933, grâce aux innovations cinématographiques, et fait partie aujourd'hui de la poignée de leaders mondiaux dans le secteur de l'immobilier de (haut) luxe.

Présent dans 47 pays avec plus de 3.000 bureaux et 96.000 collaborateurs, le réseau est en passe de s'installer en Belgique. A cette occasion, Laurent Demeure, son CEO, était de passage à Bruxelles pour assurer la promotion de son livre intitulé L'immobilier global de luxe, les secrets pour vendre des propriétés aux ultra-riches (uniquement disponible en anglais pour l'instant). Il en a profité pour dresser un tableau de ce segment à part de l'immobilier.

« Cela fait un an et demi que nous voulions nous installer en Belgique mais le covid a retardé notre démarche », commence-t-il par dire. « L'immobilier de luxe est un segment qui a ses propres secrets, ses propres codes. Il fait rêver tout le monde, en ce, y compris, les agents immobiliers. Il y en a aujourd'hui une soixantaine à travers le monde qui vendent régulièrement des biens entre 5 et 100 millions d'euros… L'année dernière, leurs ventes ont dépassé les 6 milliards d'euros, avec un prix moyen de vente de 3 millions. Vous comprendrez aisément que 60 agents immobiliers sur une population mondiale de 7 milliards d'habitants, c'est très peu. La concurrence est forte. »

S'appuyant sur le dernier Global Wealth Report qui passe au crible la richesse à l'échelle planétaire, Laurent Demeure explique que pour la première fois, les millionnaires ont dépassé en 2020 la barre de 1 % à l'échelle mondiale (1,1 %). « La pandémie a accéléré la richesse de certains », affirme-t-il sans détour. « Et la Belgique se comporte très bien puisqu'elle figure au 7e rang mondial des pays comportant le plus de millionnaires. Si l'on tient compte de la fortune médiane, elle se classe même au deuxième rang. Une autre donnée encore : votre pays est le 4e au monde à s'être le plus enrichi en 2020. »

A ce jour, la planète s'est dotée de 5,2 millions de nouveaux millionnaires. Elle en compte désormais 56 millions et les prévisions pour 2025 annoncent que ce chiffre grimpera jusqu'à 84 millions. Mais le CEO français note une différence fondamentale qu'il qualifie de « revanche de l'ancien monde ».

« Tous les nouveaux riches de ces vingt dernières années sont en déclin », dit-il ainsi. « Je veux parler ici des Russes, des Brésiliens, des Mexicains, des habitants des Emirats Arabes Unis… On assiste à une reprise du pouvoir de la part des Américains, Australiens, Japonais, Français, Anglais, Allemands et même des Italiens. Aujourd'hui, les millionnaires sont à côté de chez nous. »

« L'immobilier est désormais au centre de leur vie »

Comme les autres secteurs de l'immobilier, le luxe a connu une année particulièrement florissante. En France, 1,03 million de propriétés ont été vendues, un record. « A tel point qu'il n'y a plus rien à vendre », embraye notre spécialiste. « Nous sommes obligés de rappeler nos clients qui ont acheté il y a cinq ans pour voir s'ils ne veulent pas vendre. Le marché est poussé par les banques centrales qui alimentent les économies à des taux historiquement bas. On peut aussi emprunter à 0,3 % et placer son argent avec une rentabilité de 4 %. La conséquence est une forte augmentation des prix. »

Vendre un bien à 10 millions d'euros ne se fait pas de la même manière que vendre un appartement à 150.000 euros. La première priorité des agents du luxe est de trouver des clients. « Pour ce faire, ils doivent descendre dans les palaces, fréquenter les meilleurs clubs de golf ou de sport, dîner dans les meilleurs restaurants », explique Laurent Demeure.

Autre caractéristique : les temps de commercialisation peuvent être extrêmement longs puisqu'il faut en moyenne entre 2 et 3 ans pour qu'un bien sorte enfin du portefeuille des agents. « Mais ça peut monter jusqu'à 6 ans, avec toutes les difficultés que cela comporte », explique Laurent Demeure. « Dans le luxe, tout est dans le détail : la connaissance approfondie de l'acheteur, la préparation de la propriété, la prise de photos, l'opération marketing… Aux Etats-Unis, les agents immobiliers arrivent à leur rendez-vous deux heures avant. Ils débarquent avec un aspirateur, des bougies parfumantes, des fleurs, du champagne, et ils bougent les meubles pour rendre la propriété encore plus attractive. En Europe, il n'est pas rare de voir un agent arriver en retard à son rendez-vous. Avec des clients qui sont prêts à débourser des millions, cela passe plutôt mal… »

Laurent Demeure note un changement intéressant dans la clientèle du luxe. « Dans la vieille Europe, il y a de moins en moins d'héritiers et de plus en plus d'entrepreneurs dans les fortunes récentes », expose-t-il. « Aujourd'hui, entre 70 et 85 % des millionnaires ont acquis leur fortune par le travail. Cela entraîne un changement de mentalité chez l'agent immobilier, car les comportements d'achat sont différents. Ces "nouveaux pionniers" ont envie d'être loin des grandes villes, ils recherchent des joyaux dans des endroits moins connus. Surtout, ils ont compris avec la pandémie que l'immobilier ne représente plus simplement un investissement, mais qu'il est désormais au centre de leur vie de tous les jours. Leur propriété sert à recevoir la famille et les amis, elle sert aussi comme lieu de travail et est un endroit où l'on se protège des virus. »

Ils investissent dans plusieurs devises

Mais comme pour les anciens grands héritiers, la volonté de ces nouveaux riches reste la même : augmenter leur patrimoine immobilier. « On assiste à la fin de la résidence principale, qui n'existe plus que pour des raisons fiscales ou de vote », enchaîne le CEO de Coldwell Banker Europa Realty. « Aujourd'hui, les ultra-riches vivent en moyenne sur 4 propriétés : une à la mer, une autre à la montagne, une autre encore en pleine nature et une dernière sous forme de pied-à-terre dans un hypercentre. Avec les moyens de transport actuels, elles peuvent être dispersées dans le monde entier, ce qui nous oblige à étendre nos relations avec des agents locaux. »

Les ultra-riches investissent aussi dans plusieurs devises. « De nos jours, l'euro est cher par rapport au dollar, ce qui est très bien pour les Européens qui veulent investir aux Etats-Unis. Par contre, l'immobilier européen coûte plus cher pour un Américain, mais cela ne l'empêche pas d'acheter en Europe pour sécuriser ses avoirs dans le cas où le dollar baisserait encore. Il n'est plus rare de voir un

client acheter un bien en livres sterling, un autre en dollars, un autre encore en monnaie asiatique, en euros… »

Laurent Demeure termine la présentation en abordant un dernier détail qui a toute son importance, surtout aujourd'hui : les femmes et la fortune. « Chez les millionnaires actuels, la parité entre hommes et femmes est quasiment atteinte aux Etats-Unis », conclut-il. « En 2030, les femmes contrôleront les deux tiers de la richesse américaine. Il devient évident que demain, c'est elles qui maîtriseront l'achat immobilier. Encore bien plus qu'aujourd'hui. »

https://plus.lesoir.be/381555/article/2021-06-30/greve-des-sans-papiers-la-vivaldi-veut-tout-prix-contourner-lobstacle-migratoire

Grève des sans-papiers: la Vivaldi veut à tout prix contourner l'obstacle migratoire

La grève des sans-papiers dure et se médiatise. La coalition fédérale veut à tout prix éviter que cette question, évacuée de l'accord de gouvernement, fasse apparaître une brèche idéologique. Plus la grève dure, plus ce sera difficile.

Par *Bernard Demonty* et *Lorraine Kihl*

Le 30/06/2021 à 18:52

La grève de la faim des sans-papiers à Bruxelles, qui se prolonge et se médiatise, risque de mettre la très hétérogène coalition Vivaldi, composée de sept partis dans un spectre idéologique très large, en situation délicate. Actuellement, il n'y a guère qu'un point sur lequel tout le monde s'entend au fédéral : éviter que cette affaire débarque sur la table du gouvernement, encore remplie de dossiers sanitaires et socio-économiques déjà, en soi, mouvants et délicats.

Et officiellement, il n'y a rien sur la table. Malgré des déclarations spectaculaires (le PS veut « d'urgence » une conférence interministérielle qui ne sera possible qu'en septembre, Ecolo demande une solution « humaine et digne »), personne n'a mis le dossier à l'ordre du jour des deux conseils des ministres restreints qui doivent se tenir cette semaine. Pas même Ecolo et le PS. Ces deux partis se sont contentés de demander au Premier ministre s'il allait aborder la question, sans exiger, à ce stade, que ce soit le cas. On sent qu'on marche sur des œufs.

Problématique difficile

Il faut dire que l'accord de gouvernement a soigneusement évité la question qui fâche. Non seulement il ne compte pas une ligne sur la question de la régularisation des sans-papiers (ou alors d'un flou tel qu'on ne l'a pas trouvée), mais en plus la question migratoire n'arrive qu'à la page 92 d'un document qui en compte 98… Pour plusieurs raisons. D'abord, le contexte politique en Flandre au moment des négociations gouvernementales. Il est marqué par la montée de l'extrême droite mais aussi par le rejet des plus grands partis du Nord dans l'opposition (dont le vainqueur, le Vlaams Belang) et la création d'un gouvernement minoritaire en Flandre. Aucune mesure sur la migration n'aurait été assez stricte pour cette opposition, il valait donc mieux opter pour une prudente ellipse. Les partis sortants de la suédoise avaient également pu constater qu'avoir vécu dans un gouvernement strict sur la migration (en tout cas dans la communication) n'était pas payant électoralement. Ils se souviennent aussi que la suédoise, sans cesse accaparée par ces questions, a fini par sombrer sur le pacte migratoire de Marrakech alors que les partis étaient idéologiquement plus proches, c'est dire. Ceux qui, au sein de la Vivaldi n'ont pas la mémoire si courte se souviennent aussi à quel point le gouvernement Leterme, autour de 2008, s'est englué dans cette problématique. « Nous craignons qu'en ouvrant la porte à des régularisations, nous soyons débordés de demandes

et qu'on ne puisse plus sortir de la spirale. On sait où ça commence, pas où ça s'arrête. », confie un membre du CD&V, parti d'Yves Leterme…

Enfin, au moment des négociations de la Vivaldi, il était plus aisé d'évacuer ces questions à un moment où les préoccupations majeures étaient la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques dont nous ne sommes d'ailleurs par encore sortis.

C'est ce qui permet aujourd'hui au secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Sammy Mahdi (CD&V) de tenir la ligne stricte du statu quo migratoire : on ne sort pas de l'accord de gouvernement. Et puisqu'il ne prévoit rien, se permet-on d'ajouter, on en reste à la législation existante, qui permet aux sans-papiers de demander une régularisation à titre individuel, moyennant des conditions strictes et le paiement d'une redevance, avec le risque d'un refus pouvant mener à un rapatriement. Cette ligne est endossée par le Premier ministre, qui soutient son secrétaire d'Etat : on se tient à l'accord de gouvernement, sacré sur cette question, et qui ne prévoit pas de régularisation collective ni quoi que ce soit qui y ressemblerait plus ou moins. Les partis flamands, à l'exception de Groen ! sont sur cette ligne. Côté francophone, seul le MR se sent à l'aise avec ce cap. Et le PS et Ecolo ? Silence radio. Aucun des deux partis n'a accepté de nous détailler sa position sur la question, c'est tout dire. Il se dit que les socialistes sont certes en faveur de critères larges pour des régularisations mais ne veulent en aucun cas risquer un problème dans la Vivaldi sur ce thème. Et se sont fait rabrouer par médias interposés pour avoir risqué de susciter l'espoir d'une discussion sur le fond en conférence interministérielle migration (alors que l'organe n'est même pas opérationnel). Côté Ecolo, le but est également, apprend-on ici et là, d'éviter la politisation de cette question, d'où le silence de la co-présidence sur un thème sur lequel les verts se sont pourtant exposés dans le passé plus souvent qu'à leur tour.

Reste à savoir si cette réserve est tenable à terme. Tous les ministres de la coalition prient pour que Sammy Mahdi, le secrétaire d'Etat trouve tout seul, sans mouiller les autres, une solution qui n'ébrèche pas la Vivaldi. Mais il est vraisemblable que la pression des sans-papiers subsiste. « L'identité de la suédoise était ferme et impitoyable avec un secrétaire d'Etat, Theo Francken, très carré. Cela laissait tellement peu d'espoir qu'il y a eu très peu de mouvement de grève de la faim, ça ne valait pas la peine d'essayer. Ici, comme Ecolo et le PS avaient des éléments sur la régularisation dans leur programme, ça donne des raisons de penser qu'il y a une brèche. », analyse François De Smet, président du parti d'opposition Défi, mais aussi ancien président du Centre fédéral migration. Même si tous les partis veulent dépolitiser le problème, c'est donc bel et bien un bras de fer politique qui se joue. Avec un risque non théorique qu'il tourne au drame.

https://plus.lesoir.be/381474/article/2021-06-30/la-piscine-ou-la-mer-prenez-garde-lotite-du-baigneur

A la piscine ou à la mer, prenez garde à l'otite du baigneur

L'été, de nombreux vacanciers sont chaque année concernés par l'otite du baigneur. Une infection du conduit externe, favorisée par la stagnation de l'eau dans l'oreille. Cette pathologie est bénigne

mais peut suffire à gâcher un séjour.

Par Pauline Martial

Le 30/06/2021 à 14:11

Les vacances d'été sont officiellement lancées. Et si la météo estivale n'est pas au rendez-vous de cette première semaine de juillet, certains d'entre vous vont peut-être profiter des libertés retrouvées, que la pandémie a décidé de nous accorder, pour partir au soleil, à l'étranger. Piquer une tête dans la piscine, plonger dans la mer ou faire quelques brasses dans un lac… En vacances, toutes les occasions sont bonnes pour faire trempette. Mais si vous passez de longues heures à barboter dans l'eau, prenez garde à l'otite du baigneur. « Il s'agit d'une infection du conduit auditif externe. On l'appelle ainsi parce qu'elle est favorisée par la pratique d'activités aquatiques. Le plus souvent, cette otite est provoquée par une bactérie. Après une baignade, de l'eau stagne un peu dans l'oreille, parfois bloquée derrière un petit bouchon de cérumen. La bactérie peut alors s'y installer et, pour peu que la peau soit un peu irritée ou abîmée, elle provoque une infection », explique Caroline de Toeuf, ORL aux Cliniques universitaires Saint-Luc.

Dans de larges étendues d'eau comme la mer, le risque de développer cette otite est moindre que dans une piscine. Ce seraient généralement les eaux immobiles très fréquentées qui amènent ce genre de problème. « Si l'eau est chaude et que l'hygiène des baigneurs n'est pas irréprochable, des germes peuvent facilement proliférer dans une piscine dont le taux de chlore est bas. Dans le même ordre d'idées, les petites piscines « boudins » qu'on met aux enfants tout l'été sans forcément changer l'eau régulièrement peuvent très vite aussi devenir des nids à microbes et induire une otite chez des enfants qui y passent leur journée », développe Caroline de Toeuf.

Gouttes et baignade interdite

L'otite du baigneur se manifeste par une douleur intense à l'oreille, soudaine ou progressive, souvent accompagnée d'un écoulement purulent. « A cela s'ajoute parfois ce qu'on appelle une surdité de transmission. Le patient a une impression de résonance dans son oreille, il s'entend parler », précise également l'ORL. L'apparition de ces symptômes doit vous conduire chez un médecin, qui vous prescrira le traitement adéquat. « Le traitement habituel d'une otite externe nécessite le plus souvent des traitements locaux. On prescrit à nos patients des gouttes à mettre dans l'oreille qui contiennent des antibiotiques. Un antidouleur de type paracétamol peut aussi être préconisé pour apaiser la douleur. Une semaine suffit généralement à régler le problème, mais il est préférable de ne plus se baigner le temps du traitement », indique Caroline de Toeuf.

L'otite du baigneur est un mal connu des surfeurs, des nageurs et autres amateurs d'activités aquatiques. Elle peut concerner autant les enfants que les adultes, mais ne s'accompagne

généralement pas de complication. « C'est une pathologie bénigne pour les individus en bonne santé qui possèdent une bonne immunité. En revanche, chez certains patients diabétiques ou immunodéprimés, cette otite peut parfois s'étendre et provoquer une ostéite, une inflammation du tissu osseux. Car à cet endroit, la peau est extrêmement fine », souligne l'ORL. L'otite du baigneur se distingue de l'otite dite moyenne, située à l'arrière du tympan. Ce dernier présente alors dans ce cas un aspect bombé voire perforé. « Une sécrétion de pus peut également être observée. Elle s'écoule dans le conduit auditif externe et provoque son irritation, ce qui brouille parfois les pistes entre otite externe ou moyenne. Certains disent parfois que mobiliser le pavillon de l'oreille, en le tirant légèrement vers l'arrière, permet aux patients de distinguer les deux. Une aggravation de la douleur lors de cette manipulation serait alors un signe d'otite du baigneur. Mais dans les faits, c'est impossible pour Monsieur et Madame Tout-le-monde de faire la différence. Mieux vaut directement consulter, et surtout ne pas essayer de résoudre le problème en allant chipoter dans son oreille. Cela risquerait d'aggraver la situation », conseille Caroline de Toeuf.

https://plus.lesoir.be/373027/article/2021-05-19/reouverture-de-lhoreca-ou-en-sont-nos-voisins-au-niveau-du-deconfinement-carte

Réouverture de l'horeca: où en sont nos voisins au niveau du déconfinement (carte interactive)

Alors que la France rouvre ses terrasses ce 19 mai, d'autres régions voisines, comme certains länder en Allemagne, n'ont toujours pas de date de réouverture.

Par Valentine De Beul (st.)

Le 19/05/2021 à 11:05

Tout comme la Belgique, qui a rouvert ses terrasses le 8 mai et prévoit la réouverture des salles le 9 juin, nos voisins poursuivent eux aussi l'assouplissement progressif des mesures liées au secteur horeca.

France

Depuis ce 19 mai, les établissements horeca peuvent à nouveau accueillir leurs clients, mais uniquement en terrasse. La réouverture des salles est, elle, prévue pour le 9 juin comme en Belgique. Les établissements français devront fermer leurs portes à 21 h, et à 23 h à partir du 9 juin.

Luxembourg

Au Luxembourg il est, depuis le 16 mai, à nouveau possible de s'installer à l'intérieur des établissements horeca moyennant la présentation soit d'un test d'amplification génique du virus Sars-CoV-2 (p.ex. RT-PCR) réalisé moins de 72 heures avant l'accès à l'établissement concerné, et dont le résultat doit être négatif, soit d'un test antigénique rapide Sars-CoV-2 réalisé moins de 24 heures avant l'accès à l'établissement concerné, et dont le résultat négatif est certifié par un professionnel de santé ou un fonctionnaire ou un employé public désigné à cet effet par le directeur de la santé, soit d'un test autodiagnostique servant au dépistage du Sars-CoV-2 réalisé sur place, et dont le résultat est négatif. Le nombre de convives par table est passé de 2 à 4.

Allemagne

En Allemagne, les mesures liées au secteur horeca ont été déléguées aux Régions, les länder. Les mesures varient donc selon la situation locale de la pandémie. Ainsi, si au sud du pays il

est désormais possible de s'installer en terrasse voire même, à certains endroits, en salle, au nord de l'Allemagne la plupart des établissements horeca sont toujours fermés.

Pays-Bas

Les terrasses néerlandaises sont ouvertes depuis le 28 avril selon des conditions strictes : pas plus de 2 personnes par table, pas plus de 50 personnes par établissement et fermeture à 18 h au plus tard. Le gouvernement néerlandais planche sur un assouplissement des mesures pour ce 19 mai ; il sera notamment question de repousser l'heure de fermeture à 20 h.

https://plus.lesoir.be/372894/article/2021-05-19/la-lettre-divan-de-vadder-la-flandre-merite-de-meilleurs-dirigeants

La Lettre d'Ivan De Vadder: la Flandre mérite de meilleurs dirigeants

La méfiance des Flamands envers leurs politiciens est un phénomène connu, qui vient d'être réactivé par les « affaires » El Kaouakibi et Veerle Heeren.

Sihame El Kaouakibi et Veerle Heeren. - Belga

Par *Ivan De Vadder*

Chroniqueur Le 19/05/2021 à 10:00

Qui veut déchiffrer la Flandre, et surtout comment les Flamands pensent et ce qu'ils ressentent, devrait consulter les « Vrind », les Vlaamse Regionale INDicatoren, les indicateurs régionaux flamands. Un acronyme qui ne ressemble pas par hasard au mot flamand « vriend » (« ami »).

Depuis 25 ans, la politique du gouvernement flamand a été représentée chaque année dans des tableaux, des graphiques et des cartes. Plus de 800 indicateurs rendaient visibles les résultats du travail du gouvernement flamand. Les données ont été collectées et traitées par des centaines de personnes dans les ministères et agences flamands. Et depuis quelques années, les chiffres ne sont plus publiés dans un rapport « Vrind », mais ils sont disponibles et à consulter librement sur le site *Statistiek Vlaanderen*.

Question classique, réponse classique

Une des questions classiques, quand on parle de la position des Flamands envers la politique, est de savoir quelle est la confiance des citoyens dans les institutions politiques. La réponse est aussi classique : plus les institutions sont éloignées du citoyen, plus la confiance est faible. En 2018, selon les VRIND, 36 % des Flamands avaient beaucoup confiance envers le niveau local ; le gouvernement flamand avait la confiance de 27 % des Flamands ; tandis que le gouvernement fédéral était à 21 %. Plus remarquable peut-être, de toutes les institutions politiques (gouvernements, parlements et mandataires), les Flamands ont la moins confiance dans leurs partis politiques. En 2018, ils étaient seulement 18 %.

Alors, parlons plutôt de méfiance. Petit détail, la confiance dans les partis politiques « francophones » forme une question séparée : en 2018, elle se retrouve à 7 %, et en 25 ans d'enquête, cette confiance n'a jamais dépassé les 10 %.

Peu d'estime

Cette attitude est encore analysée de plus près par des questions concrètes : deux tiers des Flamands (65 %) sont convaincus qu'« aux élections, un parti promet déjà plus que l'autre, mais en fin de compte, peu est réalisé ». La moitié d'entre eux (56 %) se disent que « la plupart des partis politiques ne s'intéressent qu'à notre vote et non à notre opinion ». Seulement 16 % des Flamands croient

qu'ils seront entendus et répondent « oui » à la question suivante : « si des gens comme nous font connaître notre point de vue aux politiciens, ils en tiendront compte ». Les partis politiques, et leurs mandataires, ne sont pas très estimés en Flandre.

En 2020, dans une autre enquête encore, « De Stemming » (une expression à double sens, qui signifie aussi bien « le scrutin » que « l'ambiance ») réalisée par les universités d'Anvers (UA) et de Bruxelles (VUB), a établi qu'un tiers des Flamands (33 %) sont convaincus que « les élections dans ce pays se déroulent honnêtement » et que 40 % (!) des Flamands croient que « les politiciens sont corrompus ».

La chute d'un symbole

Deux affaires ont récemment gonflé ces convictions en Flandre. D'abord, la députée libérale Sihame El Kaouakibi est inculpée pour fraude fiscale et abus de subsides. La députée est surtout la fondatrice de l'ASBL Let's Go Urban (LGU) qui organisait des cours de danse avec des jeunes défavorisés d'Anvers, et c'est dans cette activité-là qu'elle est inculpée. El Kaouakibi était devenue un symbole très prisé par plusieurs partis parce qu'elle représentait un idéal : celui d'une jeune femme qui, par ses propres moyens (ironiquement), avait mis sur pied cette entreprise sociale qui semblait obtenir plus de résultats avec les jeunes défavorisés que la politique officielle. La volonté de lui mettre à disposition des subsides vastes était présente à chaque niveau politique, elle recevait de l'argent de la ville d'Anvers, de la police d'Anvers, du district d'Anvers, du gouvernement flamand via le ministre de la Culture Sven Gatz, du gouvernement fédéral via le ministre De Croo, et de la province d'Anvers. Plusieurs grandes entreprises avaient tellement plus confiance en elle, et ses ASBL, que dans les autorités officielles pour intégrer ces jeunes dans la société, qu'elles aussi étaient prêtes à ouvrir leur portefeuille.

Sauf que maintenant, tous regrettent d'être apparus sur des photos avec elle, et tout le monde dit avoir été – le bourgmestre d'Anvers Bart De Wever en premier lieu – méfiant vis-à-vis d'elle dès le début. Pour la femme avec des racines marocaines, c'est la chute d'Icare, tandis que le monde politique a montré collectivement un « aveuglement bienveillant ». En tout cas, chaque détail de cette affaire, les montants des subsides, les factures, les photos, ont été dispersés pendant des semaines dans les médias, et ont sûrement nourri les sentiments des Flamands que décrivent les « Vrind ».

Un Dimanche noir en perspective

Deuxième incident : la bourgmestre de Saint-Trond (Limbourg) a finalement admis avoir été vaccinée avant la date prévue, selon ses propres termes, « grâce à des doses excédentaires ». Mais 13 personnes de son entourage ont également reçu le vaccin avant leur tour. « Par exemple, mon fils, ma sœur, mes deux voisins et un ami. Je reconnais avoir commis une erreur », avoue la bourgmestre. Pour se défendre, elle avait d'abord invoqué le secret médical, avait ensuite parlé d'un réglage de comptes politiques, mais à la fin, mise sous pression par son propre parti, elle a dû admettre son erreur. Le ministre flamand de l'Intérieur, Bart Somers (Open Vld), qui mène une enquête, dénonce « la façon dont la bourgmestre a considéré le concept de sa responsabilité ». Il conclut : « Je crois qu'elle doit réfléchir si elle a toujours suffisamment d'autorité morale pour servir comme bourgmestre ». Mais la bourgmestre reste en fonction, même si elle a temporairement délégué ses compétences au premier échevin.

Voilà encore une affaire qui amplifiera les sentiments antipolitiques. Les Flamands méritent vraiment de meilleurs dirigeants. Et que ces derniers ne viennent surtout pas gémir si la journée des élections en 2024 s'annonce de nouveau comme un Dimanche noir. Il suffisait de consulter les « amis » pour savoir. Et changer ses habitudes.

https://plus.lesoir.be/372756/article/2021-05-18/carte-blanche-la-belgique-doit-elle-prendre-exemple-sur-le-modele-suisse

Carte blanche: la Belgique doit-elle prendre exemple sur le modèle suisse?

Joachim Coens, président du CD&V, a récemment vanté les attraits du modèle suisse. Les auteurs de cette carte blanche estiment pour d'autres raisons que se prêter à l'exercice comparatif pourra peut-être aider la Belgique à identifier la voie à emprunter pour se rendre plus lisible et plus efficace.

Jean-Marc Quinet

Par Philippe Van Parijs (UCLouvain & KU Leuven) et Nenad Stojanović (Université de Genève)

Le 18/05/2021 à 10:39

Pourquoi le fédéralisme suisse fonctionne-t-il mieux que le fédéralisme belge ? « Une des raisons en est que nous sommes à vingt-six et que vous êtes à deux », expliquait il y a quelques années Micheline Calmy-Rey, alors présidente de l'Etat fédéral suisse. Faire de la Belgique une fédération composée de quatre régions (les trois actuelles et Ostbelgien) aussi inégales que le sont les cantons suisses serait donc, de ce point de vue, un avantage. Mais cette Belgique à quatre se rapprocherait aussi de la Suisse d'un autre point de vue, plus fondamental : toutes les compétences qui ne relèvent pas de l'Etat fédéral suisse relèvent de ces entités territoriales que sont les cantons. Mais comment les Suisses font-ils alors pour gérer les matières « personnalisables » qui, en Belgique, relèvent des Communautés ?

D'abord, certaines de ces matières relèvent du niveau fédéral. C'est par exemple le cas de la recherche scientifique. C'est aussi le cas des médias. La Société suisse de radiodiffusion et télévision est une entité fédérale qui a pour mission de « promouvoir la compréhension, la cohésion et l'échange entre les différentes parties du pays, les communautés linguistiques, les cultures et les groupes sociaux ». Elle se compose de quatre sociétés régionales regroupant chacune les chaînes de radio et de télévision émettant dans une des quatre langues nationales. Et elle est financée par des redevances solidairement réparties entre ces sociétés. Ainsi, la SRF (germanophone), la RTS (francophone) et la RSI (italophone) reçoivent respectivement 43 %, 33 % et 22 % des recettes alors que les redevances proviennent respectivement des cantons germanophones, francophones et italophone à raison de 73 %, 23 % et 4 %.

En revanche, l'enseignement est pour l'essentiel une compétence cantonale ou communale. Ce sont les cantons et les communes qui fournissent les bâtiments et rémunèrent les enseignant·e·s des écoles primaires et secondaires avec des ressources provenant principalement d'impôts qu'ils prélèvent sur le revenu et sur la fortune. Une coordination intercantonale est assurée d'une part au niveau de l'ensemble de la Suisse par la « Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique » et d'autre part au niveau d'ensembles plus réduits de cantons, par le biais de trois conférences intercantonales pour la Suisse alémanique et une pour la Suisse francophone et italophone. Depuis 2006, la Constitution autorise cependant le niveau fédéral à intervenir si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique. Le

gouvernement fédéral a par exemple menacé de le faire lorsque des cantons alémaniques ont exprimé le désir de remplacer le français par l'anglais comme langue seconde obligatoire dans l'enseignement primaire.

Quant aux universités et hautes écoles, à l'exception des écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich, elles relèvent entièrement des cantons. Ceux-ci jouissent d'une large autonomie dans ce domaine, mais se coordonnent et coopèrent au sein de la Conférence des recteurs. Le financement de l'enseignement supérieur provient pour partie du niveau fédéral (environ 30 %), pour partie des ressources propres du canton et pour partie d'autres cantons en fonction du nombre d'étudiants qui en proviennent.

Quid de l'enseignement dans les cantons bilingues allemand-français ? Ceux-ci sont au nombre de trois : Berne (avec moins de 10 % de francophones), Fribourg et le Valais (avec chaque fois environ deux tiers de francophones). L'ensemble des écoles y relèvent, comme ailleurs, du canton, avec un seul ministre responsable. Les enseignant·e·s y sont rémunéré·e·s selon des règles communes. Toutefois, les référentiels des écoles francophones sont définis par le « Plan d'études romand » commun à l'ensemble des cantons francophones et ceux des écoles germanophones par le « Lehrplan » commun à l'ensemble des cantons germanophones.

Enfin, la culture est pour l'essentiel une compétence cantonale : il n'y a pas d'instance commune à l'ensemble des cantons francophones ou germanophones. Mais il existe un « Office fédéral de la culture », qui a notamment pour mission de soutenir le patrimoine et la création culturelle dans l'ensemble du pays.

777 traités intercantonaux

Le « modèle suisse », sous l'angle qui nous intéresse ici, contient donc deux volets. D'une part, l'Etat central dispose de compétences dont il s'est entièrement dépossédé en Belgique, en particulier les médias, la recherche scientifique et une partie de l'enseignement supérieur. D'autre part, les cantons ont adopté au fil du temps une grande diversité d'accords de coopération. Selon le dernier relevé, ce « fédéralisme horizontal » à géométrie variable se décline en 777 traités intercantonaux, parfois bi- ou multi-latéraux, parfois englobant l'ensemble des 26 cantons. Ces traités ne concernent bien sûr pas seulement des matières pouvant avoir une dimension linguistique. Ainsi, seuls cinq traités rassemblent les cantons francophones et seulement eux.

Peut-on en tirer des leçons pour la Belgique ? Les plus paresseux le nieront : la trajectoire historique et l'imbrication géographique sont trop différentes. Et ils auront bien sûr raison de récuser toute transposition directe. Mais les plus curieux voudront aller plus loin et se demander, pour chaque compétence : A quoi ressemblerait le fonctionnement de la Belgique si on faisait comme en Suisse ? Pourquoi a-t-on choisi une autre voie ? Est-il souhaitable de s'y tenir ? Est-il possible de s'en écarter ? Un tel exercice aidera peut-être le fédéralisme belge à identifier la voie la plus prometteuse pour se rendre plus lisible et plus efficace. En suivant cette voie, il pourra peut-être devenir, comme le fédéralisme suisse et tous les autres, purement territorial, sans cesser pour autant de faire droit, comme le fait aussi le fédéralisme suisse, à une diversité linguistique irréductible.

https://plus.lesoir.be/381085/article/2021-06-28/nouvelle-solution-de-mobilite-une-voiture-louee-et-partagee

Nouvelle solution de mobilité: une voiture louée et partagée

Nouveau venu dans le secteur de la nouvelle mobilité : Lynk & Co propose une voiture à 500 euros par mois qu'on peut partager soit avec des proches, soit avec les membres de la communauté.

Par *Eric Renette*

Journaliste au service Economie Le 28/06/2021 à 18:20

On connaissait les voitures partagées (comme Cambio), le partage de voitures personnelles (comme Cozywheels), une option supplémentaire vient s'ajouter aux nouvelles formes de mobilité : la voiture louée et partagée. À partir de ce mois de juillet, Lynk & Co propose à la fois ses voitures et ses services de partage, en Belgique. Comme dans le reste de l'Europe mais aussi en Chine, aux USA… « Notre objectif 2021 était d'atteindre 9.000 commandes en Europe, nous en sommes déjà à 17.000 en juin », explique, satisfait, Alain Visser, le CEO anversois de l'entreprise, une filiale du groupe chinois Geely qui a repris la marque Volvo en Suède en 2010.

Lire aussi Cambio annonce l'arrivée de voitures électriques partagées à Bruxelles

Le concept Lynk & Co repose à la fois sur la voiture et sur le mode de partage. La société loue des voitures, 500 euros par mois, tout compris (entretien, assurance… sauf consommation de carburant). Celui qui la loue peut la partager soit avec sa communauté qu'il compose lui-même (famille, voisins, amis…), soit avec les membres qui sont abonnés à l'application. L'utilisation faite par ceux-ci est portée à leur charge et diminue donc d'autant le loyer mensuel. Une sorte de leasing partagé qui est également ouvert aux flottes de voitures de société. « Sauf qu'un leasing traditionnel est basé sur une période de 3, 4 ou 5 ans », poursuit Alain Visser, « nous louons au mois. Si vous partez deux mois, vous pouvez la mettre en mode "sharing" (partage), soit nous la rendre et en reprendre une autre en rentrant. »

Tarif à composer

Le concept commence par la voiture. C'est une… Lynk & Co, développée sur base de la Volvo C40 (au même titre qu'une Polestar, marque également du groupe Geely), une trois cylindres de 1.500cc qui est présentée suivant deux options de motorisation (hybride ou hybride plug-in, cette dernière solution attire 80 % des commandes) et deux options de couleurs (bleu ou noir).

Le système de partage ensuite. Soit le loueur décide de composer un groupe de proches qui a accès à sa voiture, soit il la met en disponibilité sur l'application pour tous les membres de la communauté Lynk & Co. Ou encore il mélange les deux options. C'est lui qui fixe le tarif d'utilisation pour chaque type d'utilisateur. Celui qui l'utilise, proche ou membre de la communauté, doit s'inscrire sur l'application (qui lui facturera l'utilisation). Il doit préciser le nombre d'heures de réservation et, en plus de l'emplacement de la voiture, il reçoit, via GSM, un code qui lui permet de l'ouvrir durant le temps prévu d'utilisation. Il peut également entrer en contact direct avec le loueur principal s'il veut prolonger la durée, etc. Un système de photos permet de vérifier l'état de la voiture au moment du début de l'utilisation et au moment où elle est rendue.

Le tarif est fixé par le loueur principal du véhicule et adapté au type d'utilisation. Il est composé d'éléments (nombre d'heures, consommation carburant et électricité, nombre de kilomètres, semaine ou week-end, pays ou ville…). Pour « rentabiliser » au maximum la location (l'équivalent de 500 euros par mois), il faudrait relouer la voiture durant environ la moitié de la période. Pour les entretiens (réalisé dans le réseau Volvo), Lynk & Co s'occupe de leur programmation mais aussi, si nécessaire, de la mise à disposition d'un véhicule (le même) de remplacement.

Des agences (ils préfèrent utiliser le terme de clubs) seront ouvertes, la première à Anvers fin août. Un autre, à Bruxelles, devrait ouvrir en 2022.

Politique

6. Ecolo : 5957 mots

https://ecolo.be/pad-pour-ecolo-il-faut-donner-le-temps-a-chacun-danalyser-les-differents-projets-dans-les-meilleures-conditions-possibles/

Actualités

À la une

PAD: pour Ecolo, il faut donner le temps à chacun d'analyser les différents projets dans les meilleures conditions possibles

5 juillet 2021

Le Gouvernement bruxellois a approuvé récemment les nouvelles versions des projets de Plans d'Aménagement Directeurs (PAD) Josaphat et Mediapark. Ces grands projets urbains seront présentés et soumis à une nouvelle enquête publique, probablement en septembre, tandis que la première version du projet de PAD Midi arrive dans le débat public. Pour Ecolo, il est fondamental que tout un chacun ait le temps d'analyser les différents projets.

Le principe même des enquêtes publiques en Urbanisme suppose que "quiconque peut demander à être entendu". Pas seulement les riverains même si, bien entendu, ils sont les premiers concernés, mais aussi les associations et tou.te.s les Bruxellois.e.s intéressé.e.s par le développement de la ville. Pour Ecolo, il est important que les citoyen.ne.s, associations et parties prenantes s'emparent de ces projets et puissent donner leur avis dans la sérénité.

Ainsi, la députée Ecolo, Isabelle Pauthier, rappelle que « si impliquer les habitants dans la construction de la ville semble être aujourd'hui une évidence, dans la pratique, un certain nombre de freins à la participation persistent. À charge des responsables politiques de tout mettre en oeuvre pour limiter ceux-ci ».

Dans le viseur de l'écologiste, les enquêtes publiques simultanées. En effet, dans le cadre du processus d'élaboration des projets PAD, la Région a fait le choix en 2019 de soumettre les différents projets de PAD par vagues successives, faisant ainsi se chevaucher plusieurs enquêtes publiques. Ainsi, les projets de PAD Gare de l'Ouest et Mediapark ont été soumis simultanément à l'enquête publique du 20 février au 29 avril 2019. Idem pour les PAD Josaphat et Hermann-Debroux qui furent tous deux en enquête publique du 3 octobre au 2 décembre 2019, presque en même temps que le projet de PAD Loi et ses milliers de pages soumises à enquête publique du 7 octobre au 5 décembre 2019. Une situation problématique puisque chaque projet se compose de plusieurs dizaines de fichiers à lire et analyser. La Commission Régionale de Développement (CRD), elle-même, soulignait dans ses avis la difficulté rencontrée par ses équipes pour procéder à des analyses simultanées et ce, de manière successive.

Pour Ecolo, il est fondamental que les citoyen.ne.s, les associations, mais également les instances régionales puissent prendre le temps d'analyser les différents projets dans les meilleures conditions possibles. « Nous devons être dans le dialogue et à l'écoute, c'est seulement comme cela que nous parviendrons à construire la ville de demain », conclut Isabelle Pauthier.

À la une
https://ecolo.be/avenir-de-leurope-ecolo-groen-propose-la-creation-dun-panel-citoyen-au-senat/

Avenir de l'Europe : Ecolo-Groen propose la création d'un panel citoyen au Sénat

3 juillet 2021

Il y a peu, était officiellement lancée une initiative démocratique inédite au niveau européen : la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui aboutira en mai 2022. L'objectif? Donner la parole aux Européennes et Européens sur différents thèmes: le bouleversement climatique, les migrations, la justice sociale, la santé, l'éducation ou encore la culture et la démocratie. Pour ouvrir davantage cette initiative aux citoyens et faire connaître cette conférence au grand public, Ecolo-Groen propose la création d'un panel citoyen au Sénat.

Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, les États membres, parmi d'autres acteurs, sont invités à organiser différents types d'événements, dont des panels citoyens. Pour Hélène Ryckmans, sénatrice Ecolo et ambassadrice belge à cette conférence, "l'association des citoyens à l'échelle nationale est fondamentale pour la réussite du processus. L'avenir de l'Europe se construira avec ses citoyens. Une plateforme existe à l'échelle européenne mais la rencontre et la délibération collective au plus près des gens, au sein de chaque pays, sont aussi nécessaires. C'est pourquoi nous venons de déposer une proposition de résolution pour que le Sénat participe à la dynamique en créant un panel citoyen sur ce sujet, comme d'autres entités l'ont déjà fait, avec succès".

Autre sénateur Ecolo à porter cette résolution, Rodrigue Demeuse appuie le choix du Sénat pour la création d'un tel panel : "En plus de jouer un rôle de chambre de réflexion regroupant des représentants de l'ensemble des parlements du pays, le Sénat s'affirme comme le laboratoire du renouveau démocratique au niveau national. Ses infrastructures sont également idéales pour accueillir ce type d'initiative".

Pour l'organisation de ce panel citoyen, les écologistes insistent sur la nécessité de garantir au maximum l'inclusivité et la représentativité du processus. Défraiement des citoyennes et citoyens, animation par un animateur qualifié, concours d'experts, organisation du travail en sous-groupes,… tout le monde doit pouvoir être entendu. Avec tous les éléments pour comprendre les enjeux, construire sa position et élaborer des recommandations éclairées. Dès lors, la durée minimale souhaitée pour ce panel est de 4 à 6 jours. L'échéance? L'automne prochain. En effet, l'objectif est de déboucher, au printemps 2022, sur des recommandations auxquelles les trois institutions européennes (Parlement, Commission et Conseil) se sont engagées à donner suite.

Hélène Ryckmans et Rodrigue Demeuse concluent : "Centre névralgique et cœur historique de l'Union européenne, la Belgique est attendue à ce potentiel tournant démocratique des institutions européennes: notre pays doit contribuer au processus de manière novatrice et oser soulever les sujets qui fâchent (nouvelles compétences, droit de véto, circonscription électorale européenne, mode de désignation de la personne qui présidera la Commission européenne, etc.) et suggérer des avancées audacieuses".

https://ecolo.be/des-parlementaires-ecologistes-et-socialistes-siegeant-au-conseil-de-leurope-appellent-a-la-mobilisation-contre-la-repression-en-egypte/

Actualités

À la une

Des parlementaires écologistes et socialistes siégeant au Conseil de l'Europe appellent à la mobilisation contre la répression en Égypte

2 juillet 2021

À l'initiative de Simon Moutquin, député fédéral Ecolo, une déclaration signée par une vingtaine de parlementaires issus de treize pays différents, dont Fourat Ben Chikha (Groen) et Christophe Lacroix (PS), appelle à condamner fermement la répression des opposantes et opposants en Égypte.

Depuis plusieurs mois, la répression en Égypte prend des proportions de plus en plus inquiétantes. Plus de 60.000 défenseuses et défenseurs des droits humains, journalistes, activistes LGBTQIA+,… croupissent actuellement dans des geôles égyptiennes pour des raisons politiques. Cela représente plus de la moitié de la totalité des prisonniers dans ce pays.

"Il est urgent que les États européens prennent la mesure de la violence de la répression en cours en Égypte et des nombreuses violations des droits humains auxquelles se livre quotidiennement le régime. Nous ne pouvons pas agir comme si de rien n'était et regarder ailleurs au moment de conclure des accords diplomatiques ou commerciaux avec cet état dictatorial", a déclaré Simon Moutquin. Selon le député fédéral écologiste, il s'agit du premier texte du Conseil de l'Europe condamnant aussi clairement et aussi fermement les actions du gouvernement égyptien.

"Cette déclaration est également un appel à l'action adressé aux élus de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe afin de mettre une pression maximale sur l'Égypte depuis leurs parlements nationaux", a poursuivi Simon Moutquin.

La déclaration demande notamment aux États membres du Conseil de l'Europe d'agir pour la libération inconditionnelle et immédiate de tous les prisonniers et prisonnières politiques détenus en Égypte et d'envisager, si nécessaire, l'imposition de sanctions à l'encontre de responsables égyptiens. Dans le courant du deuxième semestre de cette année, une résolution Ecolo-Groen sera débattue au parlement fédéral belge pour inciter la Belgique à adopter une position de fermeté à l'égard du régime d'Al Sissi et rappeler la primauté du respect des droits humains dans nos relations avec Le Caire.

https://ecolo.be/medecins-candidats-specialistes-ecolo-groen-propose-une-meilleure-protection-sociale-et-de-meilleures-conditions-de-travail/

Actualités

À la une

Médecins candidats spécialistes: Ecolo-Groen propose une meilleure protection sociale et de meilleures conditions de travail

28 avril 2021

Depuis plusieurs jours, les médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) sont en colère. Ils dénoncent les grandes inégalités de rémunérations et de conditions de stages entre les hôpitaux où ils exécutent leurs stages ainsi que les conséquences néfastes qu'ils subissent au quotidien d'une confusion de rôles employeurs-formateurs dans leurs relations avec leurs maîtres de stage. Le problème n'est malheureusement pas nouveau et la pandémie a exacerbé les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain.

Laurence Hennuy (Ecolo) et Barbara Creemers (Groen) ont donc déposé une proposition de loi, en mars dernier, à la Chambre des représentants, pour modifier le statut des MACCS et des MGG pour une meilleure protection sociale et une amélioration de leurs conditions de travail.

« Cette proposition de loi vise à créer, comme c'est le cas pour les candidats médecins généralistes, un organe indépendant francophone et un néerlandophone qui endosseront le rôle d'employeur unique pour l'ensemble des candidats spécialistes stagiaires », explique la députée fédérale Laurence Hennuy

« Il faut également savoir que ni les médecins candidats spécialistes en formation, ni les candidats stagiaires en médecine générale ne bénéficient d'un statut social complet. Par conséquent, ils ne peuvent pas cotiser pour se constituer des droits à la pension légale qui tiennent compte de ces années travaillées, ni avoir accès aux allocations de chômage. Et pourtant, ces futurs médecins travaillent tout autant que leurs supérieurs… C'est pourquoi nous proposons la constitution d'un statut social complet leur permettant de cotiser pour une sécurité sociale complète, dont le secteur pension », indique Laurence Hennuy.

« Il est grand temps d'avancer sur ce dossier épineux et pouvoir donner des perspectives convenables et réalistes aux futurs médecins spécialistes et généralistes qui se donnent sans compter pendant la crise », conclut la députée fédérale Ecolo.

https://ecolo.be/ecolo-groen-met-aujourdhui-la-reconnaissance-de-lecocide-sur-la-table-du-parlement/

Actualités

À la une

Ecolo-Groen met aujourd'hui la reconnaissance de l'écocide sur la table du Parlement

30 juin 2021

Dans le prolongement de la mobilisation emmenée par « End Ecocide Belgium », « Rise for Climate » et « Grands-parents pour le climat », qui manifestaient ce week-end à Bruxelles pour réclamer la pénalisation de l'écocide, Ecolo-Groen défendra aujourd'hui à 10h, en Commission des relations extérieures, sa demande de faire de l'écocide un crime international – au même titre que les crimes contre l'humanité – à la fois à la Cour pénale internationale de La Haye et dans le Code pénal belge.

Samuel Cogolati, député fédéral Ecolo et primo-signataire du texte, veut mettre fin à l'impunité qui règne pour les crimes les plus graves contre l'environnement: « La Marée noire de l'Erika, c'est 20.000 tonnes de fioul qui ont souillé toute la Bretagne, tué 150.000 oiseaux, tout ça à cause d'une multinationale qui voulait faire des économies sur son pétrolier. Et à combien s'élevait l'amende? Seulement 375.000€. C'est ridicule en comparaison aux 200 milliards de dollars de chiffre d'affaires que gagne cette compagnie pétrolière chaque année », explique-t-il.

Samuel Cogolati appelle à un tournant dans le droit pénal belge et international : « En donnant une personnalité juridique à des éléments de la nature, vous leur donnez le droit d'exister tout de suite sans attendre qu'il y ait des victimes. Or, nous sommes toutes et tous victimes des dérèglements climatiques, des pollutions et de l'effondrement de la biodiversité. Il faut enfin reconnaître la valeur intrinsèque des écosystèmes dans le Code pénal. Car sans eau, sans forêt, sans air propre, nous ne pouvons survivre sur Terre. La planète est notre bien commun. Il est urgent que le droit pénal se porte à son secours, de sorte à ce que la transition écologique ne se fasse plus seulement sur une base volontaire, mais aussi sur une base normative ».

Le débat intervient à la Chambre alors que la Flandre est secouée par un scandale environnemental de grande ampleur : en raison d'une pollution dangereuse des sols émanant de l'usine 3M, située sur la commune de Zwijndrecht, les personnes (plus d'un million!) vivant dans un rayon de 15 km sont invitées à ne plus manger d'oeufs provenant de leur jardin.

Par ailleurs, un panel d'experts, co-présidé par le professeur de droit, Philippe Sands, et l'ancienne procureure, Dior Fall Sow, vient de publier, le 22 juin dernier, une définition juridique internationale de l'écocide. Ce sont donc les parlementaires belges qui pourront s'emparer officiellement les premiers de cette définition. « La société civile et le monde académique montrent la voie. C'est à présent à nous de jouer! Le vote du texte Ecolo-Groen permettrait de dissuader les actes prédateurs et de réparer les dommages les plus graves causés à la planète », conclut Samuel Cogolati.

https://ecolo.be/ecolo-soutient-lapport-de-la-societe-civile-au-debat-sur-le-developpement-de-la-ville/

Actualités

À la une

Ecolo soutient l'apport de la société civile au débat sur le développement de la ville

29 juin 2021

La Déclaration de politique régionale énonce que « les partenaires de majorité entendent ouvrir les espaces de la démocratie aux Bruxellois et soutenir toutes les initiatives qui renforcent l'identité bruxelloise, la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance des Bruxellois à leur quartier, à leur commune et à leur région » et déclare inscrire ses objectifs stratégiques « dans une vision politique cohérente à l'échelle de la Région qui, forte de l'apport de la société civile, mise sur l'émancipation de tous les Bruxellois, tout au long de la vie ».

Dans cette perspective, pour Isabelle Pauthier, députée bruxelloise Ecolo, il importe de mobiliser les corps intermédiaires et en particulier les associations, qui oeuvrent depuis 50 ans à façonner cette identité. Pour ce faire, le Gouvernement, pour les matières territoriales, dispose d'un outil : l'Ordonnance du 4 septembre 2008 relative au soutien aux associations actives dans le domaine de l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie.

Ce texte permet, sur base d'un agréement préalable, le soutien pluriannuel aux associations qui travaillent à la diffusion, la sensibilisation et l'éducation en matière de protection et d'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie, la participation à des commissions consultatives et la production d'avis dans le cadre d'enquêtes publiques sur des projets de plans émanant du Gouvernement, l'aide apportée aux habitants dans la défense d'intérêts collectifs en matière de protection et d'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie. Chaque ministre applique cette Ordonnance dans le cadre de ses compétences.

L'Ordonnance est appliquée dans le champ de la Mobilité, de l'Environnement, du Patrimoine mais pas de l'Urbanisme.

En Urbanisme, en effet, le Secrétaire d'État à l'Urbanisme a décidé de travailler sur base d'un appel à projet annuel. La presse a fait état récemment d'incidents à propos de subsides de l'ARAU, puis d'IEB, qui se sont vus refuser l'application de l'Ordonnance, comme le soutien ponctuel, dans le cadre de l'appel à projets, ce qui pénalise les ASBL, les travailleurs et travailleuses ainsi que la pluralité de la réflexion sur le devenir de notre Ville-Région.

Le rôle de ces ASBL dans le débat urbain est indéniable. Elle remplissent les missions de base de sensibilisation et de promotion de l'environnement urbain telles que décrites par l'Ordonnance. Elles participent à des conseils d'avis et séminaires organisés par les autorités publiques. Elles informent le public avec un point de vue critique et vulgarisent les enjeux. Leur travail alimente les réflexions du Parlement. Indépendantes des contraintes internes et externes du politique, indépendantes des pressions du secteur privé, elles forment le 3e pôle du débat de société. Proches du terrain, des acteurs de première ligne et des acteurs sociaux, ces ASBL ont été les premières à mettre en évidence certains aspects, à l'instar de la gentrification, de la ville de proximité, des enjeux de santé publique liés aux pollutions, de l'insuffisance production de logements accessibles,… Ces ASBL ont

été crées afin de promouvoir la qualité du cadre de vie en réaction à l'exode urbain. Autant d'enjeux qui sont aujourd'hui au coeur de la politique régionale. La Région gagnerait à reprendre le dialogue.

Face à la crise qui est devant nous et qui impose un tournant vers une ville plus résiliente, la Région a besoin des ASBL pour accompagner ses projets et, en particulier, l'évaluation de la réforme du COBAT, la nouvelle version du RRU, l'actualisation du projet de PRAS, les nouvelles enquêtes publiques sur les projets de PAD actuels et futurs. "L'urbanisme bruxellois repose sur la construction du consensus et ce consensus se construit avec les corps intermédiaires qui travaillent sur le long terme", rappelle la députée Ecolo Isabelle Pauthier.

Ecolo invite à entrer dans une relation plus saine avec la société civile et qui soit respectueuse des contraintes et de l'indépendance des parties en présence. L'Ordonnance invite chaque Ministre à prendre ses responsabilités dans ses compétences et les enjeux à délibérer ne manquent pas en Urbanisme.

https://ecolo.be/salles-de-consommation-a-moindre-risque-un-cadre-bruxellois-pour-assurer-qualite-et-securite/

Actualités

À la une

Salles de consommation à moindre risque: un cadre bruxellois pour assurer qualité et sécurité

28 juin 2021

Les stratégies traditionnelles de prise en charge de la toxicomanie ont montré leurs limites. C'est la raison pour laquelle les acteurs cherchent désormais à privilégier une démarche d'accompagnement et de réduction des risques afin de promouvoir la santé, le bien-être et la dignité des consommateurs. Aujourd'hui, pour compléter cette démarche, les partis de la majorité déposent une proposition d'ordonnance visant à instituer un cadre légal bruxellois à la réduction des risques liées à l'usage de drogues.

Les outils de réduction des risques sont nombreux : l'analyse de drogues de synthèse, l'échange de seringues, la distribution de kits d'injection, les automates de distribution, les services bas seuils, la distribution de préservatifs, les médicaments de traitement des overdoses, Ainsi que l'orientation des usagers de drogues vers différents services pour mettre en œuvre un parcours de santé et social adapté. Certains de ces outils existent déjà à Bruxelles. D'autres gagnent encore à être mis en mis en place.

Pour ce faire, la proposition d'ordonnance déposée ce jour par Zoé GENOT (Ecolo), Julien UYTTENDAELE (PS), Juan BENJUMEA MORENO (Groen), Els ROCHETTE (one.brussels-vooruit), Khadija ZAMOURI (Open VLD), Nicole BOMELE NKETO (DéFI) vise à instituer un cadre légal bruxellois à la réduction des risques liées aux usages de drogues, ainsi qu'à créer la possibilité d'agréer et de subventionner des services comme, par exemple, des salles de consommation à moindre risque. De nombreux pays voisins accueillent déjà des salles de consommation à moindre risque, en proposant un accompagnement.

Zoé Genot (Ecolo) se réjouit: « Il était indispensable de proposer un cadre qui assure la qualité des services proposés mais aussi protège les travailleuses et travailleurs de ces services de la réduction des risques. Le travail débuté en 2017, affiné suite aux remarques du Conseil d'État pour s'inscrire dans le cadre de la loi de 1921 sur les drogues, nous a permis de nous appuyer sur nos compétences, en créant un espace sécurisé pour les pratiques actuelles. Nous l'avions décidé dans l'accord de majorité, nous le faisons et devenons la première région à légaliser les salles de consommation ou le transport de drogue pour le testing. »

Julien Uyttendaele (PS) ajoute : « C'est un dossier semé d'embuches qui touche à sa fin et nous devons nous en féliciter. Depuis le début de la législature précédente, avec l'appui de secteur associatif, nous défendons sans relâche la mise en place de dispositifs de réduction des risques (bornes d'échanges de seringue, SCMR…). Un tel cadre légal nous permettra d'aider de manière plus efficace et de façon plus humaine un des publics les plus fragilisés de notre Région. Le combat est encore long et nous devons garder comme point de mire la loi « anti-drogue » de 1921 qui nécessite de profondes modifications. »

https://ecolo.be/grevistes-de-la-faim-sans-papiers-ecolo-demande-une-solution-humaine-et-digne/

Actualités

À la une

Grévistes de la faim sans-papiers : Ecolo demande une solution humaine et digne

26 juin 2021

Depuis des mois, des femmes et des hommes sans-papiers occupent l'Église du Béguinage et des locaux de la VUB et de l'ULB. Lassés de répéter la même revendication, celle d'être enfin régularisés, une grande partie d'entre eux ont décidé de ne plus s'alimenter, quitte à mettre leur vie en danger, désespérés après des années de combat pour une vie digne. Face à cette situation intenable, les écologistes demandent la mise en place d'un dialogue rationnel, pour dégager d'urgence une solution.

Depuis le début de cette action, les écologistes ont répété, dans le cadre de rencontres de terrain notamment, leur soutien indéfectible à des revendications légitimes, tout en s'inquiétant réellement de l'issue de cette action: "Les personnes en grève de la faim sont des travailleuses et travailleurs non reconnus, lassés de la non-reconnaissance dans une société que pourtant ils aident à bâtir", explique Simon Moutquin, député fédéral Ecolo. "Cette grève de la faim n'est pas un mouvement stratégique et politique, il s'agit simplement d'un geste de désespoir, un dernier cri…".

Un réel désespoir aggravé par le contexte post-covid: « Déjà soumises à la peur et l'exploitation, les personnes sans-papiers ont vu leur situation s'aggraver avec l'arrivée du COVID-19. Un grand nombre d'entre elles ont perdu leur emploi à cause du confinement. Sans sécurité sociale, elles ont rogné sur leurs économies ou se sont retrouvées à la rue. Sans accès aux soins de santé, ces personnes ont été touchées de plein fouet par la vague de Coronavirus, qui continuera à les affecter sur le long terme », ajoute Marie Lecocq, députée bruxelloise Ecolo.

Face à ces arguments rationnels, s'impose la nécessité d'une solution pour ces dizaines de milliers de sans-papiers: une solution humaine, humanitaire, sociale, économique et sanitaire. Les écologistes demandent donc la mise en place d'un dialogue rationnel, humain, détaché des préjugés de postures et basé sur les faits. Cette concertation devrait rassembler des personnes sans-papiers, la société civile, des représentants politiques, syndicats et organisations patronales.

https://ecolo.be/casier-judiciaire-sur-le-marche-de-lemploi-une-uniformisation-pour-une-meilleure-reinsertion/

Actualités

À la une

Casier judiciaire sur le marché de l'emploi: une uniformisation pour une meilleure réinsertion

25 juin 2021

Ce vendredi, au Parlement bruxellois, a été votée une proposition de résolution déposée par des partenaires de majorité et de l'opposition visant une politique uniforme, au sein des administrations publiques, en matière de recrutement des personnes ayant un passé judiciaire. Pour Ecolo, qui salue cette initiative, les institutions publiques bruxelloises se doivent de montrer l'exemple en matière de politiques d'inclusion sur le marché de l'emploi.

La recherche d'un emploi pour les personnes qui ont un casé judiciaire s'apparente à un véritable parcours du combattant. Pourtant, trouver un emploi est une condition essentielle à leur réinsertion dans la société. Malheureusement, telle une sanction perpétuelle, le casier judiciaire constitue un obstacle qui dissuade de nombreux employeurs. Ce qui rend son traitement d'autant plus important.

"La réglementation sur la délivrance des extraits de casier judiciaire est plutôt vague. Elle ne précise pas dans quels cas ou sous quelles conditions un employeur peut demander un extrait de casier judiciaire. Ces imprécisions donnent un pouvoir parfois discrétionnaire aux employeurs et les demandes aléatoires d'extraits de casier judiciaire peuvent alors donner lieu à des traitements différenciés. Il est important que, pour une fonction compatible avec une condamnation, et à compétences égales, les candidatures avec un casier judiciaire non-vierge aient les mêmes chances d'accès à l'emploi que les autres", explique Farida Tahar, députée bruxelloise Ecolo et signataire de la présente résolution.

Lors de ce débat, les parlementaires ont fait plusieurs constats: il n'existe que trop peu de chiffres et d'informations sur le traitement réservé aux éventuelles condamnations judiciaires dans la politique de recrutement. Les approches sont disparates entre les différentes administrations régionales. Et, chez un grand nombre de celles-ci, il n'existe ni politique, ni procédure en ce qui concerne les condamnations avant ou même après le recrutement.

"La demande d'un extrait de casier judiciaire devrait être l'exception et non la règle. Il convient donc de clarifier et d'uniformiser les conditions de demandes d'extraits de casier judiciaire ainsi que les conséquences d'un casier judiciaire non-vierge sur l'insertion professionnelle des personnes sur le marché de l'emploi. Ces conditions doivent être communes à toutes les instituions régionales. C'est une question de transparence et d'équité envers les candidat.e.s. Parce qu'une seconde chance doit pouvoir être donnée à toute personne. Parce que la réinsertion post-condamnation est souvent un défi. Parce que cette réinsertion réduit les risques de récidive", conclut Farida Tahar.

https://ecolo.be/le-parlement-bruxellois-declare-bruxelles-zone-de-libertes-lgbtqia/

https://ecolo.be/le-parlement-bruxellois-declare-bruxelles-zone-de-libertes-lgbtqia/

Actualités

Actualité

Le Parlement bruxellois déclare Bruxelles, zone de libertés LGBTQIA+

24 juin 2021

Ce mercredi 23 juin 2021, une proposition de résolution déclarant la Région bruxelloise “zone de libertés pour les personnes LGBTQIA+” a été déposée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale par les partenaires de majorité. Un cri fort pour une Bruxelles toujours plus inclusive, en réponse aux nouvelles lois polonaises et hongroises.

Bruxelles, ouverte à toutes les personnes LGBTQIA+. Une résolution forte en symboles qui fait écho à l’adoption par le Parlement européen, le 11 mars dernier, d’une déclaration promulguant “l’UE comme zone de libertés LGBTQI”. Telle une réponse positive et symbolique face à la mise en place de « zones sans (idéologie) LGBT » par la Pologne et face aux nouvelles lois homophobes et transphobes mises en place la semaine dernière en Hongrie.

“Nous constatons une montée en puissance des discriminations vis-à-vis des personnes LGBTQIA+ dans différents coins d’Europe. Avec ce texte, nous réaffirmons haut et fort que notre région entend lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences fondées sur le genre, l’identité ou l’orientation sexuelle d’une personne” déclare Marie Lecocq, députée Ecolo et primo-signataire de la résolution.

Pour la députée Nadia El Yousfi, “la richesse de notre Région s’exprime à travers sa diversité, il est donc primordial que les droits fondamentaux tels que l’orientation sexuelle, l’identité et l’expression de genre soient respectés. Au Parlement bruxellois, le Groupe PS s’est toujours battu pour l’égalité et contre toute forme de discrimination.”

La députée Nicole Bomele (Défi) explique : « Bruxelles, capitale européenne, doit montrer un signal fort d’amour et de tolérance alors que de plus en plus de personnes LGBT sont discriminées voire persécutées en Europe. Bruxelles est et sera toujours une ville ‘LGBT friendly’ ».

“Bruxelles est et restera une région ouverte, dans laquelle chacun peut s’épanouir pleinement, qu’importe son genre ou son identité”, concluent les signataires de la résolution.

https://ecolo.be/la-wallonie-lutte-pour-la-reconnaissance-de-lecocide/

Actualités

À la une

La Wallonie lutte pour la reconnaissance de l'écocide

23 juin 2021

Le Parlement Wallon a adopté ce mercredi en séance plénière, une proposition de résolution, déposée par Ecolo et ses partenaires de majorité, visant à entrer en dialogue avec le Gouvernement fédéral concernant sa réflexion et ses initiatives diplomatiques visant à limiter le crime d'écocide.

Les exemples d'atteintes graves à l'environnement et aux écosystèmes se multiplient de par le monde : par exemple l'augmentation des déforestations illégales. Derrière cette problématique se cachent bien sûr aussi les conséquences souvent terribles de tels événements sur les conditions de vie des populations autochtones.

« *La proposition de résolution que nous déposons vise d'abord à ce que la Wallonie appuie l'initiative du Gouvernement fédéral qui, lors de la 19e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, a estimé utile d'examiner la possibilité d'introduire les crimes dits d'écocide dans le système du Statut de Rome* », explique le député Ecolo Christophe Clersy, primo-signataire de la résolution. «*La proposition touche également directement aux compétences de la Wallonie. En effet, la coordination des politiques pénales liées à l'environnement est prioritaire dans ce dossier. C'est pourquoi nous souhaitons formellement que le Gouvernement wallon prenne contact avec le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation relative aux éléments à prévoir dans le Code pénal en matière d'infractions environnementales et d'assurer une approche coordonnée en la matière dans le cadre des compétences fédérales et régionales* ».

Pour Jean-Pierre Lépine, Député socialiste : « *C'est un premier pas en matière de lutte contre l'impunité absolue d'individus responsables de graves atteintes à la sureté de notre environnement. En effet, la reconnaissance du crime d'écocide en matière d'infractions environnementales représenterait une avancée majeure pour dissuader les actes prédateurs mais aussi afin de réparer les dommages les plus graves causés à la planète et aux victimes de ces actes. La lutte contre la délinquance environnementale est extrêmement importante pour notre groupe. Nous avions d'ailleurs obtenu à l'époque la mise sur pied de l'USI (Unité Spécialisée d'investigation) qui a pour mission de lutter contre la criminalité environnementale ».*

Pour Nicolas Tzanetatos (MR), « *Les écocides sont, je le rappelle, des atteintes graves et délibérées à l'environnement. Nous voulons entrer en dialogue avec le Gouvernement Fédéral dans le cadre de sa réflexion et de ses initiatives diplomatiques visant à limiter le crime d'écocide. La recherche d'un équilibre entre droit des peuples à exploiter leurs ressources et le droit à un environnement sain est important. De plus, cela permettra de tendre à la coordination des politiques pénales et de rencontrer nos aspirations régionales en matière de délinquance environnementale* ».

https://ecolo.be/le-parlement-belge-entre-dans-lhistoire-en-reconnaissant-les-crimes-contre-lhumanite-et-le-risque-serieux-de-genocide-contre-les-ouighours/

Actualités

À la une

Le Parlement belge entre dans l'Histoire en reconnaissant les crimes contre l'humanité et le risque sérieux de génocide contre les Ouïghours

15 juin 2021

C'était dans l'air la semaine dernière. C'est désormais officiel. Après le Canada, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Lituanie et la Tchéquie, le Parlement belge devient la 6e assemblée démocratique au monde à reconnaître les crimes contre l'humanité et le risque sérieux de génocide contre les Ouïghours, en Chine. En commission, les députés – à l'unanimité, moins l'abstention du PTB – ont voté le gel de la Convention d'investissements UE-Chine et la fin de la Convention d'extradition entre la Belgique et la Chine si ces violations perdurent.

Pour le député fédéral Ecolo-Groen, Samuel Cogolati, qui avait été le premier en février dernier à appeler un parlement à reconnaître le génocide ouïghour, il s'agit d'un vote historique encore inimaginable il y a quelques mois : « En 1948, la communauté internationale avait dit "plus jamais ça" et signait une Convention pour prévenir et réprimer le crime de génocide. Aujourd'hui, une large majorité démocratique envoie un signal très fort à Pékin pour faire cesser les atrocités contre les Ouïghours. Pour la première fois, nous tirons les leçons du Rwanda et de Srebenica, nous n'attendons pas et nous agissons avant qu'il ne soit trop tard, en prenant toutes les mesures contre un risque sérieux de génocide en cours. »

Pour rappel, la Convention de l'ONU de 1948 oblige chaque pays non seulement à punir un massacre déjà commis, mais aussi à prévenir tout « risque sérieux » de génocide en cours. La Cour internationale de Justice de La Haye a, en effet, déterminé dans sa jurisprudence que « l'obligation de prévention et le devoir d'agir qui en est le corollaire prennent naissance, pour un État, au moment où celui-ci a connaissance […] de l'existence d'un risque sérieux de commission d'un génocide ». Or, les preuves se sont accumulées ces derniers mois, notamment grâce aux enquêtes d'Amnesty International et Human Rights Watch, sur les graves persécutions dans les camps, comme les stérilisations forcées et séparations d'enfants arrachés de leurs parents ouïghours. Un rapport a même indiqué que le taux de natalité au sein de la population ouïghoure avait chuté de 48,74% entre 2017 et 2019. Une analyse juridique indépendante, co-signée par 30 experts en droit international et sinologie, a aussi conclu à l'existence d'un génocide.

« Il faut oser se lever contre les discriminations et graves violations des droits humains, partout, sans relâche! Et c'est ce que nous venons de faire en brisant le silence, même face aux sanctions d'un

pays puissant comme la Chine. Notre message est sans équivoque: peu importe la religion ou la couleur de peau, nous avons toutes et tous un droit fondamental à la dignité. Aujourd'hui, notre petit pays est grand, car nous avons osé sauver un peu d'humanité », conclut Samuel Cogolati.

https://ecolo.be/decolonisation-de-lespace-public-les-verts-veulent-avancer/

Actualités

À la une

Décolonisation de l'espace public : les Verts veulent avancer

14 juin 2021

Il y a un an, à l'initiative des parlementaires Kalvin Soiresse (Ecolo) et Soetkin Hoessen (Groen), le Parlement bruxellois a demandé au Gouvernement d'avancer sur le dossier de la décolonisation de l'espace public. Aujourd'hui, les assises contre le racisme abordent la question du racisme dans ce même espace public. Les Verts espèrent une série de recommandations concrètes pour des résultats rapides.

Dans l'espace public bruxellois, les références au passé colonial de la Belgique sont nombreuses. Par exemple, des statues et des noms de rues portant le nom de Léopold II ou de généraux responsables de crimes sanglants. Tant de références visibles aux passants, sans être accompagnées d'explications historiques. "Or plusieurs études démontrent qu'il existe un lien direct entre le racisme actuel et l'absence de décolonisation de l'espace public. Chacun a sa place à Bruxelles et doit pouvoir se sentir chez soi. L'espace public doit être le reflet de cette ouverture. Une représentation unilatérale de notre histoire coloniale est inacceptable", explique Kalvin Soiresse.

À l'initiative des Verts, le Parlement bruxellois a donc adopté l'année dernière une résolution pour demander au Gouvernement de rendre l'espace public plus inclusif et de contextualiser ces représentations du passé. Un groupe de pilotage composé d'experts et d'universitaires avaient examiné la meilleure approche pour chaque situation: donner un cadre historique correct aux sculptures, transférer d'autres oeuvres dans un musée, changer le nom de rues,… En outre, le Parlement avait également demandé que l'on accorde davantage d'attention aux personnes qui ont accompli un travail de pionnier dans le domaine des droits humains, de l'antiracisme et de la lutte contre la colonisation.

"L'année dernière, le mouvement Black Lives Matter a fortement alimenté le débat sur la décolonisation de l'espace public que nous avons eu au Parlement bruxellois. Aujourd'hui, les questions légitimes visant à rendre nos rues et nos places plus inclusives sont toujours d'actualité. Nous demandons au Secrétaire d'Etat, Pascal Smet, d'intensifier ses efforts et de travailler rapidement à la création d'un espace public plus inclusif", conclut Kalvin Soiresse.

https://ecolo.be/ecolo-groen-demandent-lamelioration-des-relations-entre-les-enfants-et-leur-parent-detenu/

Actualités

À la une

Ecolo-Groen demandent l'amélioration des relations entre les enfants et leur parent détenu

11 mai 2021

À l'initiative de Magali Plovie, députée Ecolo, et de Juan Benjumea, député Groen, une proposition de résolution visant à améliorer les relations entre les enfants et leur(s) parent(s) en prison vient d'être adoptée en Commission des Affaires bicommunautaires générales du Parlement bruxellois.

Avec cette proposition de résolution, le Parlement demande au Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour que les relations entre les parents détenus et leurs enfants aient un impact moins important sur le bon développement des enfants avec, entre autres, des heures de visites adaptées aux heures scolaires et aux vacances ou encore l'amélioration de l'environnement afin que celui-ci évoque le moins possible la prison. De meilleures relations passent également par la formation du personnel pénitentiaire sur l'impact de l'emprisonnement, sur les droits des enfants ou par l'organisation d'activités pour les enfants.

En plus des enfants qui vivent à l'extérieur de la prison et visitent leurs parents en milieu carcéral, certain·e·s, trop jeunes pour être séparé·e·s de leur mère, vivent avec elle en prison. Pour ces situations, la proposition de résolution demande d'utiliser des peines alternatives à l'emprisonnement ou d'opter pour des foyers mères-enfants, des bâtiments séparés qui minimisent l'impact de l'emprisonnement sur l'enfant, avec des espaces verts, la possibilité de se rendre dans une crèche, etc. Les auteur·e·s de la résolution demandent que de tels foyers mères-enfants soient prévus pour de futurs projets, comme la prison de Haren.

Pour la députée bruxelloise, Magali Plovie, "la prison affecte le bon développement des enfants. Il faut améliorer les conditions de visite des enfants en prison mais aussi mettre en place des mécanismes qui permettent aux parents détenus d'entretenir une meilleure relation avec leurs enfants. La situation des enfants qui vivent en prison avec leur mère car ils sont trop jeunes pour en être séparés est extrêmement problématique. Nous demandons au Gouvernement d'améliorer ces situations."

Les enfants dont les parents sont en prison sont très vulnérables. Grandir avec un parent en détention peut avoir des impacts néfastes importants sur le développement d'un enfant tels qu'une augmentation de l'agressivité, une anxiété liée à la séparation, l'énurésie nocturne ou encore un sentiment de honte des enfants envers leurs parent. La crise du coronavirus a exacerbé ces situations : les restrictions et interdictions temporaires de visites ont laissé des blessures dans ces relations déjà fragiles. Dans des situations exceptionnelles, comme lors d'une pandémie ou d'une grève, des mesures doivent être prises pour préserver la relation entre le parent et l'enfant.

Actuellement, la Belgique compte environ 11.000 personnes en détention. Chaque année, plus de 17.000 enfants sont concernés par l'incarcération d'un de leurs parents. Pour des raisons matérielles,

organisationnelles ou des difficultés de vécu familial, un enfant sur deux ne rend jamais visite à son parent détenu.

7. Le PS : 6034 mots

REMARQUE PREALABLE

Une première version a été rédigée en urgence en date du 10 avril 2020 au moment où l'épidémie faisait rage, dans un contexte éprouvant.

Ce premier document de travail a été présenté en Bureau de Parti National le 13 avril 2020 et a fait l'objet d'un processus participatif large pour l'enrichir et le compléter :

- Environ 400 personnes au sein du parti ont été mobilisées dans des conférences en ligne animées par le Président pour présenter et discuter les orientations du document (dont l'ensemble des groupes parlementaires et des Bourgmestres socialistes) ;
- Plus de 4500 personnes ont eu l'occasion de télécharger le texte en ligne via un mini-site web dédié ;
- Plus de 200 contributions écrites ont été reçues de la part de militants et mandataires ;
- Nos députés européens et près de 75% de nos députés régionaux et fédéraux ont envoyés des contributions rassemblées via leur groupe parlementaire.

Ce document daté du 05 mai 2020 a été enrichi par ces différentes contributions. Ce travail a comme objectif de servir de boussole à notre action politique dans les prochains mois et les prochaines années afin de sortir par le haut de cette terrible crise du coronavirus. Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des lecteurs et contributeurs qui ont permis d'enrichir ce travail et de faire progresser la réflexion sur ces enjeux cruciaux.

AVANT-PROPOS

Comme l'ensemble des pays du monde, la Belgique est engagée dans un combat acharné contre la pandémie Covid-19, que personne n'avait prévue et dont personne ne peut encore décrire avec précision les conséquences à court, moyen et long terme.

La lutte contre la propagation du virus, qui engage le personnel soignant dans un effort surhumain, demeure aujourd'hui la principale urgence. Elle requiert des mesures exceptionnelles de restriction des libertés, douloureuses mais largement acceptées par une population consciente du risque. Elle requiert aussi une mobilisation de tous les leviers publics et privés afin de dégager les ressources humaines, matérielles et financières indispensables pour gagner la bataille.

Cette absolue priorité sanitaire doit rester au cœur de l'action publique au cours des prochains mois et des prochaines années. Au moment où le déconfinement s'amorce, il faut rappeler que les mesures de prudence les plus strictes devront être appliquées dans toute forme de reprise d'activité, pour protéger notre population et éviter tout risque de reprise de l'épidémie.

La pire erreur que nous puissions commettre serait, une fois passé le pic de l'urgence sanitaire, de reprendre une vie normale, sans tirer les enseignements de cette crise. L'intelligence collective consiste au contraire à reconnaître nos faiblesses, et identifier nos forces, pour rendre nos sociétés plus résilientes, plus cohésives et plus solidaires. Quatre leçons apparaissent d'ores et déjà avec clarté.

Le rôle fondamental de la Sécurité sociale et des services publics, d'abord. Souvent décriés voire dénigrés, et mis sous pression par la marchandisation des services, ces piliers de notre vie en société démontrent chaque jour le rôle vital qu'ils jouent dans la préservation de notre santé publique, de notre cohésion sociale et de notre sécurité. Ils devront être sanctuarisés, et renforcés dans leur efficacité pour prévenir tout risque futur. Au cœur de la crise, l'Etat est appelé à la rescousse pour sauver l'économie, et la Sécurité sociale est mobilisée pour sauver les vies et les postes de travail. Au lendemain de la crise, les autorités publiques et les mécanismes collectifs de solidarité devront jouer un rôle tout aussi essentiel.

L'utilité sociale majeure de nombreux métiers apparaît aussi en plein jour au cœur de cette crise. Qu'elles relèvent des services publics, du non-marchand ou de secteurs privés, des dizaines de fonctions essentielles à notre vie en commun sont assumées par des femmes et des hommes qui ne bénéficient souvent que de statuts précaires et de bas salaires. Ils devront être revalorisés à la hauteur de leur utilité sociale.

Cette pandémie nous encourage également à repenser notre rapport à l'environnement et à la nature. La destruction des habitats naturels, la perte de biodiversité et l'élevage intensif sont des facteurs qui favorisent l'apparition de nouvelles épidémies. Enfin, la qualité de l'environnement (niveau de pollution de l'air, de l'eau...) affecte la santé publique et peut favoriser des maladies. Il convient donc de renforcer les mesures de protection de l'environnement et de restaurer la biodiversité.

Sur le plan économique, la fragilité de notre modèle éclate au grand jour. Notre dépendance à l'égard de fournisseurs lointains pour des produits essentiels, l'absurdité des règles budgétaires qui fragilisent les services et investissements publics, les ravages causés par un modèle de production néolibéral focalisé sur une croissance effrénée qui contribue à la perte de biodiversité, à la propagation des maladies et à l'accroissement des inégalités… et bien d'autres faiblesses encore, devront être des sujets au cœur des réformes à venir.

Heureuse surprise, la crise met en évidence certaines ressources de notre société qui jusqu'ici n'étaient pas assez valorisées : les nombreuses formes de solidarité spontanée qui s'expriment au quotidien, la créativité des chercheurs et des entrepreneurs qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour produire localement des biens indispensables, l'invention soudaine de nouvelles formes de travail et de collaboration, la prise de conscience de l'importance des liens humains dans nos vies et l'émergence de nouvelles sociabilités… Tout cela constitue un capital social, culturel et moral qui sera essentiel dans le monde de demain.

Le Plan présenté s'inscrit dans cette perspective : il s'agit de proposer une méthode, et d'indiquer une direction, pour permettre à nos sociétés de ressortir renforcées de cette épreuve. En travaillant par étapes assorties d'objectifs clairs, en coordonnant l'action des différents niveaux de pouvoir, en associant les partenaires sociaux et la société civile à la définition des mesures, nous faisons le pari d'une intelligence collective à réactiver sans délai. Une tel Plan n'a pas, par définition, la prétention d'être exhaustif. Il constitue la première contribution du Parti Socialiste au vaste débat démocratique que nous appelons de nos vœux pour penser collectivement un nouveau modèle de société plus juste, plus durable et plus solidaire.

INTRODUCTION

La crise du coronavirus est sans précédent pour nos sociétés modernes. Au-delà du risque sanitaire qui est et doit rester la priorité de l'action des gouvernements dans les prochains mois, elle révèle la fragilité de certains pans de nos systèmes économiques intégrés dans des chaînes de valeurs internationales et leur manque de capacités d'anticipation face à des crises systémiques de cette ampleur.

Notre Sécurité sociale, l'excellence de notre système de soins de santé et les stabilisateurs automatiques activés pour apporter les premières mesures d'urgence permettent heureusement d'amortir l'impact immédiat de la crise pour la plupart d'entre nous. Cependant, les indispensables mesures sanitaires mises en place, comme le confinement généralisé, et l'arrêt de nombreux secteurs de notre économie qui en découle, étendent et amplifient le risque socio-économique, privant d'une partie de leurs revenus professionnels des catégories entières de la population, dont les artistes, et menaçant la continuité de l'activité de milliers d'entreprises et d'indépendants.

Alors que le déconfinement prend forme, la priorité absolue doit rester la gestion sanitaire afin de contenir la pandémie, d'éviter la saturation de notre système de soins de santé et de limiter le coût humain de la crise. Il apparaît néanmoins urgent de réfléchir dès à présent à l'après-crise sanitaire.

Au-delà des premières mesures socio-économiques d'urgence qui ont permis de fournir de la liquidité aux entreprises, de reporter les charges d'emprunt des ménages et d'éviter des licenciements massifs, il est urgent d'anticiper la sortie complète du confinement, de penser les mécanismes de relance et de redéploiement qui permettront non seulement de minimiser l'impact socio-économique de la crise du coronavirus mais aussi de renforcer les fondamentaux de notre modèle socio-économique pour le rendre plus résilient. Cette résilience passe par l'accélération de la transition vers une économie bas carbone, locale et responsable, respectueuse de la biodiversité, par le renforcement de la solidarité (aux niveaux belge, européen et international), et par une réflexion approfondie sur l'avenir des secteurs cruciaux et des chaînes de valeur territorialisées, c'est-à-dire de l'ensemble des acteurs impliqués dans une filière de production sur un territoire donné. Une telle transition appelle une vision claire et un rôle fort et efficace de la puissance publique pour prévenir de nouveaux risques et réagir face à ce type de crises systémiques.

Ce Plan post-corona est organisé en quatre phases. Ces phases se succèdent logiquement dans le temps, mais elles doivent être pensées d'emblée dans une vision et une cohérence d'ensemble. Nous sommes actuellement dans la phase I ('*Urgences*'). La durée de chaque phase et la temporalité de mise en œuvre des mesures ne peut pas être définie par avance, car elles dépendent de l'évolution de la pandémie dont la trajectoire est à ce stade encore incertaine.

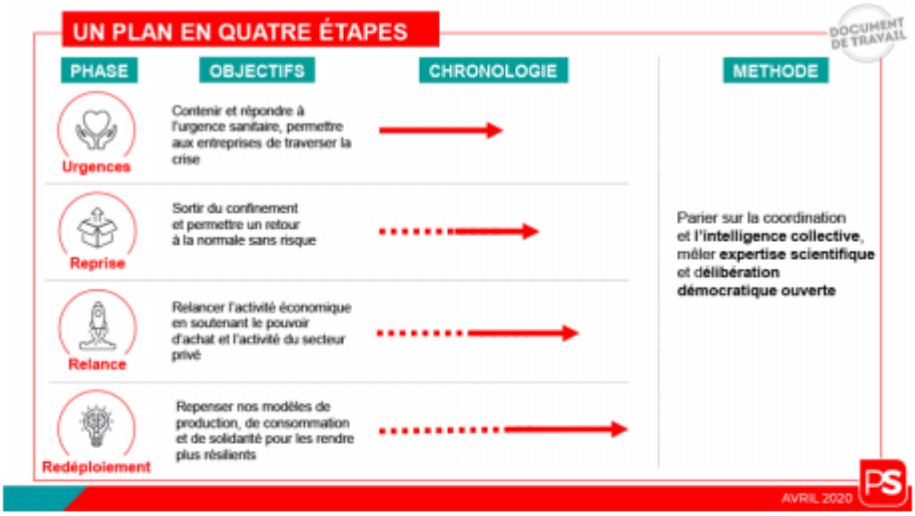

Figure 1 : Phases et objectifs du Plan de relance post-corona

Chaque phase du Plan se décline en un ensemble de mesures qui doivent être mises en œuvre aux niveaux régional et communautaire, au niveau fédéral et au niveau européen. Les pouvoirs locaux, qui sont en contact permanent avec les citoyens et constituent des éléments essentiels du lien social et de l'investissement public en Belgique, ont également un rôle essentiel à y jouer.

La coordination entre les niveaux de pouvoir est indispensable pour donner leur plein potentiel aux mesures, à chaque phase. Afin d'assurer l'adéquation des mesures aux réalités de terrain et leur mise en œuvre efficace, les partenaires sociaux doivent être étroitement associés à la conception et à l'application de ces mesures à chaque étape. Les centres de recherche, les acteurs issus de la société civile organisée et des mobilisations citoyennes contribueront aussi, en amont, à la réflexion.

La première phase réclame essentiellement des mesures conjoncturelles, qui auront un impact immédiat, mais temporaire. C'est le cas en matière de santé, d'ordre public et de soutien aux secteurs touchés (privé marchand et non-marchand et public). Les phases suivantes s'appuient davantage sur des mesures structurelles, destinées à imprimer une nouvelle direction à notre économie et à notre société.

En matière budgétaire, les moyens nécessaires pour réaliser un tel plan ne peuvent pas être définis avec précision à ce stade, parce qu'ils dépendent de la profondeur et de la durée de la récession. Il est important de conserver à l'esprit que l'accroissement des dépenses publiques pour lutter contre le virus et limiter son impact socio-économique fera à terme économiser de l'argent à l'Etat en évitant un effet boule de neige et une dépression prolongée (« *moment keynésien par excellence* »). Le

contexte de faibles taux d'intérêts, voire de taux négatifs, autorise ces emprunts massifs.

Par ailleurs, de nombreuses mesures présentées dans ce Plan sont de nature qualitative et n'impliquent pas de financement nouveau. Cinq principes budgétaires généraux peuvent être définis :

- Les mesures conjoncturelles augmenteront le déficit et la dette, mais elles doivent être exclues d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle, par leur nature même et en raison du fait que tous les pays européens seront concernés par ce phénomène. Les premières décisions prises dans le cadre européen, tant par la BCE que par la Commission et le Conseil de l'UE, s'inscrivent d'ailleurs dans cette direction ;

- Les mesures urgentes ayant un effet structurel (par exemple, le soutien au pouvoir d'achat) doivent être conçues dans une logique contracyclique : seront privilégiées les mesures qui ont un effet retour (soutien à la demande intérieure et donc à la croissance) maximal, et qui contribuent à réduire structurellement les inégalités ;

- Le financement de ces mesures doit être examiné dans sa globalité : il concernera les différents niveaux de pouvoir, mais aussi les financements privés. Il faut en particulier tenir compte de la mise à disposition d'importants moyens européens, tant dans la seconde phase de reprise (soutien aux mesures sanitaires, sociales et économiques urgentes prises par les Etats) que dans les phases suivantes (investissements dans une économie circulaire et bas carbone) ;

- Les mesures d'investissement contribuant au renforcement de nos systèmes de soins de santé (prévention, réactivité et résilience), à une amélioration durable de l'efficacité des services publics, au renforcement du lien social et à l'amélioration de la productivité et des performances carbone de notre économie doivent être « sanctuarisées » et bénéficier d'une priorité qui devra, à terme, se traduire dans les règles de comptabilité nationale et européenne ;

- L'ampleur des efforts à accomplir suppose une révision fondamentale de nos méthodes de financement de l'Etat et de la Sécurité sociale, visant à une plus grande équité fiscale et à une plus grande efficacité du prélèvement de l'impôt, notamment via une lutte plus déterminée contre la fraude et une meilleure coordination internationale. A terme, les règles comptables et les indicateurs macro-économiques devront également être révisés à la lumière du nouveau paradigme post-corona.

Phase I « Urgences »

Il s'agit, d'une part, de prendre toutes les mesures sanitaires nécessaires pour contenir l'épidémie, tout en s'assurant que le secteur de la santé et ses travailleurs pourront en supporter les conséquences à court et moyen terme. D'autre part, il faut assurer la continuité de l'activité indispensable, tant dans les services publics que dans le secteur privé, et permettre à un maximum d'entreprises de traverser la crise, afin de préserver les postes de travail, les chaînes d'approvisionnement, les éléments essentiels des chaînes de valeurs et les synergies entre entreprises de notre pays.

Même si elles s'inscrivent dans une logique de « sauvetage » en contexte d'urgence, les mesures prises à ce stade de la crise doivent anticiper les étapes suivantes. C'est le cas par exemple des prises de participation des pouvoirs publics dans les entreprises : il ne s'agit pas seulement de leur permettre d'éviter une faillite, mais aussi de les accompagner dans une réflexion approfondie sur leur stratégie dans le contexte de l'après-corona.

Une grande partie des mesures de cette première phase ont d'ores et déjà été adoptées ou sont en cours d'adoption.

1.1. Principes d'action

- L'action de l'Union européenne consiste essentiellement à **préserver la circulation des biens** indispensables au sein du marché intérieur, et à utiliser tous les leviers disponibles pour **donner aux Etats membres les moyens budgétaires** indispensables pour financer à court terme leurs mesures liées à la gestion sanitaire de la crise et à ses effets sociaux et économiques ; il s'agit aussi de tirer les leçons des limites de l'action de l'Union européenne (en matière de réponse sanitaire et de chaînes d'approvisionnement notamment), en vue des phases suivantes, et de souligner l'importance du Parlement européen, dont l'intervention dans le processus de validation des mesures est essentiel ;

- L'action des autorités fédérales consiste à **organiser le confinement et le « testing »**, en collaboration étroite avec les entités fédérées, à **doter le secteur de la santé de tous les moyens budgétaires, humains et matériels nécessaires**, et à adopter en concertation avec les partenaires sociaux toutes les mesures permettant d'assurer la poursuite des activités des entreprises, de sauvegarder l'emploi, de limiter les pertes de pouvoir d'achat et de préserver le tissu culturel et associatif ;

- Protection accrue des consommateurs (notamment via une observation attentive des prix), dans une période où les abus peuvent proliférer en raison de la grande vulnérabilité de certaines catégories de citoyens ;
- Protection sanitaire des migrants présents dans les camps en Grèce et en Espagne et politique de répartition de ceux-ci entre les différents pays européens.

Autorités fédérales

- Mise en place d'un dispositif spécifique de gestion de la crise (réunions du Conseil national de sécurité, mise en place des *Risk assessment group* et *Risk management group*), en coopération avec les entités fédérées et les partenaires sociaux ;
- Mise en place des mesures sanitaires prioritaires, notamment :
  - Distanciation sociale ;
  - Protection des professionnels de santé ;
  - Restriction des déplacements ;
  - Mesures permettant la mise en œuvre de ces restrictions et des sanctions, dans le respect scrupuleux des libertés publiques ;
  - Fermeture de certains secteurs (horeca, commerces de détail, lieux culturels…) ;
  - Mise à disposition du financement nécessaire pour les soins de santé sans préempter le budget de l'année suivante et approvisionnement des hôpitaux et des prestataires de soins en matériel médical, « testing » et traitements ;
- Mise en œuvre de mécanismes de garantie bancaire permettant aux entreprises et aux indépendants à la fois de reporter le paiement de leurs crédits de 6 mois et d'obtenir de nouveaux crédits à court terme (12 mois) pour éviter de tomber à court de liquidité ;
- Définition des secteurs économiques essentiels (sur base de l'activité réelle des entreprises, non de leur appartenance aux commissions paritaires) et des conditions permettant leur bon fonctionnement dans le plein respect de la santé des travailleurs ;
- Lutte contre les licenciements abusifs et contre le recours abusif au chômage temporaire ;
- Protection de l'emploi et du pouvoir d'achat : chômage temporaire, droit-passerelle, report de paiement de crédits hypothécaires, d'assurances et de crédits à la consommation, dégel du fonds social de l'énergie, report de paiement de cotisations sociales et d'impôts, mesures de flexibilité temporaires dans les secteurs cruciaux de l'agro-alimentaire (agriculture et horticulture), soutien aux revenus des travailleurs de première ligne, contrôle accru des prix.

Il faut, dans ce cadre, être attentif à toutes les catégories de travailleurs, s'assurer que les mailles du « filet de sécurité » soient suffisamment fines, notamment pour les contrats non-standards et pour les entrepreneurs qui lancent leur activité ;

- Travail sur l'automatisation de certains droits, afin d'éviter au maximum le non-recours aux aides et allocations, en particulier par les publics les plus fragilisés ;

- Réinstallation du filet de sécurité qui permet un contrôle des prix *ex-ante* réalisé par la CREG et protège les consommateurs de variations importantes dans le prix de l'énergie ;

- Instauration du tarif social fédéral de l'électricité et du gaz pour les chômeurs temporaires liés au coronavirus. Cette mesure temporaire est assez facile à mettre œuvre (sur la base de l'automaticité des statuts) et permet de soulager la perte de pouvoir d'achat liée au chômage temporaire ;

- Mobilisation de tous les savoirs et des technologies développées par les entreprises, traitements, vaccins et matériel médical. Au côté des grands groupes pharmaceutiques, les efforts des écosystèmes *biotech* peuvent contribuer rapidement à l'amélioration de nos capacités de « testing ». Les soutenir aujourd'hui nous permettra de sortir renforcés après la pandémie et de nous assurer une autosuffisance préventive à l'avenir ;

- Amélioration des conditions d'accès à internet (en rendant plus abordables le matériel et les connexions) pour tous afin de permettre le télétravail et l'apprentissage à distance ;

- Prises de participation ou octroi de prêts convertibles en capital par l'Etat et les Régions, via les outils publics de financement, dans les entreprises nécessitant un renforcement de leurs fonds propres (menant dans certains cas *de facto* à des nationalisations). Ces interventions, durables, doivent nécessairement être accompagnées d'une vision stratégique sur le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire, et de conditions concernant notamment l'emploi ;

- Suspension des versements de dividendes dans les secteurs qui bénéficient d'un soutien particulier ;

- Mesures de protection pour les travailleurs sans-papiers qui ont perdu tout revenu et qui n'ont pas de droits sociaux ;

- Soutien fédéral spécifique aux CPAS :
    - Remboursement à 90%, durant toute la période du confinement, du montant du revenu d'intégration octroyé par les CPAS ;
    - Dégager de nouveaux montants pour l'aide alimentaire distribuée via les CPAS ;
    - Augmentation du fonds gaz-électricité ;

- Suppression de l'enquête sociale en matière d'octroi de l'AMU et levée du passage préalable et obligatoire par le CPAS (notamment pour les factures d'hôpital, d'ambulance) ;
- Réunion de la CIM Intégration sociale et création d'un groupe de travail « sans-abrisme » pour une meilleure coordination des niveaux de pouvoir ;
- Suspension de la pénalisation de l'occupation sans droit ni titre pendant la durée des mesures de la distanciation sociale ;
- Lutte contre le surendettement (suspension des mesures d'exécution forcée, suspension de l'effet des clauses pénales et des majorations d'intérêts pour les échéances impayées pendant la période de confinement, etc.) ;

Entités fédérées et pouvoirs locaux

- Soutien aux secteurs les plus touchés :
  - Primes et autres mesures de soutien financier aux entreprises touchées, ainsi qu'au secteur associatif, culturel et non-marchand (enfance, jeunesse…);
  - Subsides sociaux pour les étudiants précarisés ;
  - Suspensions de paiement d'impôts, taxes et amendes ;
  - Renforcement des prêts et garanties des outils financiers régionaux. Ces organismes financiers seront aussi appelés à développer des politiques propres de soutien aux PME et aux secteurs jugés prioritaires par leurs autorités, notamment les entreprises actives dans les domaines à haute valeur ajoutée sociétale (santé, éducation, transition écologique, agro-alimentaire, énergies renouvelables, mobilité durable, économie, culture…);
  - Maintien des subventions accordées aux secteurs du social, de la santé, de la formation et de la culture, même si les prestations n'ont pas pu être réalisées ;
  - Interventions financières extraordinaires pour soutenir les hôpitaux, le secteur du handicap et les maisons de repos ;
- Mise en œuvre du confinement et des mesures sanitaires dans les secteurs dépendants des Régions et Communautés ;
- Mesures de soutien urgent aux CPAS, afin d'éviter que la crise ne soit encore plus prégnante pour les personnes qui connaissaient déjà une situation de pauvreté :
  - Mise en place de groupes de travail « urgences sociales » ;
  - Suspension des procédures d'expulsion domiciliaire ;
  - Aide complémentaire aux structures sociales qui accueillent les plus démunis ;
  - Aide complémentaire aux maisons de repos, dont certaines sont gérées par des CPAS ;
  - Renforcement de numéros verts spécifiques ;

- Interdiction des coupures d'électricité et de gaz et suspension du placement de compteurs à budget ;

- Développement de la production et de la décontamination de masques sanitaires en urgence, coordination et soutien financier des initiatives d'urgence mises en place par les centres de recherches, les *fablabs*, les initiatives citoyennes de développement et de production de matériels de protection sanitaires (masques, visières, parois en plexiglas, décontamination des masques et des vêtements, etc.) ;

- Report des délais de rigueur et de recours ;

- Mobilisation des pouvoirs locaux, dont les capacités sont également essentielles (soutien à la population, information, report de taxes, simplification administrative…).

Phase II « Reprise »

La santé ainsi que le droit du travail et le bien-être au travail doivent être la première priorité dans la stratégie globale de déconfinement. La sortie du confinement ne peut en aucun cas se limiter à la remise en route de l'appareil économique, et doit s'appuyer sur quatre leviers simultanés :

- Le dépistage systématique ;
- La surveillance de la santé ;
- La protection de tous ;
- La réponse aux besoins de santé.

Les autorités doivent notamment être en mesure de prévoir un « testing » massif, condition essentielle pour empêcher tout retour de la pandémie, relancer l'activité économique et autoriser progressivement les travailleurs à retourner à leur poste, en garantissant pleinement leur santé.

Le « testing »massif impose de s'assurer que toute la « chaîne du testing » soit correctement exécutée : des tests en suffisance, tant pour mesurer la contamination que l'analyse de l'immunité, des personnes réalisant ces tests dans les conditions adéquates, des labos en suffisance. La surveillance et un traçage des cas positifs pour identifier les personnes avec lesquelles la personne porteuse du virus est entrée en contact pendant la période au cours de laquelle elle était contagieuse devront être mis en place.

La réouverture des écoles, des institutions socio-culturelles, des centres de loisir, doit également être envisagée de manière très prudente et ordonnée. Il est capital d'éviter une deuxième vague de contamination qui nous ramènerait au confinement. Les autorités publiques coordonneront étroitement leur action et s'inspireront de pays qui ont connu une relativement faible mortalité, tout en évitant de confiner largement et durablement la population.

2.1. Principes d'action

- L'action de l'Union européenne consiste principalement, à ce stade, à renforcer ses instruments de politique sanitaire existants pour faciliter la **validation et la distribution dans tous les territoires des moyens de « testing » et de traitement**, la mise sur le marché de vaccins indispensables à la reprise d'activité, et le développement de **nouveaux instruments financiers pour soutenir la reprise des activités économiques** dans les Etats membres ;

- L'action des autorités fédérales consiste d'une part à **organiser la sortie du confinement, en veillant avant tout à assurer la protection de tous, en organisant le dépistage massif, le "contact tracing", en tenant compte du choc post-traumatique, et en veillant à ne pas mettre en danger la santé des travailleurs, afin de permettre la reprise graduelle d'activités sans risque**, d'autre part à adopter une série de mesures permettant de **soutenir immédiatement le pouvoir d'achat et la demande intérieure** ;

- L'action des entités fédérées consiste principalement à mettre en œuvre **le retour progressif à une activité normale** des secteurs relevant de leurs compétences (crèches, écoles, secteurs sociaux et culturels…), et à soutenir à travers leurs instruments propres la reprise d'activité économique.

2.2. Mesures

Union européenne

- Coordination pour amorcer la reprise normale des activités économiques internationales, restaurer les chaînes d'approvisionnement et rouvrir les frontières (*Green lanes*…) ;

- Renforcement des capacités de stockage et des chaînes de distribution des matériels de dépistage et de traitement entre Etats membres, afin de prévenir toute difficulté en cas de reprise de la pandémie ;

- Validation par la *European Medicines Agency* dans les meilleurs délais d'un vaccin sûr et efficace contre le Covid-19 ;

- Renforcement du *European Centre for Disease Prevention and Control* pour suivre en temps réel l'évolution des épidémies et préparer de manière coordonnée les mesures en cas de nouvelles épidémies ;

- Deuxième phase de soutien budgétaire aux Etats membres :
    - mobilisation des budgets européens immédiatement disponibles (CFP) ;
    - autorisation de prêts par le MES sans conditions ;
    - activation de toutes les possibilités d'intervention de la BEI, en revoyant à la baisse les exigences de cofinancement par les Etats ;
    - développement de nouveaux instruments afin de soutenir le financement des mesures sanitaires et socio-économiques dans l'ensemble de l'UE, tels que les eurobonds/coronabonds. La mutualisation d'une partie des dettes est un élément indispensable de la réponse solidaire européenne ;

- En matière de politique monétaire, la BCE doit pouvoir prendre des mesures radicales, et faire monter son effort en puissance :
    - envisager le financement direct des Etats ;

- effacer une partie des dettes publiques acquises, ou les transformer en rentes perpétuelles à intérêt nul ;

- Finalisation de la consultation sur la révision du Pacte de Stabilité et de Croissance afin de le rendre compatible avec la nouvelle réalité des dettes publiques et de permettre les investissements indispensables pour renforcer les soins de santé et la transition bas carbone de nos économies ;

- Mise en place d'un système européen temporaire d'allocation minimum, pour tous les travailleurs européens qui auront souffert de la crise et qui ne disposent pas de revenu de remplacement ;

- Coordination de l'aide au développement et au sein des organisations internationales pour suivre finement la propagation du virus en dehors de l'Europe (principalement en Afrique et au Moyen-Orient) et assurer une aide internationale efficace. Outre les aides à apporter sur le plan sanitaire, un soutien financier, et des annulations de dettes et de paiement de charges d'intérêts, doivent être proposés ;

- La protection sociale universelle comme pierre angulaire de la Coopération belge au développement notamment en encourageant – tant sur le plan bilatéral, multilatéral que via les ACNG ou les acteurs mutualistes – les investissements dans les systèmes de protection sociale comme garants d'un développement social, économique et environnemental fondé sur un pacte unissant les forces sociales et les générations. Cela doit permettre aux pays les plus fragiles de faire face à des crises sanitaires et plus globalement d'atteindre des objectifs du développement durable de l'ONU ;

- Investir dans la mise en œuvre et dans le soutien d'initiatives bilatérales et multilatérales avec d'autres pays, avec l'Union européenne, avec l'ONU, avec les organisations régionales et avec les ACNG dont le mouvement mutualiste en faveur de la protection sociale universelle. Dans ce cadre, il s'agit de mettre en avant le rôle essentiel des Etats, de la société civile dont celui du mouvement mutualiste comme acteurs de la protection sociale et de la couverture santé.

Autorités fédérales

- Accélération du traitement et du partage des données relatives aux maladies infectieuses, anonymes et sécurisées pour permettre aux services sanitaires d'améliorer leur capacité de réaction maintenant et dans le futur ;

- Élaborer un plan "pandémie" capable de détecter, anticiper, réagir et agir au bon moment afin de se préparer à une éventuelle nouvelle épidémie ;

- Financement par l'Etat des dépenses de santé liées à la gestion de la crise (matériel médical, traitement, heures supplémentaires du corps soignant, etc.) des dépenses ponctionnées sur le budget des soins de santé grâce au report des soins habituels.

  Renforcer la première ligne de soins de santé mentale qui risque d'être très rapidement débordée une fois qu'elle pourra reprendre une activité « normale », vu les conséquences prévisibles du confinement/déconfinement sur la santé mentale de la population. Ces conséquences sont notamment liées au report de soins et au stress ou à la détresse psychologique ayant affecté la population et les professionnels de première ligne, soignants ou travailleurs sociaux. Il s'agira également de prendre en compte le fait que de nombreux rendez-vous et actes médicaux ont été reportés durant plusieurs semaines, parce qu'ils étaient considérés comme non urgents. Un suivi particulier sera consacré aux patients vulnérables ;

- Elaborer un plan opérationnel conjointement par l'INAMI, FEDRIS et le SPF Emploi en coordination avec les partenaires sociaux.

  Procéder à une révision complète de la politique de prévention au sein des entreprises en associant étroitement les travailleurs pour tenir compte de ce nouveau risque professionnel particulier. Un droit individuel de retrait sera prévu, s'ils sont confrontés, dans l'exercice de leur travail, à un danger grave et immédiat pour leur santé ;

- Prévoir un congé d'écartement médical pour les personnes suspectées d'être atteintes du Covid et pour les personnes à risque ;

- Etendre le champ d'application de la loi sur le bien-être aux travailleurs des plateformes, aux travailleurs domestiques, aux personnes qui louent des services de prestataires sous statut d'indépendant ;

- Prise en compte de l'urgence sociale dans les étapes du déconfinement. En période de crise, notamment sanitaire, la vulnérabilité s'accroît et les inégalités augmentent. Les plus vulnérables subissent une double peine par l'addition de leur vulnérabilité et des effets de la crise qui l'augmentent encore. L'urgence de déconfiner certains groupes vulnérables doit faire partie intégrante de la réflexion. La dimension sociale ne peut en aucun cas être laissée au bord de la route au profit d'une logique de relance de la productivité. A cet égard, une aide d'urgence et de solidarité sera octroyée à chaque bénéficiaire de la protection sociale. L'enveloppe bien-être 2021-2022 sera également anticipée ;

- Tenir compte du fait que les femmes ont été en première ligne dans la lutte contre le coronavirus, elles qui constituent la majorité écrasante du personnel dans le secteur de la santé. Pour rappel, les femmes sont majoritaires dans toutes les activités de soins (comme la prise en charge de l'enfance, des personnes âgées et handicapées, les services sociaux, les services d'aide-

ménagère, etc...). Ces travailleuses ont beaucoup souffert de conditions de travail qui étaient déjà très dégradées avant l'éclatement de la crise ;

- Travailler sur le public cible des familles monoparentales, dont plus de 80% ont une femme à leur tête. Ces familles sont particulièrement à risque en matière de pauvreté. Dans ce cadre, un accès plus simple au SECAL sera organisé, via notamment la suppression du plafond de revenus pour bénéficier des avances en matière de créances alimentaires ;

- Organisation du « testing » massif, du traçage et de la surveillance des nouveaux cas de Covid-19 ;

- Coordination avec les entités fédérées et les partenaires sociaux pour organiser la fin du confinement et la reprise des activités économiques et socio-culturelles dans les meilleures conditions ;

- Soutien financier accru au secteur de la santé, à la fois pour compenser les pertes liées à la gestion de la crise et pour parer à une éventuelle reprise de la pandémie ;

- Prime aux travailleurs et revalorisation des bas salaires dans les secteurs à forte utilité sociale, largement mobilisés dans la gestion de la crise, afin de récompenser les efforts et de soutenir la demande intérieure ;

- Mobilisation rapide des « enveloppes bien-être » en vue de relever sans délais les basses allocations et des pensions minimums ;

- Révision des contraintes qui pèsent sur la progression salariale, avec une attention particulière pour le salaire minimum ;

- Soutien aux CPAS pour leur permettre de faire face aux risques accrus de pauvreté. A ce titre, le taux de remboursement du revenu d'intégration par le fédéral sera porté à 90% ;

- Suivi public de la reprise d'activités dans les entreprises dans lesquelles des participations ont été prises pour garantir le maintien du volume de l'emploi et le respect des orientations arrêtées par les autorités publiques ;

- Surveillance active des plans de licenciements afin d'éviter que la crise ne mène à des restructurations et des pertes d'emplois injustifiées ;

- Création de « titres services » ou « chèques-services » financés par le public et/ou le privé destinés à être dépensés, sur un intervalle de temps donné, dans certains secteurs (bâtiment, horeca, culture, etc.) afin de relancer et de soutenir la demande dans des activités économiques locales ;

- Mise en place d'un mécanisme concernant l'octroi de titres de séjour aux personnes en séjour irrégulier sur la base de critères clairs relatifs à leur situation professionnelle, à leur vulnérabilité ou à leur attachement social avec

le pays. Dans ce contexte de fermeture des frontières, la stabilisation de leur situation leur permettra de respecter les règles sanitaires au bénéfice de la santé de tous. L'accès au marché de l'emploi légal permettra de lutter contre la concurrence déloyale du travail non déclaré et constituera une source supplémentaire de financement de la Sécurité sociale ;

8. Le MR : 5920 mots

https://www.mr.be/carte-blanche-declarons-bruxelles-zone-de-libertes-lgbtqi/

Carte blanche :

Déclarons Bruxelles, zone de libertés LGBTQI +

20/05/2021

Une carte blanche signée par les députés MR Bruxelles, Frédérique Ries, Pierre Karleeskind (le député européen qui a fait passer une résolution à l'Europe sur le sujet), le président Georges-Louis Bouchez et Thierry Masson « Conseiller des Français de l'étranger pour La République en marche ».

Cette carte blanche demande, à l'instar de l'Union européenne, que Bruxelles, notre Région, soit déclarée « zone de libertés LGBTQI+ ». Une zone de respect et de dialogues !

Elle précède de peu un évènement que nous organisons le 27 mai à 19h pour la lutte contre l'homophobie et la transphobie et de défense des droits des LGBTQI+. L'évènement s'appelle « LGBTQI+ Stories ». avec la participation de Maribel Rivera (Présidente de Activ'elles), Petra De Sutter (Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique), Mike Mayné (Président d'Exaequo), Guillaume Soupart (Conseiller communal à Mons et militant LGBTQI+).

Déclarons Bruxelles, zone de libertés LGBTQI +

Face à la résurgence de discriminations dans de nombreux pays européens, la capitale belge, coeur de l'Europe, doit réaffirmer avec force son engagement dans la lutte contre toute forme de préjugés, discriminations et violences fondés sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Bruxelles doit devenir le centre des libertés LGBTQI+ !

Hélas, en Belgique, malgré un cadre législatif très libéral, on peut être discriminé voire assassiné, tout simplement parce qu'on semble aimer une personne du même genre que le sien. Il y a près de 10 ans, Ihsane, disparaissait à la sortie d'un bar gay de Liège. En 2012 également, Jacques est assassiné en raison de son orientation sexuelle. En mars dernier à Beveren, David est également tué pour les mêmes raisons. En 2020, Lou était sauvagement attaquée. En 2021, la presse a déjà relayée une dizaine d'agressions LGBTQIphobes… Selon les statistiques officielles de la police fédérale, sur les dix dernières années, près de 1.500 dossiers ont été ouverts pour agressions à caractère homophobe dans notre pays. Il s'agit d'agressions verbales (insultes, menaces…) ou physiques (coups, meurtres…).

Des chiffres en dessous de la réalité en Belgique

Ces 1.500 plaintes ne sont pourtant que la petite partie émergée de l'iceberg des violences faites contre les personnes LGBTQI+. Comme le rappellent régulièrement les associations, le

nombre d'agressions est difficile à évaluer car beaucoup de victimes ne déposent pas ou n'osent pas déposer plainte auprès de la police.

Et malgré cela, les faits semblent encore en forte hausse. Unia rappelait que les actes homophobes ont augmenté de près de 40% entre 2013 et 2019. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne soulignait aussi, l'année dernière, que 37% des personnes LGBTQI+, en Belgique, évitent certains lieux par peur d'être agressés, harcelés ou insultés. La même agence signale que 43% des LGBTQI+ en Europe disent se sentir discriminés en 2019, une hausse de 5 % en 7 ans. Et six personnes sur dix évitent de tenir la main de leur partenaire en public. L'année 2020 ne sera pas sans reste. Le confinement a vu une hausse dramatique des violences intra-familiales dont nombreuses ciblaient des jeunes LGBTQI+ de tous les quartiers.

Le recul des droits et la répression dans le monde et en Europe

En 2021, l'homosexualité est encore illégale dans 70 pays du monde. Et dans la toute grande majorité de ces pays, l'homosexualité est punie d'une amende. Parfois, l'homosexualité est même punie par une peine de mort.

Si aucun de ces pays ne se situe au sein de l'Union européenne, la hausse des discriminations et des agressions contre les LGBTQI+ se constatent[AG1] partout en Europe. Pire, en 2021, les droits LGBTQI+ acquis sont également attaqués ! C'est particulièrement vrai en Pologne et en Hongrie.

Depuis 3 ans, plus de 100 régions, comtés et municipalités en Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de "l'idéologie" LGBTQI+. Objectif : inviter les gouvernements locaux à « s'abstenir de prendre des actions qui encourageraient la tolérance envers les personnes LGBTQI+ et supprimer toute aide financière aux organisations promouvant la non-discrimination et l'égalité ». Le même sentiment anti LGBTQI+ se retrouve en Hongrie également où le Premier ministre Viktor Orban se déclare ouvertement homophobe. La ville de Nagykáta a par exemple adopté une résolution interdisant "la dissémination et la promotion de la propagande LGBTQI+". Dans la foulée, le parlement hongrois a adopté des amendements constitutionnels qui limitent davantage les droits des personnes LGBTQI+. Ces initiatives polonaises et hongroises ont d'ailleurs incité le parlement européen a adopté le 11 mars dernier une résolution visant à déclarer l'Union européenne «zone de liberté pour les personnes LGBTQI+». Une résolution adoptée par 492 voix pour, 141 contre et 46 abstentions et qui affirme que « les personnes LGBTQI+ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et d'affirmer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution ».

Bruxelles, zone de libertés assumées, de dialogues et de respect

A Bruxelles, capitale belge et siège des institutions européennes, il y a un réel décalage entre un cadre législatif libéral dont on peut se féliciter et une LGBTQI+phobie ordinaire au bureau, à l'école ou dans nos rues !

En 2021, on ne peut vraiment plus accepter ces insultes et violences mais aussi ces discriminations à l'emploi ou au logement. Ce sont ces mêmes douleurs et injustices qui frappent la diversité ou la différence à Bruxelles ! Les libéraux ont toujours plaidé pour lutter, ensemble, contre tous les racismes, la xénophobie, l'antisémitisme ou l'homophobie.

En 2021, à côté du cadre législatif, tout en rappelant l'importance de sanctionner systématiquement et sévèrement tout acte homophobe, il nous semble urgent de travailler à construire, ensemble, un projet de ville plus respectueux de chacune et chacun.

C'est pourquoi nous demandons, à l'instar de l'Union européenne, que Bruxelles, notre Région, soit déclarée « zone de libertés LGBTQI+ ». Une zone de respect et de dialogues !

C'est un geste symbolique mais que nous souhaitons surtout mobilisateur

Plus encore que l'annonce d'un xième plan régional que nous appelons de nos vœux, à construire avec l'ensemble des entités fédérées et des communes, nous plaidons pour que Bruxelles devienne une zone de libertés ! *Bruxelles doit devenir le centre des libertés LGBTQI+ !*

Nous appelons le gouvernement bruxellois à en faire une véritable cause régionale. Une dizaine de villes européennes se sont déjà déclarées zone de libertés LGBTQI+, dont bientôt Paris. Bruxelles ne peut pas rester silencieuse.

Pour que toutes les Bruxelloises et Bruxellois, soient mobilisés et prêts à sensibiliser leur voisin, discuter avec leur famille et leurs amies et amis… Pour que les experts, les associations et les autorités publiques s'engagent dans une grande action d'éducation, de sensibilisation et de prévention dans tous les quartiers, dans toutes les écoles, dans les clubs de sport, dans les maisons de jeunes, dans les maisons de repos, dans les administrations publiques, dans les entreprises privées…

Il faut briser le silence !

https://www.mr.be/des-propos-communautaristes-qui-inquietent/

Bonne gouvernance

Des propos communautaristes qui inquiètent

07/07/2021

Samedi dernier, la commissaire de gouvernement s'est exprimée pour la première fois dans le journal « Le Soir ». Le contenu de cette interview inquiète à plus d'un titre, tant en matière de communautarisme qu'en matière de neutralité de l'Etat.

Pour rappel, le MR avait déjà dénoncé sa nomination en tant que commissaire du gouvernement auprès de l'Institut pour l'égalité entre les femmes. Un commissaire de gouvernement a une fonction d'autorité, représente l'État et prend des décisions qui doivent être neutres, sans influence d'un quelconque signe convictionnel ostentatoire religieux, politique ou philosophique, aussi bien dans ses actes que dans son apparence.

La secrétaire d'État Ecolo Sarah Schlitz a procédé à cette nomination sans en informer ses partenaires de majorité. Le MR ne l'a pas accepté et nous l'avons fait savoir en Conseil des Ministres. Cependant, comme l'arrêté royal de désignation avait déjà été adopté par la secrétaire d'Etat sans concertation avec le gouvernement, nous aurions eu besoin d'une unanimité pour faire adopter un nouvel arrêté royal désigné une autre personne. Nous n'avions malheureusement pas cette unanimité.

La semaine dernière, Corentin De Salle, directeur scientifique du Centre Jean Gol et administrateur à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, a demandé à Ihsane Haouach de s'abstenir à l'avenir de porter le voile au Conseil d'Administration, précisant que si elle ne désirait pas s'en abstenir – ce qui est son droit – elle devrait alors s'abstenir de siéger au CA.

Suite à cet incident, Ihsane Haouach s'est donc exprimée dans la presse, et ce qu'elle dit pose question. Elle considère d'abord que le débat sur la neutralité est raciste et sexiste. Au-delà de la manœuvre visant à discréditer ceux qui ne pensent pas comme elle, il y a deux erreurs graves de raisonnement, ce qui sème le doute sur sa légitimité à ce poste et ses connaissances pour pouvoir en assumer l'ensemble des aspects. Elle semble ainsi ignorer que le combat pour la neutralité et la sécularisation de la société a débuté il y a plusieurs siècles à l'égard du catholicisme. Cela n'a donc rien à voir avec le voile mais bien avec tous les signes convictionnels qu'ils soient religieux, philosophiques et politiques. Ensuite, c'est ahurissant de résumer le débat sur les signes convictionnels au seul voile, un signe convictionnel qu'une religion réserve aux femmes. Le simple fait que ce signe convictionnel soit réservé aux femmes peut certainement être analysé comme sexiste mais pas le fait de le viser au même titre qu'une croix, une kippa ou un t-shirt d'un parti politique.

Autre propos problématique tenu par Ihsane Haouach : elle semble considérer que la séparation entre l'Eglise et l'Etat devrait être déclinée en fonction de l'évolution démographique de notre pays. Cette réponse est grave et dérangeante car, même si ce n'était certainement pas l'intention d'Ihsane Haouach, elle alimente une des pires thèses de l'extrême droite, que nous rejetons totalement, celle du « Grand Remplacement ». Selon la thèse d'Ihsane Haouach, le rapport culturel femmes-hommes pourrait donc être appréhendé de façon différente, en tenant compte de l'évolution démographique. C'est à l'opposé de la notion universaliste des droits de l'homme et de la vision du MR. C'est aussi un argument communautariste qui sous-entend que toutes les personnes ayant des origines ou des caractéristiques communes penseraient de la même manière.

En conséquence, la commissaire du gouvernement prouve que son diplôme de Solvay ne lui a pas permis d'acquérir les compétences philosophiques et historiques qui paraissent indispensables dans un institut défendant l'égalité entre les femmes et les hommes. La question de sa capacité et de ses compétences à gérer ce mandat se pose donc clairement aux yeux du MR. Nous avons donc proposé d'auditionner Ihsane Haouach à la Chambre en compagnie de sa ministre de tutelle (puisque les commissaires du gouvernement répondent devant le gouvernement et non le parlement) mais cette demande a été refusée. Nous interpellerons donc la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres Sarah Schlitz en séance plénière ce jeudi. Le MR souhaite également revenir sur les propos d'Ihsane Haouach lors du prochain conseil d'administration de l'Institut, ce mercredi.

Pourquoi le principe de neutralité – aujourd'hui sérieusement menacé – est-il si important à nos yeux ? Parce que, comme l'explique *Corentin De Salle dans une carte blanche publiée dans La Libre*, c'est l'un des principes essentiels de notre démocratie libérale. Il permet d'ériger un mur de glace entre l'Etat et la religion. Il permet de garantir la coexistence pacifique de personnes aux origines et convictions philosophiques, politiques et religieuses d'une extraordinaire diversité. Il assure également l'égalité des chances car toute personne, peu importe ses origines, convictions et croyances, peut entrer et progresser dans l'administration sur base de ses seuls mérites. Il permet aussi d'assurer la crédibilité de l'Etat et l'adhésion des citoyens par rapport à son action et ses décisions.

Trouveriez-vous normal que, durant un match de foot, un arbitre porte le maillot de l'une des deux équipes ? Pensez-vous que les joueurs et les supporters de l'autre équipe seraient convaincus de l'impartialité de l'arbitrage ? Aujourd'hui, pour certains théoriciens de gauche, le principe de neutralité est pourtant désigné comme un principe discriminatoire. Dès lors, ceux qui n'acceptent pas, le temps de leur travail, de ranger leurs signes convictionnels au vestiaire sont considérés comme des victimes. Et l'action des mouvements religieux pour leur permettre d'afficher ces signes convictionnels au travail est présenté comme la conquête de nouvelles libertés. Ce n'est donc plus le fait de violer le principe de neutralité qui apparaît comme une provocation mais le fait même de le défendre.

En qualifiant cette défense de la neutralité comme un combat raciste ou sexiste, ces féministes en viennent donc à considérer les femmes comme des êtres faibles et vulnérables envers qui toute critique est qualifiée "d'agression" ou de "stigmatisation". Pour un libéral, les femmes comme les hommes sont des individus libres et responsables qui doivent assumer leurs choix et rendre compte de leurs actes. Considérer qu'une femme est victime simplement parce qu'un homme désapprouve son action est, en réalité, profondément sexiste. Tout comme le fait de considérer le principe de neutralité comme une arme dirigée contre les musulmans (alors qu'elle est un outil de coexistence de toutes les préférences et appartenances d'une société diversifiée) trahit une mécompréhension profonde. De toute façon, conclut Corentin De Salle, cette victimisation est avant tout une stratégie permettant à ceux qui l'utilisent d'étouffer le débat en le dépolitisant, en le vidant de sa signification politique. En effet, parler d'agression et d'humiliation permet d'éviter de débattre politiquement sur le vrai sujet : la montée du communautarisme en général et la violation du principe de neutralité en particulier.

https://www.mr.be/le-tourisme-moteur-de-la-relance-wallonne/

Culture

Le tourisme, moteur de la relance wallonne

23/06/2021

Suite à la crise sanitaire, de nombreux belges sont partis à la découverte de la Wallonie et y passeront encore leurs vacances cet été. Pour le gouvernement wallon, la relance économique passe donc aussi par le tourisme local.

Lancé à l'initiative de la ministre wallonne du tourisme Valérie Debue, le Pass Visit Wallonia a rencontré un immense succès. De nouveaux Pass seront d'ailleurs disponibles le 5 juillet prochain et l'on peut déjà parier qu'ils trouveront acquéreurs en quelques minutes. C'est une mesure de soutien pour le secteur touristique wallon : 80% des pass sont utilisés pour visiter des attractions et 20% pour réserver des hébergements.

La Wallonie veut inscrire ce succès dans le long terre. Pour Valérie Debue, « il y a une grande ambition au sein du gouvernement wallon de faire de la Wallonie une terre de vacances. Nous avons le potentiel et des atouts dans le domaine de la nature et de l'évasion, du patrimoine et des villes. La digitalisation fait partie des défis à relever, pour structurer l'offre et améliorer l'accessibilité de certains sites ».

Le plan de relance wallon décrit d'ailleurs le tourisme comme un moteur du développement économique et prévoit un budget de 85 millions d'euros pour dynamiser le secteur. « L'objectif est de construire un écosystème touristique fort, attractif et durable, avec l'ambition de faire de la Wallonie une vraie destination de vacances de qualité », poursuit Valérie Debue.

Il s'agit d'abord pour la Wallonie de développer une réelle stratégie numérique pour répondre aux besoins et aux attentes d'une clientèle toujours plus connectée (application, réservations en ligne…) mais aussi de créer et développer une offre touristique basée sur les atouts wallons en créant des parcours d'expérience et de nouvelles offres qui relient les territoires (tourisme fluvial, parcours VTT, parcours patrimoniaux et culturels…). Enfin, il s'agit d'améliorer l'accueil et l'accessibilité des sites touristiques, des parcs nationaux et des grands sites naturels et patrimoniaux, à travers des investissements en matière d'infrastructure.

Il faut savoir que le tourisme wallon représente 84.000 emplois non délocalisables, soit l'équivalent du secteur de la construction. L'activité touristique, par son impact sur les autres secteurs (horeca, logement…) est donc un des moteurs essentiels de la croissance économique. La Wallonie l'a bien compris et ne compte pas rater cette opportunité.

https://www.mr.be/fete-de-la-musique-le-plaisir-partage-de-retrouver-la-scene/

Culture

Fête de la musique : le plaisir partagé de retrouver la scène

21/06/2021

Pour de nombreux musiciens, ce jour de Fête de la Musique est aussi celui des retrouvailles avec leur public, après de très longs mois de confinement culturel. L'occasion de rappeler les propositions du MR pour soutenir les artistes.

Bien sûr, ce n'est pas encore un retour à nos vies d'avant, mais il y dans l'air un parfum de liberté qui fait du bien. Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, de nombreux musiciens vont aujourd'hui remonter sur scène, parfois pour la première fois depuis des mois. Ils vont retrouver leur public et le plaisir de vibrer ensemble aux mêmes rythmes. Des émotions que le virtuel ne remplacera jamais.

Faire le choix d'une carrière artistique, c'est faire le choix du partage. Un auteur écrit pour être lu, un peintre peint pour que ses tableaux soient admirés, un musicien et un chanteur compose et interprète pour être entendus. La pandémie, qui a éteint la vie culturelle en « live », a mis au jour l'extrême fragilité de ces artistes considérés comme « non-essentiels ». Le MR a donc saisi l'occasion pour réfléchir avec eux à un nouveau statut, plus en phase avec la réalité d'aujourd'hui et les contraintes de leur activité. Un statut pour tous les artistes et techniciens intermittents du secteur artistique. Nous avons obtenu qu'il soit dans l'accord de gouvernement.

Ce statut se veut inclusif et plus accessible aux jeunes. Pour l'obtenir, il faut prester 260 jours (sur 24 mois) plutôt que 312 (sur 21 mois). Notre proposition met fin de la discrimination envers les techniciens artistiques. Ce statut est plus équitable car il individualise les droits et accorde un montant identique à chacun, quelle que soit sa situation familiale. Il prévoit un revenu de base pour les artistes & techniciens (RBAT). Une fois acquis, ce statut est irréversible

Ce statut est aussi responsabilisant. Conformément aux demandes du secteur, nous proposons d'augmenter significativement le nombre de prestations nécessaires à la conservation du RBAT. En plus du maximum théorique accordé grâce à ce RBAT, l'artiste est autorisé à cumuler un revenu plafonné à 27.000€/an maximum (salaire médian). Le statut d'artiste sort du système de chômage. Il devient un moyen de pallier le caractère intermittent des revenus. Cette proposition permettra une simplification administrative pour les artistes et la fin des contrôles permanents.

Le Parlement fédéral s'est déjà penché sur ce sujet en début d'année et les travaux se poursuivent au gouvernement fédéral, en concertation avec le secteur. Le ministre MR des Indépendants David Clarinval est notamment impliqué dans ces discussions préparatoires avec la volonté d'aboutir dans les prochains mois.

https://www.mr.be/codeco-nouveaux-assouplissement-pour-lhoreca-levenementiel-et-les-rassemblements/

Coronavirus Santé

Codeco : nouveaux assouplissements pour l'Horeca, l'évenementiel et les rassemblements

18/06/2021

Ce vendredi 18 juin se réunissait une nouvelle fois le Comité de Concertation (Codeco) à Bruxelles. Autorités politiques et sanitaires ont fait le point sur la situation épidémiologique ainsi que sur les mesures à prendre au regard de l'épidémie, en nette diminution depuis plusieurs semaines.

Le point en Belgique

Selon les informations communiquées par Sciensano, l'Institut de santé publique, entre le 8 mai et le 14 juin, 671 nouvelles contaminations ont été dépistées en moyenne par jour, soit une baisse de 43% par rapport à la semaine précédente. Toujours sur cette même période, ce sont près de 40% de réduction en termes de nouvelles admissions hospitalières.

En parallèle, près de 40 000 tests ont été effectués sur cette période. La vaccination, quant à elle, a augmenté ; 5.869.988 personnes ont reçu une première injection d'un vaccin en Belgique, soit 63,9% de la population adulte. Parmi celles-ci, 3.327.377 ont reçu une deuxième dose, soit 36,1% de la population adulte.

Nouveaux assouplissements

Rassemblements en espaces privés

A partir du 27 juin, un foyer peut rencontrer au maximum huit autres personnes en même temps à l'intérieur de la maison ou d'un hébergement touristique (vacances en famille). Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis ne sont pas comptabilisés dans l'établissement du nombre de contacts

Les hébergements touristiques pouvant accueillir plus de 15 personnes n'ont pas de limite quant au nombre de personnes pouvant être accueillies, à condition de respecter strictement les protocoles spécifiques qui leur sont applicables.

Rassemblements sur la voie publique et espace public

L'interdiction de rassemblement prend fin le 27 juin.

Rassemblements liés aux manifestations

Les restrictions applicables aux manifestations prennent fin à partir du 1er juillet, moyennant une obligation de masque et de distance sociale.

Les activités Horeca (dès le 27 juin)

Un maximum de huit personnes par table est autorisé, enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis non compris. Un foyer, quel que soit sa taille, peut partager la même table

L'heure de fermeture obligatoire des établissements Horeca est fixée de 1h00 à 5h00 du matin. Le service à domicile dans le cadre des activités horeca est également autorisé jusqu'à 1h00 au plus tard

Par dérogation de la notification du Comité du 11 mai, le nombre de clients admis à l'intérieur par banquet ou réception séparé ne connaît plus de limite à partir du 27 juin. Les règles à respecter pour les activités horeca restent pleinement d'application

A partir du 27 juin les sports de café (billard, snooker, fléchette, kicker, …) et les jeux de hasard dans les établissements horeca sont autorisés moyennant utilisation obligatoire du masque

Mise en place de plexiglass en terrasse, entre les tables

Si des activités horeca sont offertes à des événements, des représentations culturelles ou autres, des compétitions et entraînements sportifs, et des congrès, le take away est également autorisé.

Les cultes

Le Comité reconfirme la notification du Comité du 11 mai en ce qui concerne les cultes, plus en particulier les nombres maximaux à l'intérieur (200) et à l'extérieur (400). Le Codeco reconfirme également que si pour les cultes il est fait usage du Covid Event Risk Model (CERM) et/ou du Covid Infrastructure Risk Model (CIRM), les dispositions telles qu'elles sont d'application au secteur événementiel sont en vigueur.

Les entreprises et associations offrant des biens ou services aux consommateurs

À partir du 1er juillet, la limitation relative à l'accueil de consommateurs en groupes de deux personnes est abrogée

Les magasins de nuit peuvent rester ouverts à partir de leur heure d'ouverture habituelle jusqu'à 1.00h.

Les marchés, en ce compris les marchés annuels, les braderies, les brocantes et marchés aux puces, et les fêtes foraines

S'agissant des fêtes foraines, à l'intérieur de chaque attraction, le forain veille à ce que la distance sociale en vigueur soit respectée entre les visiteurs ou les groupes autorisés. Les règles en vigueur concernant les mesures sanitaires (désinfection des mains avant l'attraction), le port du masque et la distanciation sociale sont rappelées par des affiches à chaque stand ou attraction. Toujours concernant les fêtes foraines, à partir du 1er juillet, seul un plan de circulation à sens unique doit être élaboré, avec des entrées et des sorties distinctes sur le marché ou la fête foraine lorsque le nombre de visiteurs dépasse les 5.000 visiteurs à un même moment. Aucune dérogation à ce nombre de visiteurs n'est autorisée. Pendant les mois de juillet et août, une obligation de masque est en outre d'application.

Le secteur événementiel au sens large

A partir du 1er juillet, la capacité à l'intérieur passe de 80% de la capacité CIRM à 100% de la capacité CIRM, sans dépasser les 2.000 personnes et sous les même conditions spécifiques (uniquement places assises, avec masque et distance sociale) avec application du protocole Horeca

A partir du 1er juillet des événements tests avec un maximum de 2.000 personnes peuvent également être organisés à l'extérieur, si tous les visiteurs peuvent présenter une preuve qui démontre ou bien qu'ils ont reçu une vaccination complète au moins deux semaines précédant la date de l'événement ou bien qu'ils possèdent un résultat de test PCR négatif effectué au plus tard 72 heures avant la date de l'événement ou qu'ils subissent un test antigénique négatif effectué par un professionnel légalement compétent sur place à la date de l'événement et à chaque jour de cet événement. Celui ou celle qui n'est pas entièrement vacciné(e) a également accès à l'événement lorsqu'en possession d'un test PCR négatif qui a été effectué au plus tôt 72 heures avant le début de l'événement. Les modalités de l'événement sont établies dans un cadre précisant des modalités particulières, qui seront fixées dans

l’arrêté ministériel (ministre(s) fédéral ou régional compétent, ministres fédéraux de la Santé publique et de l’Intérieur). Conditions spécifiques : places assises et/ou debout, masque et distance sociale non obligatoires

Outre le certificat de vaccination et de test est également accepté le certificat de rétablissement, avec une durée de validité qui commence 10 jours après la date du premier test positif et se termine 180 jours après la date du premier test positif

S’il est fait usage des modalités du Covid Safe Ticket, l’organisateur n’est pas obligé d’offrir la possibilité de tester à l’entrée de l’événement

A partir du 1er juillet l’interdiction de team buildings en présentiel est abrogée.

Autres précisions

Le Comité a pris connaissance du rapport consacré au variant Delta, à son évolution escomptée en Belgique et à la comparaison avec le contexte britannique. Le Comité maintient un haut niveau de vigilance concernant ce variant et les variants futurs.

Dans le cadre des tests obligatoires imposés dans le cas des voyages internationaux et, à partir de la mi-août, des grands évènements, il est prévu, en collaboration avec le secteur des pharmacies, la possibilité de réaliser un test rapide antigénique dans les pharmacies jusqu’au 30 septembre. Ce test est à la charge du citoyen.

Concernant le secteur des titres-services, les mesures particulières prises en Codeco le 23 avril sont prolongées jusqu’au 30 septembre 2021.

Un prochain Comité est prévu le 16 juillet.

https://www.mr.be/le-gouvernement-bruxellois-enterre-la-neutralite-de-letat/

Bonne gouvernance

Le gouvernement bruxellois enterre la neutralité de l'Etat

17/06/2021

Pour le MR, la neutralité inclusive prônée par le gouvernement bruxellois relève de l'enfumage. Ce recul démocratique est une victoire pour la gauche et un échec cuisant pour Défi.

Avec cette décision, le gouvernement bruxellois admet donc que la STIB a agi de manière discriminatoire en refusant le port d'un signe convictionnel religieux à une femme qui souhaitait y travailler. Contrairement à ce que souhaitaient Défi et même le président du PS Paul Magnette, le gouvernement bruxellois n'interjettera pas appel.

Pour le président du MR Georges-Louis Bouchez, la décision du gouvernement bruxellois a été prise en pensant aux élections plutôt qu'à l'intérêt général. « Le communautarisme a gagné au PS et chez Ecolo. Défi, qui avait pourtant rappelé son attachement à la neutralité de l'Etat, n'a pas respecté son engagement et a cédé à la pression de ses partenaires de gouvernement », déclare-t-il.

Le MR rappelle que e débat actuel n'est pas un débat pour ou contre le port du voile, ou un débat sur la tenue vestimentaire en général, mais un débat sur la neutralité des services publics. Cela concerne donc l'ensemble des signes convictionnels, qu'ils soient religieux, philosophiques ou politiques. Pour le MR, l'autorité publique doit en effet se caractériser par la neutralité de traitement des dossiers, mais aussi par la neutralité d'apparence vis-à-vis des administrés dans leur relation avec l'Etat : autrement dit le port de signes convictionnels ostentatoires ne peut être toléré dans la fonction publique. Les entreprises privées sont libres d'appliquer une autre politique, et chacun est libre de suivre des prescrits religieux dans la sphère privée, mais les services publics ont un devoir de neutralité dans l'exercice de leurs missions de service public et dans leurs rapports avec tous les citoyens. Cette volonté de neutralité traduit aussi une obligation d'égalité de traitement mais aussi de sentiment d'égalité de traitement face à l'administration.

L'accord présenté aujourd'hui par le gouvernement bruxellois est lourd de sens et de conséquences. « Le gouvernement bruxellois introduit un cheval de Troie à travers les balises posées pour le futur règlement de travail de l'entreprise. L'autorisation de signes convictionnels dans l'exercice de certaines fonctions et pas dans d'autres au sein de la même entreprise publique ou administration ouvre la porte à de nouveaux recours, et à terme, c'est la fin de la neutralité de l'Etat qui se profile ».

La neutralité constitue pourtant le fondement de notre socle commun de valeurs et la condition d'un vivre-ensemble apaisé où chacun se sent respecté dans sa différence, sa conviction, sa culture ou sa religion. Sa remise en question ouvrira toujours la porte au communautarisme et à ce qui nous divise plutôt que ce qui nous rapproche. Par ailleurs, en

acceptant le retour du fait religieux dans la fonction publique, la gauche oublie qu'aucune religion n'est progressiste. Cet incompréhensible recul de la neutralité s'accompagnera inévitablement d'un recul des droits des femmes, donc des droits humains.

Le Mouvement Réformateur demande donc la prise en considération urgente de son projet d'ordonnance visant à l'interdiction du port ostentatoire de tout signe convictionnel religieux, politique ou philosophique dans la fonction publique, dans les organismes publics et parapublics.

https://www.mr.be/une-nouvelle-etape-du-deconfinement-pour-se-sentir-bien/

Bien-être

Une nouvelle étape du déconfinement pour se sentir bien

12/06/2021

Ce 12 juin est la journée internationale du bien-être. Celle-ci a lieu quelques jours après que nous ayons retrouvé plus de libertés pour pratiquer des activités sociales, culturelles et sportives qui contribuent grandement à notre santé mentale.

Depuis un an et demi, nous avons toutes et tous sacrifié une bonne part de notre bien-être pour protéger la santé de la collectivité. Cela a durement impacté la santé mentale de la population. Certaines personnes ont dû renoncer à exercer leur activité professionnelle, d'autres se sont retrouvées enfermées chez elle, seule ou en famille, toutes les activités sociales, culturelles et sportives qui nous permettent de nous évader et de changer d'air étaient interdites, et ne parlons pas des voyages…

Depuis quelques jours, l'espoir renaît avec une nouvelle étape du déconfinement qui nous permet de renouer avec la liberté. La liberté de stimuler sa créativité en assistant à un spectacle, un concert ou une salle de cinéma. La liberté de partager un repas avec des amis au restaurant. La liberté de se faire du bien… dans un centre de bien-être justement. Cette journée internationale tombe donc à pic pour tous ces indépendants fermés depuis de très nombreux mois, ainsi que pour le public, qui pourra s'épanouir dans ces activités.

Nous avons aussi retrouvé la liberté de pratiquer un sport collectif. De nombreuses études scientifiques ont prouvé qu'une bonne condition et une activité physique régulière ont une influence bénéfique contre les maladies cardio-vasculaires et favorisent une bonne santé mentale. Sous réserve de cas particuliers, une personne en bonne condition physique présentera moins de risques de maladies ou d'infections diverses ce qui, par extension, a aussi un impact positif inévitable sur les dépenses de sécurité sociale. Le sport est également un vecteur d'apprentissage, d'éducation de valeurs, d'échange interculturel et de mixité sociale.

Dans ses différents aspects, le sport est une bonne école de vie. Il contribue à l'émancipation de la jeunesse. Il agit comme véritable lien social et contribue au rôle sociétal par les aspects qu'il permet de développer : l'intégration du plus grand nombre dans la société, notamment des groupes défavorisés, des isolés et des précarisés pour qui il constitue un bon moyen d'appartenance et d'intégration. Le sport joue un rôle de cohésion sociale parce qu'il implique la solidarité mais aussi le respect de l'autre et des règles, le goût de l'effort, le mérite, le dépassement de soi, autant de valeurs chères au MR.

Alors, aujourd'hui, profitez de cette journée internationale pour vous faire plaisir et renouer avec une activité qui vous a manqué ces derniers mois, quelle qu'elle soit !

https://www.mr.be/les-masques-tombent-le-ps-veut-le-port-de-signes-convictionnels-a-la-stib/

Les masques tombent : Le PS veut le port de signes convictionnels à la STIB !

10/06/2021

C'est un véritable manque de courage politique dont fait preuve le PS vis-à-vis de la neutralité de l'Etat. Ces principes sont fondateurs de nos démocraties libérales et nous permettent d'assurer vivre-ensemble où chaque citoyenne et citoyen peut vivre l'expression de ses convictions en toute liberté. C'est précisément le rôle d'arbitre qu'occupe l'Etat : pour pouvoir servir sans discriminer. Travailler pour l'Etat demande un engagement dans la neutralité à la fois à travers l'apparence et le service. On ne peut être à la fois joueur et arbitre.

Longtemps silencieux, le PS s'est finalement prononcé par la voix de son président Paul Magnette avec une vision de la neutralité manquant totalement de clarté : neutralité pour ceux qui sont en contact avec le public ET occupent une fonction d'autorité. Cette vision ne créera que confusion et discriminations au sein de mêmes équipes qui n'obéiront pas aux mêmes règles au sein d'un même département et qui de plus, se verront refuser l'accès à des postes d'autorité. Le PS tourne le dos à 300 ans de combat pour désacraliser nos sociétés, combat qu'il a pourtant mené lui-même. Une aberration politique !

Mais le couperet final est tombé ce jeudi matin : le PS bruxellois, par la voix d'Ahmed Laaouej, annonce sans scrupules qu'ils ne feront pas appel au jugement qui condamne la STIB pour discrimination. Ou lorsque les sirènes du communautarisme étourdissent les politiques pour en faire des militants sans vergogne. Leur ambition est claire : permettre le port de signes convictionnels à la STIB.

« Il est affolant de voir que tant de partis ont cédé aux pressions communautaristes, religieuses et militantes après 3 siècles de combat pour séculariser notre société et permettre la neutralité de l'Etat. » s'indigne le président du MR, Georges-Louis Bouchez *« Le MR va continuer, même seul, à défendre nos valeurs et principes démocratiques ! »*.

https://www.mr.be/agir-pour-lenvironnement-tout-en-soutenant-leconomie/

Agir pour l'environnement tout en soutenant l'économie

05/06/2021

La Journée mondiale de l'Environnement est l'occasion de mettre en valeur les projets de la Wallonie pour relever le défi climatique et préserver la biodiversité.

Pour le MR, le redressement économique wallon et la relance post-crise sanitaire passeront notamment par les projets environnementaux. En tant que libéraux, nous avons développé une approche éco-positive de l'enjeu climatique : il s'agit de susciter des changements de comportement via l'incitation plutôt que l'interdiction.

Cette vision éco-positive se retrouve dans le plan de relance présenté récemment par le gouvernement wallon PS-MR-Ecolo pour préparer l'avenir. Voici quelques exemples. Le gouvernement va soutenir le déploiement d'une filière wallonne de l'hydrogène vert, via des incitants financiers. Un centre de test de moteurs à combustion hydrogène sera également mis sur pied. De quoi préparer la mobilité de demain et réduire nos émissions de CO2.

En-dehors du trafic routier, c'est le logement qui est la principale source de consommation d'énergie en Wallonie, où le bâti est ancien et mal isolé. Le gouvernement régional va donc renforcer les primes existantes, notamment en matière de chauffage et de rénovation.

Le paysage wallon est fortement marqué par le passé industriel et la manière dont les déchets étaient gérés autrefois. Diverses décharges seront donc réhabilitées.

Le développement de l'économie circulaire figurait au programme du MR. Il s'agit ici de récupérer des matériaux et déchets pour leur donner une nouvelle vie. L'avenir industriel de la Wallonie doit passer par cette filière, qui est porteuse d'emplois et qui contribue également au respect de l'environnement. Il pourra s'agir aussi bien de recyclage du plastique que de démantèlement d'avions.

Notre alimentation a aussi un impact environnemental. Comme le MR le souhaitait, le gouvernement va soutenir les circuits courts. C'est bénéfique pour notre environnement et nos agriculteurs. La construction de trois centres logistiques dédiés aux activités de grossistes et de transformation de produits est envisagée, tout comme le soutien aux petites structures agricoles et à la filière de production de fruits et légumes via des semences adaptées au changement climatique.

Voici quelques exemples concrets de l'action menée par le MR pour respecter notre planète tout en assurant le développement économique de notre pays.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/fial**